

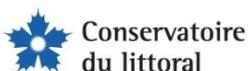


Expérimentation pour une  
gestion concertée et durable  
de la pêche à pied de loisir

Projet Life Gouvernance  
LIFE12/ENV/FR/00316

Actes du colloque final  
23 & 24 novembre 2016

*Boulogne-sur-mer*



## Sommaire

I - LES ÉTUDES SOCIOLOGIQUES.....	5
1. A la découverte de l’Homo Pescapodus –.....	5
2. La pêche à pied pour les nuls : espèces, traditions, pratiques et engins .....	5
3. « Tu likes mon Life ? – Pourquoi les acteurs du Life s’engagent.....	5
4. Le comptage automatisé par ULM .....	5
II-LES SUIVIS BIOLOGIQUES .....	20
5. De la moule à la frite : les moulières des Hauts-de-France.....	20
6. Compter les coques, à quoi ça sert ?.....	20
7. Trois protocoles de suivi de palourdes répondant à trois contextes différents .....	20
8. Dégradation et protection des herbiers ; effet de la pêche à pied sur l’état écologique des champs de blocs .....	20
9. Questionnaires et expertise scientifique : de la validation des protocoles à l’interprétation des résultats : l’exemple des récifs d’hermelles .....	20
III - SENSIBILISATION.....	33
10. Contenu du plan de communication et messages .....	33
11. La sensibilisation : quels outils pour quel public ? .....	33
12. A la rencontre du pêcheur : la sensibilisation directe est-ce que ça marche ?.....	33
13. Mobilisation et formation des structures-relais.....	33
Tables rondes .....	33
▪ <i>Table-ronde</i> : Les médiateurs de l’estran.....	33
▪ <i>Table-ronde</i> : sécurité et santé, besoins et nécessités.....	33
IV- CONCERTATION ET GOUVERNANCE .....	53
14. Comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir : retour d’expérience .....	53
15. Comités locaux de concertation : quelle pertinence, quelles améliorations ? .....	53
16. La concertation autour de la pêche à pied de loisir au sein d’un parc naturel marin.....	53
17. Coquillages et santé : quelle plus-value d’un projet comme le Life pêche à pied de loisir ?	53
18. Le Life pêche à pied de loisir : un projet qui fait des émules. L’exemple du Calvados. ....	53
19. Des données communes indispensables à la gestion des biens communs .....	53
Tables rondes .....	53
▪ L’expérimentation du projet Life, un tremplin vers un nouveau modèle de gestion global et durable des biens communs de l’estran .....	53
▪ Les instances de concertation, qui associer et pour quels objectifs ? .....	53
▪ Quels moyens locaux pour une pêche à pied de loisir durable ?.....	53
▪ Sensibilisation et réglementation, un couple inséparable.....	53
CONCLUSIONS .....	91

Synthèse des échanges **Jean-Jacques FRESKO – L'Agence Nature**



# Remerciements

*Par Gaëlle Amice – cheffe du projet*

Je voudrais remercier tous ceux qui nous ont accueillis. En premier lieu l'équipe du Campus de la mer qui nous a aidés pour l'installation, le montage et la préparation. On a eu une première réunion début d'année, ça fait un long chemin ensemble. Merci beaucoup à Leïla, qui est là, et Sylvie, sa collègue, qui a beaucoup travaillé avec nous à l'élaboration de ce colloque.

Je voudrais également remercier les étudiantes qui ont été là tout au long de ce colloque, vous les avez rencontrés à l'émargement et pour les passages de micro.

Je voudrais remercier l'équipe du parc naturel marin des estuaires picards de la mer d'opale pour tout le travail effectué, notamment dans l'organisation. On est très bien accueillis ici.

On arrive quasiment à la fin du projet, donc je voudrais remercier toutes les équipes du Life, toutes les personnes qui étaient sur les sites, qui ont vraiment fait tout le boulot, moi j'ai simplement mis un peu d'huile dans les rouages. Je voudrais que vous applaudissez parce que vous avez fait un travail formidable.

Je vais avoir un peu de mal à ne pas être ému parce que ça été un grand plaisir de travailler avec vous pendant trois ans.

Je voudrais aussi remercier l'équipe avec qui je travaille au quotidien, Marie et Jérôme qui font un travail gigantesque avec beaucoup de gentillesse et de patience. Je voudrais remercier aussi les partenaires du projet, avec qui on a avancé, la FF BP and S. Merci de tout ce que vous avez fait avec nous. Ça a été une grande découverte de tous les côtés.

Et bien sûr jour de remercier tous les partenaires du réseau pour une pêche à pied récréative durable au-delà de ceux qui ont travaillé pour le projet Life, il y a beaucoup de personnes qui s'impliquent et qu'il puisse encore transmettre de la méthode, de la connaissance, de l'accompagnement, de la sensibilisation envers les pêcheurs.

Je voudrais vous remercier pour votre implication, parce que c'est surtout avec vous—parce que vous démarrez certaines démarches—c'est un grand plaisir de vous accueillir sur ce réseau la et je voudrais vous remercier pour le temps que vous avez consacré à venir vers nous. J'espère que nous pourrions continuer à avoir des collaborations fructueuses.

Le projet va bientôt s'achever. C'est la fin du projet Life, mais bien entendu c'est le début de la nouvelle aventure du réseau national. Longue vie à ce réseau !



# I - LES ÉTUDES SOCIOLOGIQUES

1. A la découverte de l'Homo Pescapodus –
2. La pêche à pied pour les nuls : espèces, traditions, pratiques et engins
3. « Tu likes mon Life ? – Pourquoi les acteurs du Life s'engagent
4. Le comptage automatisé par ULM

*Il y a en France 1,1 million de chasseurs, et 2 millions de pêcheurs à pied de loisir. Les premiers sont dispersés sur tout le territoire national, sur tous les milieux, dans tous les départements. Les 2 millions de pêcheurs à pied, eux, se concentrent sur un ruban étiré tout en longueur sur la façade Atlantique-mer du Nord, accessible quelques heures par jour seulement : l'estran.*

*Les chasseurs sont connus, encartés, affiliés à une association locale, elle-même membre d'une fédération départementale coiffée par une fédération nationale. Ils sont titulaires d'un permis, obtenu à l'issue d'un examen : le chasseur sachant chasser est le seul autorisé à porter un fusil. A l'inverse, tout le monde peut acheter une épuisette fluo à la boutique du camping des Flots-bleus et partir en famille taquiner la crevette ou la palourde : nul permis n'est requis, pas même une déclaration préalable. L'estran relève du domaine public maritime, chacun peut y accéder sans limite et y pratiquer l'activité qu'il veut.*

*Qu'il soit rocheux, sableux, vaseux, l'estran est un milieu particulier, il a la fragilité des originaux. Marin à certaines heures, terrestre à d'autres, il rassemble des écosystèmes délicats, sensibles, vulnérables en un mot. Et les ressources qu'il recèle et qui y attirent les pêcheurs dépendent évidemment de sa bonne santé... et du civisme des visiteurs.*

*Voilà le tableau auquel sont confrontés les gardiens de l'estran : pouvoirs publics, gestionnaires d'espaces protégés, naturalistes... Comment préserver un milieu aussi spécifique, aussi étroit, des potentiels ravages que pourraient occasionner en toute candeur deux millions de pêcheurs dont personne ne sait qui ils sont, pourquoi ils viennent pêcher, comment ils s'y prennent ?*

*Le premier objectif poursuivi par le programme Life-pêche à pied de loisir, c'était donc de connaître les pêcheurs : pour pouvoir calibrer quantitativement et qualitativement les messages de sensibilisation, il importait de savoir qui ils sont. Les sciences humaines ont été convoquées, et aussi les techniques les plus pointues de l'imagerie aérienne et du décryptage logiciel.*

*Car le premier défi, c'est de les compter, ces pêcheurs. Avez-vous tenté de le faire en vous postant sur la côte, avec une paire de jumelles ? « Un... deux... trois... zut, il y en a un qui a bougé, je recommence... ». Evidemment pour les empêcher de gigoter dans tous les sens, on peut les photographier, et les compter sur la photo. C'est mieux, mais à marée basse, l'estran est large finalement ! Comment repérer les pêcheurs les plus éloignés... surtout quand ils se dissimulent derrière ceux des premiers rangs ? OK, on va donc les photographier par le dessus : un petit avion, un photographe dedans, et voilà l'affaire faite. Au retour, un stagiaire va s'y coller : une croix sur chaque tête, et après tu comptes les croix. Mais quand on a 5000 croix à compter sur le territoire d'une seule commune, cela prend 15 jours ! Dans le cadre du Life, une équipe du PNR du golfe du Morbihan a développé un programme informatique capable de compter tout seul les pêcheurs sur la photo.*

*On peut maintenant savoir combien ils sont, mais sont-ils tous les mêmes ? Pour le savoir... il a fallu aller le leur demander ! 5 500 entretiens plus tard, on a pu dresser des portraits-types de pêcheurs : le pêcheur de moules de Boulogne est un homme de 51 ans, qui vit à proximité de son lieu de pêche, et qui pratique son activité huit fois par an. Tout cela en moyenne, évidemment ! A l'inverse, le pêcheur-découverte du golfe du Morbihan peut avoir 7 ans ou 92, il vient en famille, souvent en vacances, et il est un pratiquant très occasionnel de sa pêche.*

*Et entre ces deux profils, toute une palette de femmes et d'hommes de tous âges, de toutes conditions, dont les pratiques varient aussi en fonction des espèces qu'ils espèrent rapporter dans leur panier. Certains pêchent à mains nues, d'autres sont équipés de couteaux, de râtaux, de haveneaux... ou de l'inévitable épuisette fluo ! Certains sont là pour occuper les gosses, d'autres pour être là, dehors, près de la mer, et s'occuper eux-mêmes ! D'autres pour agrémenter de leur récolte un apéro ou un repas convivial. Certains connaissent parfaitement la réglementation : les quantités maximales qu'il est autorisé de prélever, la taille minimale des individus. D'autres ignorent ces règles en toute bonne foi, d'autres encore –heureusement, pas les plus nombreux- les méprisent ouvertement.*



*On voit bien que pour s'adresser efficacement à chacun d'eux, il va falloir adapter le message, et même le support du message. Et aussi peut-être la réglementation. Ce travail de recueil de connaissances sociologiques est essentiel.*

*L'objectif n'est donc pas de connaître les pêcheurs pour le plaisir de les connaître ou de faire savant ! L'objectif, c'est de faire évoluer les comportements de tous pour que la ressource et le milieu soient préservés, et pour que chacun puisse exercer sereinement et durablement son activité. Car les pêcheurs de loisir ne sont pas seuls sur l'estran ! Il y a les pêcheurs professionnels, avec qui il faut évidemment partager la ressource. Il y a les autres activités économiques : la cueillette d'algues par exemple. Et les activités de loisir...*

*Pour les acteurs du programme Life comme pour les pêcheurs auxquels ils s'adressent, ces changements de comportements constituent un authentique engagement. Le mot est fort, et riche d'une foule de significations. Engager, c'est débiter quelque chose : on engage une conversation, une relation. C'est bien ce qui se passe sur l'estran quand les sensibilisateurs abordent un pêcheur et lui demandent – poliment- de voir ce qu'il a dans son panier pour lui expliquer que cette moule-là, vous voyez, est trop petite, vous n'auriez pas dû la prendre... Engager, c'est donner le coup d'envoi d'une partie : le coup d'envoi d'un changement d'attitude ? S'engager c'est promettre. Engager c'est mettre en gage : la réglette que le Lifeur offre au pêcheur pour lui permettre de mesurer ses prises et d'être conforme à la réglementation est-elle un gage ?*

*Le gage d'un estran apaisé ? D'une ressource préservée ?*

*Engager, c'est aussi parier !*

# A LA DECOUVERTE DE L'HOMO PESCAPODUS

## — PROFILS DE PECHEURS

*Présentation de Richard Coz (Agence des aires marines protégées) et Josyane Popovski (Institut des Milieux Aquatiques)*



Historiquement, la pêche à pied était une pêche de subsistance : dès l'Antiquité, nos ancêtres allaient chercher des coquillages sur l'estran pour se nourrir. Au fil des siècles, la pratique s'est progressivement ouverte à une part de commerce. Et au début du XX<sup>ème</sup> siècle est apparue une pratique de pêche de loisir, qui a évolué dans la 2<sup>ème</sup> moitié du XX<sup>ème</sup> siècle vers une pratique de loisir de masse.

### **Mais qui est le pêcheur à pied du XXI<sup>ème</sup> siècle ?**

Cette population est caractérisée par une grande hétérogénéité de profils, qui ont chacun son style, chacun sa pratique. On rencontre sur l'estran des personnes âgées de 5 à 97 ans, des ostréiculteurs ou des magistrats en vacances ; des touristes, des experts et des néophytes ; des pêcheurs solitaires et des familles ; des gens qui pêchent au râteau, à l'haveneau ou... à la main ; qui pêchent des étrilles ou des palourdes. Au fil des saisons, on rencontre en fait toute une profusion de profils.

Au cours du programme Life, nous avons demandé aux intervenants des différents territoires de nous présenter les profils les plus spécifiques de leur région.

Nous en avons isolé deux, à l'opposé l'un de l'autre :

- le pêcheur de moules des Hauts-de-France ;
- le pêcheur-découverte du golfe du Morbihan (pêcheur-découverte que l'on retrouve dans d'autres régions, par exemple sur le bassin d'Arcachon ou au Pays basque).

Dans le cas du pêcheur de moules, la distribution hommes/femmes est de 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes, l'âge moyen des pêcheurs est de 51 ans, la moitié des pratiquants vivent à proximité de leur lieu de pêche, et ces pêcheurs ont une grande expérience de l'activité : ils font en moyenne 8 sorties par an.

Chez le pêcheur-découverte, nous n'avons pas réussi à déterminer d'âge moyen, qui n'aurait du reste aucun sens puisque la pratique touche aussi bien des grands-parents que des petits-enfants qui pratiquent leur activité en famille. Ces pêcheurs-découverte vivent dans le golfe du Morbihan ou y viennent en vacances, mais ils ont l'habitude de la pêche même s'ils ne la pratiquent qu'occasionnellement (quelques rares sorties au cours de l'année). Ce qui les caractérise, c'est un peu l'épuisette fluo que l'on voit fleurir l'été sur les estrans.

Une analyse de leurs connaissances respectives révèle que le pêcheur de moules connaît moyennement la réglementation, que ce soit sur les tailles ou sur les quotas. Le pêcheur-découverte a une connaissance beaucoup plus lacunaire : pour lui, il s'agit seulement d'un moment de détente qui amuse les enfants, et qui ne nécessite pas de s'informer abondamment..

En revanche, les deux portraits convergent sur un point : l'un et l'autre utilisent prioritairement le bouche-à-oreille d'une part, la presse d'autre part, pour s'informer sur leur pratique.

Au-delà de ces deux portraits, toute une multitude de critères permet de « classer »

le pêcheur (la qualité et la quantité des récoltes, le positionnement sur l'estran.

On peut aussi s'intéresser à leurs connaissances (connaissance des écosystèmes, de la réglementation, des us et coutumes locales : s'ils connaissent beaucoup de proverbes locaux, c'est une indication de leur bonne connaissance du territoire) ; à leur respect des bonnes pratiques, des réglementations, des autres usages. Enfin, on peut observer la relation qu'ils entretiennent avec le monde maritime -leur « maritimité » - ; leur profession ; ou encore leur temps de présence sur le littoral.

Toutes sortes de formats, de classifications diverses, de tableaux, de frises, qui croisent



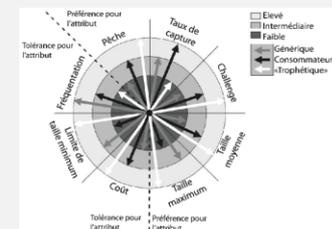
## Approche « Taxonomique » du pêcheur

### Comment les classer ?

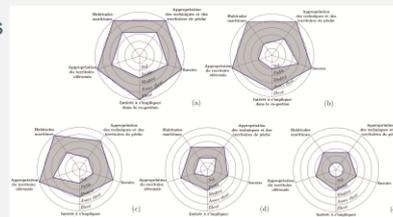
#### Une multitude de critères

- **Les classiques variables sociodémographiques** : sexe, CSP, âge.
- **La pratique**
  - **Expérience** : fréquence de pêche, ancienneté de la pratique, etc.
  - **Richesse** : diversité des espèces recherchées, des techniques / engins employés, des sites de pêche, etc.
  - **Relation** : que cherchent-ils ? L'amusement, la convivialité, la découverte, les produits de la mer, etc.
  - **La qualité et la quantité des récoltes**
  - **Leur positionnement sur l'estran**
- **Les connaissances** : des écosystèmes, de la réglementation, des us et coutumes, etc.
- **Le respect** : des bonnes pratiques, des réglementations, des autres usages, etc.
- **Les relations au monde maritime**, quelle forme de « maritimité » ? origine, profession, présence sur le littoral, etc.
- ...

PÊCHEURS À PIED	LOCAUX		DU PAYS		TOURISTES	
	Marins	Terrains	Marins	Terrains	Marins	Terrains
1) Position sur l'estran	Basse	Large zone couverte	Large zone couverte	Haut	Large zone couverte	Haut
2) Expérience	Tête ancienne	Ancienne	Ancienne	Bonne à moyenne	Moyenne	Nulle
3) Espèces ciblées	Toutes	Huître plate, cerise, grise, coque, palourde	Huître plate, cerise, grise, palourde	Huître plate, cerise, palourde	Huître cerise, palourde	Palourde, huître cerise
4) Diversité des techniques, savoirs et outils	Tête grande	Grande	Grande	Moyenne	Moyenne	Faible



Pratique dominante	Pratique dominante
Deux d'attributions basses	Deux d'attributions basses
<b>Groupe 3</b> Pratique dominante : (a) (b) (c) (d) (e) (f) (g) (h) (i) (j) (k) (l) (m) (n) (o) (p) (q) (r) (s) (t) (u) (v) (w) (x) (y) (z) (aa) (ab) (ac) (ad) (ae) (af) (ag) (ah) (ai) (aj) (ak) (al) (am) (an) (ao) (ap) (aq) (ar) (as) (at) (au) (av) (aw) (ax) (ay) (az) (ba) (bb) (bc) (bd) (be) (bf) (bg) (bh) (bi) (bj) (bk) (bl) (bm) (bn) (bo) (bp) (bq) (br) (bs) (bt) (bu) (bv) (bw) (bx) (by) (bz) (ca) (cb) (cc) (cd) (ce) (cf) (cg) (ch) (ci) (cj) (ck) (cl) (cm) (cn) (co) (cp) (cq) (cr) (cs) (ct) (cu) (cv) (cw) (cx) (cy) (cz) (da) (db) (dc) (dd) (de) (df) (dg) (dh) (di) (dj) (dk) (dl) (dm) (dn) (do) (dp) (dq) (dr) (ds) (dt) (du) (dv) (dw) (dx) (dy) (dz) (ea) (eb) (ec) (ed) (ee) (ef) (eg) (eh) (ei) (ej) (ek) (el) (em) (en) (eo) (ep) (eq) (er) (es) (et) (eu) (ev) (ew) (ex) (ey) (ez) (fa) (fb) (fc) (fd) (fe) (ff) (fg) (fh) (fi) (fj) (fk) (fl) (fm) (fn) (fo) (fp) (fq) (fr) (fs) (ft) (fu) (fv) (fw) (fx) (fy) (fz) (ga) (gb) (gc) (gd) (ge) (gf) (gg) (gh) (gi) (gj) (gk) (gl) (gm) (gn) (go) (gp) (gq) (gr) (gs) (gt) (gu) (gv) (gw) (gx) (gy) (gz) (ha) (hb) (hc) (hd) (he) (hf) (hg) (hh) (hi) (hj) (hk) (hl) (hm) (hn) (ho) (hp) (hq) (hr) (hs) (ht) (hu) (hv) (hw) (hx) (hy) (hz) (ia) (ib) (ic) (id) (ie) (if) (ig) (ih) (ii) (ij) (ik) (il) (im) (in) (io) (ip) (iq) (ir) (is) (it) (iu) (iv) (iw) (ix) (iy) (iz) (ja) (jb) (jc) (jd) (je) (jf) (jg) (jh) (ji) (jj) (jk) (jl) (jm) (jn) (jo) (jp) (jq) (jr) (js) (jt) (ju) (jv) (jw) (jx) (jy) (jz) (ka) (kb) (kc) (kd) (ke) (kf) (kg) (kh) (ki) (kj) (kk) (kl) (km) (kn) (ko) (kp) (kq) (kr) (ks) (kt) (ku) (kv) (kw) (kx) (ky) (kz) (la) (lb) (lc) (ld) (le) (lf) (lg) (lh) (li) (lj) (lk) (ll) (lm) (ln) (lo) (lp) (lq) (lr) (ls) (lt) (lu) (lv) (lw) (lx) (ly) (lz) (ma) (mb) (mc) (md) (me) (mf) (mg) (mh) (mi) (mj) (mk) (ml) (mm) (mn) (mo) (mp) (mq) (mr) (ms) (mt) (mu) (mv) (mw) (mx) (my) (mz) (na) (nb) (nc) (nd) (ne) (nf) (ng) (nh) (ni) (nj) (nk) (nl) (nm) (nn) (no) (np) (nq) (nr) (ns) (nt) (nu) (nv) (nw) (nx) (ny) (nz) (oa) (ob) (oc) (od) (oe) (of) (og) (oh) (oi) (oj) (ok) (ol) (om) (on) (oo) (op) (oq) (or) (os) (ot) (ou) (ov) (ow) (ox) (oy) (oz) (pa) (pb) (pc) (pd) (pe) (pf) (pg) (ph) (pi) (pj) (pk) (pl) (pm) (pn) (po) (pp) (pq) (pr) (ps) (pt) (pu) (pv) (pw) (px) (py) (pz) (qa) (qb) (qc) (qd) (qe) (qf) (qg) (qh) (qi) (qj) (qk) (ql) (qm) (qn) (qo) (qp) (qq) (qr) (qs) (qt) (qu) (qv) (qw) (qx) (qy) (qz) (ra) (rb) (rc) (rd) (re) (rf) (rg) (rh) (ri) (rj) (rk) (rl) (rm) (rn) (ro) (rp) (rq) (rr) (rs) (rt) (ru) (rv) (rw) (rx) (ry) (rz) (sa) (sb) (sc) (sd) (se) (sf) (sg) (sh) (si) (sj) (sk) (sl) (sm) (sn) (so) (sp) (sq) (sr) (ss) (st) (su) (sv) (sw) (sx) (sy) (sz) (ta) (tb) (tc) (td) (te) (tf) (tg) (th) (ti) (tj) (tk) (tl) (tm) (tn) (to) (tp) (tq) (tr) (ts) (tt) (tu) (tv) (tw) (tx) (ty) (tz) (ua) (ub) (uc) (ud) (ue) (uf) (ug) (uh) (ui) (uj) (uk) (ul) (um) (un) (uo) (up) (uq) (ur) (us) (ut) (uu) (uv) (uw) (ux) (uy) (uz) (va) (vb) (vc) (vd) (ve) (vf) (vg) (vh) (vi) (vj) (vk) (vl) (vm) (vn) (vo) (vp) (vq) (vr) (vs) (vt) (vu) (vv) (vw) (vx) (vy) (vz) (wa) (wb) (wc) (wd) (we) (wf) (wg) (wh) (wi) (wj) (wk) (wl) (wm) (wn) (wo) (wp) (wq) (wr) (ws) (wt) (wu) (wv) (ww) (wx) (wy) (wz) (xa) (xb) (xc) (xd) (xe) (xf) (xg) (xh) (xi) (xj) (xk) (xl) (xm) (xn) (xo) (xp) (xq) (xr) (xs) (xt) (xu) (xv) (xw) (xx) (xy) (xz) (ya) (yb) (yc) (yd) (ye) (yf) (yg) (yh) (yi) (yj) (yk) (yl) (ym) (yn) (yo) (yp) (yq) (yr) (ys) (yt) (yu) (yv) (yw) (yx) (yy) (yz) (za) (zb) (zc) (zd) (ze) (zf) (zg) (zh) (zi) (zj) (zk) (zl) (zm) (zn) (zo) (zp) (zq) (zr) (zs) (zt) (zu) (zv) (zw) (zx) (zy) (zz)	



**La diversité des pêcheurs peut-être qualifiée par une multitude de critères relatifs aux savoir-faire, aux savoir-être, à la connaissance, à leurs perceptions, etc.**

les pêcheurs à pied. On peut les classer selon des variables socio-démographiques classiques : le sexe, l'âge. On peut aussi s'intéresser à leurs pratiques : l'expérience, la diversité des pêches, la diversité des espèces recherchées, la relation à la pratique (que cherche-t-on en s'adonnant à la pêche à

énormément de critères très variés, nous permettent donc de classer les pêcheurs.

Il est toutefois possible de dresser un profil-type, au-delà des deux extrêmes exposés précédemment. Homme ou femme (on n'observe pas de prédominance d'un genre



dans cette population), le pêcheur français « moyen » a plus de 50 ans, il est souvent à la retraite, et il a pêché pour la première fois dans son enfance. On peut lire dans cette dernière caractéristique l'importance de la notion de « transmission » dans la pratique de la pêche à pied. Il pêche une dizaine de fois par an, c'est un local ou un habitué, et il connaît toujours « son » coin de pêche. Il est fidèle au territoire, il pêche seul ou en famille (on retrouve là aussi l'importance de la transmission), et son outil favori reste... sa main !

Le type de pêche qu'il pratique varie naturellement en fonction du triptyque « nature de l'estran – outil – connaissance ». En matière de connaissances, le pêcheur de loisir connaît généralement les mailles mais ignore les quotas, et comme on l'a vu plus

haut il se renseigne par voie de presse et par le dialogue avec les autres pêcheurs.

Mais à quoi peut bien servir cette connaissance fine du pêcheur à pied, pour laquelle nous avons rencontré près de 10 000 pratiquants au cours de 5 500 entretiens ?

La connaissance de ces profils et de ces pratiques est nécessaire pour adapter les actions de sensibilisation directes ou indirectes. Elle permet de proposer les supports d'information les plus pertinents et de générer le discours le plus approprié en fonction du type de pêcheur ou de la saison. Cette connaissance permet enfin d'adapter le type de gouvernance : on ne travaille évidemment pas de la même façon avec un touriste ou avec un pêcheur local.



# LA PÊCHE À PIED POUR LES NULS : ESPÈCES, TRADITIONS, PRATIQUES ET ENGIN

*Présentation d'Adrien Privat et Sarah Olivier (CPIE de Marennes-Oléron)*



Pour établir un panorama de la pêche à pied, il paraît utile dans un premier temps de revenir sur la définition de l'expression « pêche à pied », de voir ensuite comment cette activité a évolué au fil du temps jusqu'à nos jours, et d'explorer enfin les différents types de pêche en les classant par catégories d'espèces ciblées, en nous attardant aussi sur quelques pratiques plus rares ou moins représentées, ou très spécifiques d'un territoire particulier.

La définition de la pêche à pied peut varier selon les auteurs auxquels on se réfère dans la littérature. Elle peut varier aussi selon le point de vue que l'on choisit d'adopter : celui du législateur, celui du pratiquant, celui du géographe, celui de la personne qui va étudier cette thématique. Retenons cette définition :

*« la pêche à pied regroupe l'ensemble des techniques de pêche qui sont pratiquées sans l'emploi d'une embarcation, sur le rivage et sur les rochers et îlots, par des pêcheurs se déplaçant essentiellement à pied, et n'ayant pas recours à des engins dormants ou toute aide respiratoire »*

La pêche à pied n'est pas une activité nouvelle. C'est une pratique qui est apparue avant notre espèce Homo sapiens. Il n'est donc pas inexact d'affirmer que l'homme a toujours pêché à pied. Dès le Paléolithique, les pêcheurs-cueilleurs utilisaient l'estran et les ressources qu'ils y trouvaient, leur consommation pouvait même être massive dans certains endroits. Ils pêchaient sur un site, ils se déplaçaient ensuite un peu plus

loin. Les techniques se sont adaptées aux objectifs que les humains ont poursuivis au fil de leur histoire : d'abord manger, survivre, et pour cela ramasser les ressources disponibles facilement et rapidement, et facilement consommables. Au fur et à mesure de l'évolution des sociétés humaines présentes sur les côtes, les installations sont devenues permanentes, les techniques et les objectifs de pêche—les deux étant liés—ont évolué. La pêche à pied a très vite revêtu une grande importance économique, que ce soit pour produire des ressources alimentaires, ou pour la valorisation des coquilles. Cette ressource et cette activité étant centrales pour les populations littorales, des pratiques culturelles se sont développées, et même des pratiques culturelles.

Actuellement, la pêche à pied n'est plus une activité prioritairement pratiquée pour la subsistance, elle est un loisir de masse. Il y a deux populations de pêcheurs à pied : les pêcheurs à pied de loisir, et les pêcheurs à pied professionnels. On compte en France quelques milliers de pêcheurs à pied professionnels, et quasiment 2 millions de pêcheurs à pied de loisir. Voire plus, puisque ce chiffre représente le nombre de pêcheurs identifiés en une année. La pêche à pied constitue donc l'activité de chasse-cueillette la plus pratiquée en France. Même si l'on peut s'interroger sur la pratique du ramassage des champignons : en l'absence de données sur cette pratique, cette question ne peut pas être tranchée. Mais par rapport à la chasse, ou

à la pêche à la canne, la pêche à pied constitue une activité beaucoup plus massive.



Dépotoirs coquillier mésolithiques d'Aytré et de Beg-An-Dorchenn (© C. Dupont)



Coquillages parures aux Mésolithiques et Néolithiques sur différents sites atlantiques (© C. Dupont)

Quelles sont les différentes pratiques que l'on rencontre sur l'estran ?

- Première catégorie, la pêche aux espèces fouisseuses, qui concerne toute une série d'espèces : les coques, les palourdes, les praires et les couteaux. On observe deux sous-catégories de pêches pour ces espèces fouineuses. D'abord la pêche à la mare, ou au trou, qui consiste à observer sur les sédiments les indices de présence. Ensuite, la pêche à la gratte, qui consiste à gratter le sédiment à la recherche d'individus. Différents engins peuvent être utilisés pour cela : des outils de creusage direct, les picots, les couteaux à palourdes, ou le sel utilisé pour la pêche au couteau ; et des outils à gratter : le râteau, le tellinier, etc.

Pour ces espèces fouisseuses, on peut rencontrer d'autres pratiques de pêche, notamment la pêche d'appât et en particulier la pêche au ver : il s'agit de rechercher la présence d'indices de vers sous les sédiments, ce qui peut être fait à l'aide d'une fourche ou d'une pompe à vers.

- Deuxième catégorie, la pêche aux espèces fixées, pratiquée sur les estrans rocheux. Les

cibles sont des espèces épigées, présentes sur les blocs rocheux : les patelles, les huîtres, les moules. Il s'agit ici d'une pêche de cueillette. On a pu constater une évolution en termes d'outils utilisés : on se servait autrefois de la barre à mine, ou de la pince à huîtres, qui étaient des engins assez destructeurs, avec un objectif de pêche de masse, de pêche quantitative. Aujourd'hui on utilise des outils individuels de type couteaux ou détroqueurs, qui permettent de cibler l'individu, et de viser la maille nécessaire. Dans le cas de la pêche à la moule, une bonne illustration est fournie par la pratique de la pêche à la cuillère, qui permet de cibler un individu à la maille et d'éviter de décrocher les individus juvéniles.

On pourrait citer d'autres types de pêche. Certaines espèces sont visibles, d'autres cachés sous les sédiments. Certaines d'entre elles se cachent sur des estrans rocheux. Il faut également mentionner les bigorneaux, cachés sous les algues. Une pêche plus facile, mais qui nécessite toutefois de connaître un peu la pratique et le milieu. On pense aussi naturellement à la pêche aux crabes. On peut rechercher les crabes sous les rochers ou sous des surplombs rocheux, dans de petites grottes. On va alors essayer de les déloger ou de les faire fuir. Certaines pêches sont réglementées ou interdites, mais pratiquées malgré tout, comme la pêche à la balance ou la pêche de nuit (les crabes sortent plus facilement la nuit).

Il faut évidemment mentionner aussi la pêche aux crevettes. Deux grandes espèces :

- la crevette grise, essentiellement présente dans les flaques. C'est une pêche essentiellement pratiquée par des débutants à l'aide d'une épuisette.
- la crevette-bouquet, une espèce présente dans la zone circa-littorale, plus bas sur l'estran, et qui nécessite des engins plus techniques comme la balance appâtée ou le haveneau. La particularité de cette pêche est d'être pratiquée traditionnellement la nuit. Elle est interdite

dans certaines régions. Elle y reste néanmoins pratiquée à l'aide d'engins lumineux pour attraper plus facilement les individus.

Les modes et techniques de pêche dépendent des objectifs, des époques, des espèces. La plupart des outils de pêche que l'on connaît actuellement existent depuis quelques siècles, mais il y a toujours des nouveautés, voire des

pratiques qui évoluent. Il est en conséquence nécessaire d'aller plus loin dans l'étude et la description de l'activité, dans le but de développer des référentiels au niveau du programme Life sur les engins et les pratiques, qui pourront servir à faire évoluer la réglementation.

# « TU LIKES MON LIFE ? » - POURQUOI LES ACTEURS DU LIFE S'ENGAGENT

*Présentation de Stéphanie Brulé-Josso (Divers Cités) et Florence Sénéchal (Brest Métropole).*



Le thème de *l'engagement* apparaît nécessairement dans les réflexions sur le programme Life, car changer les pratiques demande de l'engagement !

En parcourant les dictionnaires, il est possible d'explorer la polysémie du mot « *engagement* », et de la relier aux différentes actions de ce projet Life et de tous ses acteurs.

Le Life souhaitait préserver durablement les ressources naturelles et les pratiques de pêche. Et en effet, quand on regarde la définition de *l'engagement* en français, on constate que l'engagement est une promesse d'accomplissement. Il y a bien de cela dans le programme Life.

Le Life est aussi un outil financier, et « engager », c'est aussi « embaucher ». C'est participer à une œuvre en contrepartie d'un paiement.

*L'engagement*, c'est encore la mise en œuvre d'un changement, une innovation. C'est un coup d'envoi : mettre le ballon en jeu. C'est aussi changer les pratiques : on peut établir une relation avec l'idée de faire entrer en groupe dans un espace étroit, ce qui est toujours difficile. Faire entrer des éléphants dans un trou de souris, c'est une image du Life.

Dans le Life, on a pu rencontrer des résistances. Et en effet *l'engagement* désigne aussi l'action de faire entrer une troupe dans une bataille. Les Lifeurs sur l'estran sont des

bataillons armés de leurs réglettes, déterminés, pour aller vers les pêcheurs.

Autre acception de l'engagement : *s'engager* c'est se lier par convention, par promesse. Servir volontairement. Il a fallu persévérer pendant quatre ans dans ce Life, *s'engager* personnellement, prendre sur son temps, prendre sur soi sont des choses qui ont été vécues par tous les acteurs du programme.

*S'engager*, c'est aussi prendre parti par son action, son discours, c'est assumer ses valeurs, donner un sens à son existence. Il y a évidemment cette dimension dans le Life.

Et la mission du Life, c'est encore de susciter des engagements, d'amener les pêcheurs à *s'engager*.

*L'engagement* peut encore désigner l'action de mettre un objet *en gage*. Est-ce que la petite réglette remise aux pêcheurs est un objet mis en gage ?

## Qui sont les engagés ?

Nous avons identifié plusieurs groupes : les Lifeurs d'abord, responsables de la mise en œuvre du programme sur les territoires. Avec eux, les nombreux partenaires du Life : collectivités, usagers de loisirs, professionnels,

acteurs du tourisme, agents de l'État, scientifiques, bénévoles.

Pour les Lifeurs, nous avons pu constater sur les différents territoires que la participation au Life implique d'être *engagé* dans une relation nouvelle à son travail. Une relation nouvelle à la diversité des lieux : ils sont sur l'éstran, ou bien dans leur bureau. Une relation nouvelle à sa discipline : souvent ce sont des naturalistes, ils se sont transformés en enquêteurs, en sociologues, ils ont fait de la formation, on leur a demandé de faire de la communication. Tous ces supports, ces kakemonos, ce sont eux qui les ont conçus. Ils sont des animateurs de réseaux, et même des commerciaux pour mobiliser les gens.

L'engagement implique des relations nouvelles aux autres. Comment fait-on pour mobiliser les autres ? Aller sur l'éstran au contact des pêcheurs, c'est un véritable *engagement* physique par tous les temps, et psychologique.

On a pu voir que sur les différents territoires, ce ne sont pas les mêmes protocoles qui ont été formalisés. Les personnes s'engagent différemment : la balle, ils ne la mettent pas en jeu de la même manière ! De quelques retours d'expérience sur les territoires de la rade de Brest, on peut avancer la conclusion que pour que l'engagement des partenaires sur l'ensemble des territoires soit possible, il faut remplir quatre conditions :

- Il doit exister une gouvernance à l'échelle du territoire, pour associer l'ensemble des acteurs en vue d'une co-construction du programme.
- Il faut des messages et des actions communs, partagés et validés par tous. La force et la réussite du programme sont souvent conditionnés par le fait que son élaboration résulte véritablement d'un travail collectif et ne soit pas imposée « d'en haut ».

- La représentativité des acteurs doit être la plus large possible : collectivités, scientifiques, associations, gestionnaires d'espaces naturels, professionnels du tourisme, services de l'état, usagers des loisirs, professionnels du nautisme et de la pêche..., il est nécessaire de réunir le plus large panel possible pour un bon fonctionnement de la gouvernance. Il est essentiel d'assigner un rôle clair à chacun des partenaires. Chacun ne pourra pas être en capacité, ni n'aura la volonté, ni ne sera autorisé, à tout faire sur le projet. Il existe un triptyque « implication–décision–relais » : ce sont les trois rôles que peuvent assumer les différents partenaires, et qui peuvent être tenus par des bénévoles de terrain, par des acteurs locaux, et par le réseau local de l'ensemble des partenaires du territoire. Ce que l'on retiendra, c'est la nécessaire communication et le respect entre l'ensemble des partenaires pour que le dialogue soit efficace. Il est essentiel dans ce cadre de tenir compte des souhaits et des compétences de chacune des personnes.
- Enfin, pour que les bénévoles s'engagent durablement, il faut qu'ils dépassent certains obstacles, et notamment qu'ils apportent une réponse claire à la question : de quel côté suis-je ? Pêcheur ou pas pêcheur ? Beaucoup de bénévoles ne sont pas des pêcheurs : ce qui compte, c'est l'envie. Et on rejoint bien là l'idée d'*engagement*.

Certains bénévoles peuvent s'interroger : si je fais de la sensibilisation, ne suis-je pas un peu « surveillant », « contrôleur » ? Je regarde ce qu'il y a dans le panier... Pour certains d'entre eux, cette interrogation peut constituer un obstacle à l'engagement. Il y a clairement une identité nouvelle à construire, fondée sur cette identité double. On voit parfois des sensibilisateurs, eux-mêmes pêcheurs, qui apprennent aux néophytes touristes à déguster les huîtres sur l'éstran. Les bénévoles s'engagent s'ils savent pour qui et avec qui ils s'engagent, et pourquoi.

# Du côté des bénévoles

## Pour s'engager, besoin de réponses :

### En sensibilisation sur l'estran : de quel côté suis-je ?

- Pêcheur ou pas pêcheur ?

Qui est le pêcheur ?!



Peu importe,  
L'important  
c'est l'envie !

Des nouvelles  
identités à  
construire ?

- Sensibilisateur et/ou surveillant, et/ou « contrôleur » ?

### Et les pêcheurs à pied, sont-ils engagés ?

C'est évidemment l'objectif. Pour eux, faire une rencontre sur l'estran, c'est le début de l'engagement. C'est le début d'une relation. Il peut y avoir un engagement parce que les sensibilisateurs on fait cet effort de venir vers eux. Il y a une reconnaissance de leurs pratiques de pêche c'est un acte fondateur. La réglette est un objet-relais, mais engage-t-il l'autre ? Est-ce un objet qui peut être donné en gage ? Qui peut engager l'autre dans un changement de pratiques ? Ce que l'ethnologie peut apporter, c'est l'idée qu'au-delà de l'engagement individuel, il faut penser l'engagement au niveau social : comment institutionnaliser cet engagement ? Intervient ici la notion de don/contre-don : quand il y a un don, la personne qui reçoit votre cadeau a une dette symbolique, et cette personne est tenue de rendre quelque chose. C'est anthropologique : on l'observe partout dans le monde. Comment le pêcheur peut-il rendre, au-delà de lui-même, au niveau social, à sa communauté ?

# LE COMPTAGE AUTOMATISE PAR UL

*Présentation de Leslie Véron (PNR du golfe du Morbihan)*



En 2009, il est apparu nécessaire d'estimer le nombre de pêcheurs présents sur les sites du golfe du Morbihan et de la rivière de Penerf. En première intention, nous avons souhaité réaliser un comptage sur la commune de Damgan, car nous y avons observé une forte fréquentation.

Nous avons tenté un comptage depuis la côte, mais la difficulté de l'exercice est apparue très vite : sur les photos prises depuis la côte, la plupart des pêcheurs se superposent, la mer est loin et il donc difficile de compter les pêcheurs les plus éloignés. En outre cette côte s'étend sur 108 km. Nous avons donc tenté une autre approche, en utilisant un ULM pour photographier toute la côte : sur les clichés, les pêcheurs sont beaucoup plus distincts, et donc plus faciles à compter.

Nous avons programmé un vol dont le décollage était prévu une heure avant la basse mer, le plan de vol descendait jusqu'à Ambon, longeait toute la côte, la commune de Damgan, pour arriver jusqu'à Locmariaquer et Saint-Philibert. C'est un vol d'environ deux heures, le pilote avait pour consigne d'effectuer le survol à une altitude constante pendant toute la durée du vol, environ 300 m, et d'éviter les virages courts. A bord de l'appareil se trouvait un photographe qui réalisait des clichés tout le long de la côte en essayant d'effectuer un recouvrement d'un tiers pour pouvoir ensuite créer un panorama global. Son objectif était évidemment d'éviter

de zoomer/dézoomer afin que les pêcheurs aient tous la même taille.

Cette première campagne de photos aériennes a conduit à une première estimation, qui a confirmé la très forte fréquentation de pêcheurs à pied sur la commune de Damgan, puisque nous y avons compté plus de 5000 pêcheurs, et plus de 700 pour la commune de Sarzeau. Le problème auquel nous avons été confrontés, c'est que la personne chargée du comptage a dû recouper toutes les photos, en effectuer la synchronisation sur la carte, et ensuite compter tous les pêcheurs à la main : pour chaque pêcheur, elle faisait une croix sur l'image, et les comptait un par un. Cela a pris 15 jours, pour les communes de Sarzeau et Damgan, le côté est du golfe du Morbihan. Ni le côté ouest, ni l'intérieur du golfe n'étaient concernés. Or dans le cadre du Life, 6 comptages sont prévus chaque mois. Cet objectif était donc difficile à atteindre.

Nous avons alors rencontré l'équipe Obélix, qui travaille au centre IRISA sur la télédétection, l'analyse d'images, et la création de programmes informatiques en auto-apprentissage. Nous avons conçu avec eux un logiciel de traitement automatique de ces images aériennes.

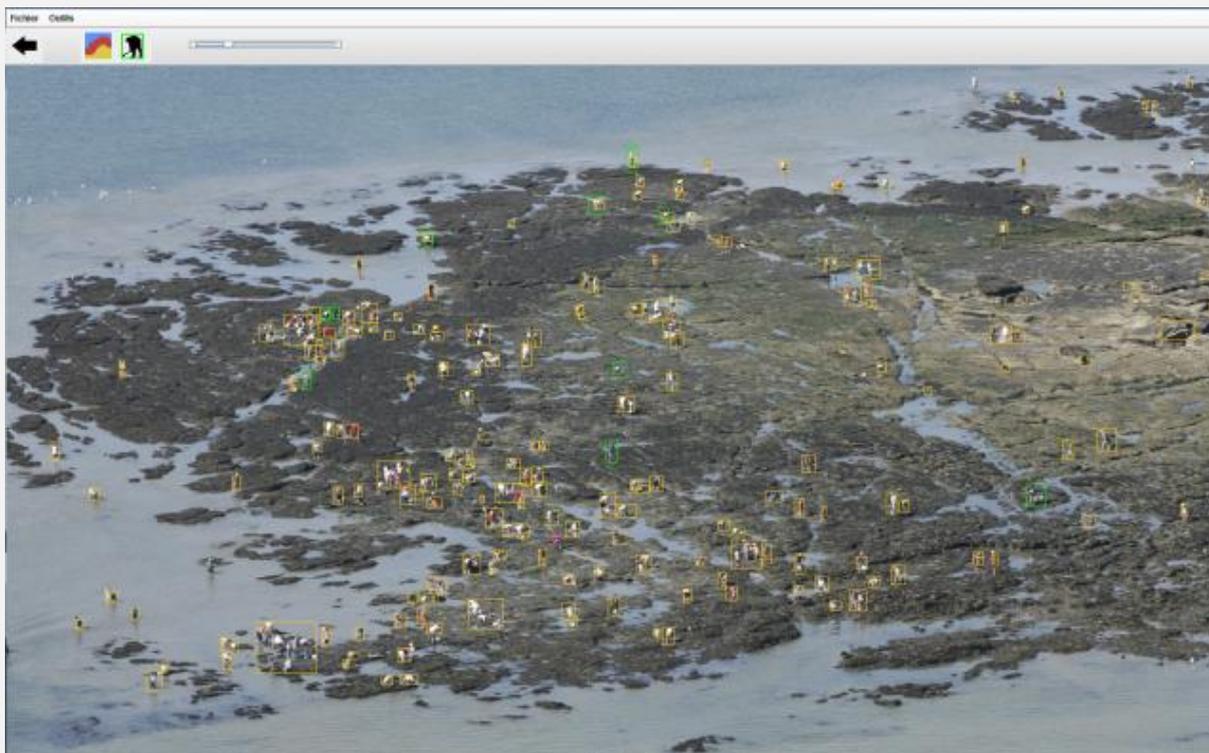
On peut voir sur l'image du 12 août 2014 comment fonctionne le logiciel. Ce jour-là, nous avons compté plus de 10 000 pêcheurs de loisir sur tout le pourtour du parc du golfe du Morbihan.

Sur l'interface du logiciel, on découvre un grand nombre de petits carrés orange : c'est l'algorithme qui les a découverts. En fait, il a compté lui-même les pêcheurs à pied. Et comme il s'agit d'un logiciel interactif, il est possible pour l'opérateur de rajouter des

environ 200 € (à qui il faut ajouter les coûts liés à la photo : matériel, etc).

Le deuxième avantage, c'est évidemment un gain de temps considérable. Il y a bien sûr de petites rectifications manuelles à effectuer, mais on est très loin des 15 jours nécessaires pour compter toute la côte lors de notre première expérience.

Le troisième avantage relève des ressources humaines. Là où il aurait fallu mobiliser une



pêcheurs sur l'image là où le logiciel ne les auraient pas détectés. Il lui est aussi possible d'intervenir quand le logiciel a découvert un petit groupe de pêcheurs et qu'il lui a été impossible de les dénombrer. Dans ce cas l'opérateur peut ajouter ou retirer un pêcheur dans le groupe. Quand ce traitement de l'image a été effectué, le logiciel donne le nombre de pêcheurs.

Le premier avantage du logiciel, c'est de faire baisser sensiblement le coût du comptage : un survol aérien d'une heure et demie coûte

dizaine de bénévoles pour compter toute la côte, on a pu effectuer ce comptage avec deux personnes seulement : le pilote et le photographe. Dès lors, tous les bénévoles qui ne participent plus au comptage peuvent se consacrer au travail de sensibilisation.

Aujourd'hui nous avons réalisé 14 survols en tout, nous maîtrisons bien le protocole, qu'il s'agisse du pilote ou du photographe.

Quel avenir maintenant pour ce logiciel ? Nous travaillons encore avec l'équipe Obélix et l'entreprise Wipsea qui est spécialisée dans l'analyse d'images pour l'écologie, et qui

participe à l'élaboration de logiciels d'aide pour les chercheurs. Elle réalise également des campagnes de photos aériennes. Ils ont du reste réalisé un logiciel de comptage automatisé pour les tortues. Une difficulté réside dans le fait que les travaux actuels ne portent pas spécifiquement sur la pêche à pied, mais plus largement sur la détection d'objets par image. Ils portent aussi sur l'optimisation de l'interaction entre l'utilisateur et la machine. Cela signifie concrètement que lorsqu'on dit à la machine : « ce que tu as trouvé là, ce n'est pas un pêcheur à pied, je voudrais que tu l'enlèves », la machine corrige sa pratique future. Elle apprend au fur et à mesure de nos interactions avec elle.

Parmi les améliorations souhaitables de ce logiciel, il y aurait lieu tout d'abord de limiter au maximum les faux positifs, et d'arriver à un pourcentage de certitude optimisé pour pouvoir améliorer encore le temps de travail sur les images. Il serait également souhaitable

de parvenir à une différenciation des substrats, pour n'avoir pas seulement le nombre total de pêcheurs sur le golfe du Morbihan, mais savoir qui pêche où (dans l'eau, dans le sable, ou encore sur les rochers). Enfin on peut imaginer une version du logiciel en auto apprentissage. Cela permettrait de multiplier les utilisateurs et les usages : il s'agirait alors d'un logiciel auquel on pourrait indiquer quel objet on veut retrouver sur les images. Pour nous, sur le golfe du Morbihan, ce serait bien sûr les pêcheurs à pied, mais on peut aussi extrapoler sur les flux de bateaux : la plaisance et la pêche à pied sont deux activités caractéristiques du golfe du Morbihan. Concernant les flux de bateaux, il serait intéressant de savoir où ils mouillent l'été.

Et on peut imaginer évidemment une multitude d'autres applications !

## II-LES SUIVIS BIOLOGIQUES

5. De la moule à la frite : les moulières des Hauts-de-France
6. Compter les coques, à quoi ça sert ?
7. Trois protocoles de suivi de palourdes répondant à trois contextes différents
8. Dégradation et protection des herbiers ; effet de la pêche à pied sur l'état écologique des champs de blocs
9. Gestionnaires et expertise scientifique : de la validation des protocoles à l'interprétation des résultats : l'exemple des récifs d'hermelles

*Comment soigner un patient dont on ignorerait tout, de sa température corporelle à sa tension artérielle en passant par sa taille, son âge, et ses antécédents médicaux ? Aucun médecin ne s'y risquerait ! C'est pourtant la situation dans laquelle se trouvent parfois les naturalistes qui auscultent l'éstran et veillent à sa santé. Fautes de ces « paramètres biologiques » que les professionnels de santé consignent dans le dossier du malade, leur action risque d'être paralysée ou pire, inappropriée.*

*Et quand le médecin généraliste peut se satisfaire de paramètres généraux, le spécialiste va devoir, lui, prescrire des investigations plus pointues : le cardiologue et le dentiste ne recherchent pas les mêmes informations, n'utilisent pas les mêmes outils, n'appliquent pas les mêmes protocoles. De même, le spécialiste de la palourde ne mettra pas en œuvre les mêmes techniques que l'expert des récifs d'hermelles (vous savez, ces petits vers bâtisseurs qui édifient ces drôles de châteaux en forme de nids d'abeilles que l'on trouve parfois sur la plage).*

*Pourquoi trouve-t-on des moules ici, et pas là, juste à côté, alors que l'habitat y paraît identique ? Pourquoi la moulière n'occupe-t-elle pas la totalité du terrain favorable ? Parce qu'elle a été dégradée ? Parce que les prélèvements ont excédé sa capacité de régénération ? Ou pour des raisons naturelles dans lesquelles l'activité de pêche n'a strictement rien à voir ? Pour le savoir, il va falloir observer à la fois l'état de santé des moules, examiner leur démographie, leur pyramide des âges (on dit plutôt leur histogramme des tailles, mais c'est pareil ! Chez la moule, la taille dit l'âge), mais aussi simultanément, le comportement des pêcheurs, histoire de vérifier si, par hasard, leur boulimie ne serait pas ici ou là préjudiciable à la ressource.*

*La connaissance fine de l'état de santé des gisements peut aussi permettre d'éviter de tragiques erreurs judiciaires. Ainsi, les limiers de l'Agence des aires marines protégées, qui suivent l'état de santé des récifs d'hermelles du Mont-Saint-Michel, constataient la dégradation des récifs du site de Champeaux, et nourrissaient les plus noirs soupçons à l'égard des pêcheurs. Des pêcheurs d'hermelles ? Non, bien sûr : les platiers d'hermelles constituent d'excellents habitats pour les huitres. Ils ont donc cartographié, au mètre près, l'état de santé des récifs. Ils ont aussi cartographié, avec la même précision, les activités des pêcheurs. Verdict : les pêcheurs se concentrent à l'ouest du site. Et c'est à l'est qu'il est le plus dégradé. Voilà donc le suspect acquitté, et le coupable court toujours ! Car le coupable est souvent insaisissable : la houle, une tempête, un fleuve qui vient se déverser dans les environs, peuvent être à l'origine de la dégradation des habitats. On peut toujours expliquer à un pêcheur pourquoi il est important de remettre les blocs en place après les avoir déplacés ou retournés pour y traquer les proies. Mais allez expliquer ça à une tempête !*

*Cette connaissance de la réalité biologique de la ressource et des habitats est essentielle aussi pour adopter des mesures de gestion pertinentes. Pourquoi interdire la pêche sur un gisement s'il se porte bien, et s'il ne pose pas de problème sanitaire ? Elle permet aussi d'adapter au plus juste ces mesures de gestion : dans certains cas, interdire serait sans doute déraisonnable, mais limiter s'avère nécessaire. Elle permet enfin de justifier les mesures restrictives qui doivent parfois être adoptées, et les rendre socialement plus acceptables.*

*Le renseignement, on le sait, est l'arme la plus redoutable pour un militaire. « La règle, disait SunTzu, est que c'est le général le mieux informé qui triomphe ». Dans sa guerre contre la dégradation de l'éstran, de ses habitats et des ses ressources, le général Life+ a mobilisé les meilleurs analystes.*

# Quand la moule a la frite : les moulières des Hauts-de-France

*Présentation d'Antoine Meirland (Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale)*



Quand la moule a-t-elle la frite ? Ou, pour le dire plus conventionnellement : quand les moulières sont-elles en bonne santé ?

On sait à quel point la moule est une espèce emblématique de la gastronomie des Hauts-de-France ? Qui n'a pas en tête les images de la braderie de Lille et de ce rite païen consistant à édifier d'immenses tas de coquilles de moules ? Fort logiquement, la moule est l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs à pied de loisir sur le territoire de la région. Son habitat relève par ailleurs de la directive européenne faune-flore. Il apparaissait donc essentiel de disposer de connaissances locales sur l'état des moulières, dont la gestion essentiellement empirique, quoique concertée, se limitait principalement à la pêche à pied professionnelle.

Nous avons donc réalisé une estimation halieutique des quantités de moules, afin de déterminer les possibilités de captures. Nous avons ensuite mis en évidence les différentes pressions que subissent ces moulières, puis nous avons travaillé à l'élaboration d'une méthode d'évaluation de leur état de conservation. Pour ce qui concerne l'étude de l'impact des techniques de pêche, nous avons pu travailler, dans le cadre d'un partenariat financier entre la DDTM du Pas-de-Calais et le Parc naturel marin, sur l'ensemble des 27 moulières que compte la façade.

Première étape : l'estimation halieutique des quantités de moules présentes sur les gisements. L'enjeu consistait surtout à déterminer la quantité de moules *exploitables* disponible. Comment estimer le nombre de moules sur un gisement ? Nous avons décidé de parcourir le périmètre du gisement avec un GPS, d'intégrer ces données dans un logiciel, et de déterminer ensuite la proportion de recouvrement (par des moules) de la superficie. Nous avons ensuite prélevé des moules sur des quadrats, nous les avons comptées, mesurées... Tout cela nous a permis d'obtenir une surface de gisement. De la sorte, on délimite la moulière, mais on peut aussi délimiter la « moulière potentielle » : les endroits où l'on pourrait s'attendre à trouver des moules, et où il n'y en a pas. Ce premier constat peut constituer un indice de dégradation de la moulière.

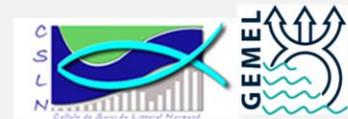
Sur ce gisement situé au sud du parc marin, on constate un taux de recouvrement par des moules de 30 %, le reste étant constitué de roche sans moules. On constate en outre une forte disparité : certaines zones montrent un taux de recouvrement de 4 %, alors que dans d'autres secteurs ce taux dépasse 80 %.

# Estimation halieutique des quantités de moules en présence sur les gisements

48.86 ha + 69.39 ha de moulière potentielle



34 à 36 % de recouvrement par les moules  
Forte disparité selon les zones (4 à 86%)



A ce stade, nous sommes en mesure de déterminer le nombre de moules en fonction de leur longueur, donc d'étudier à la fois la taille de la population et sa structure. 4 cm est la taille légale en-deçà de laquelle la pêche est interdite. Les prélèvements que nous avons effectués montrent une forte proportion de moules plus petites sur les zones hautes, et de moules plus grandes avec une proportion d'individus exploitables sur les parties basses. Il est donc possible de bien visualiser l'arrivée du recrutement, c'est-à-dire des juvéniles.

Ces données nous permettent d'évaluer la vitesse de croissance sur la baie et sur le gisement, d'une part, et le tonnage de moules d'autre part. Ici le tonnage a été estimé à 1 546 tonnes, et le tonnage de moules de plus de 4 cm à fin janvier (c'est la date du relevé) à 550 tonnes. Connaître ces quantités présentes sur le gisement nous permet évidemment de gérer plus efficacement l'activité.

Notre deuxième objet d'étude, c'est l'état de conservation des moulières. Mais qu'est-ce qu'une moulière en bon état ? Le Muséum national d'histoire naturelle propose une méthode d'évaluation qui prend en compte trois éléments : la structure de la moulière, ses fonctionnalités, et les pressions qu'elle subit.

Pour évaluer les pressions, divers éléments doivent être pris en compte : la distance à un rejet d'eau, la distance à l'exutoire d'un fleuve, la qualité bactériologique, sont des marqueurs de pression. Il y a en outre, naturellement, les pressions anthropiques, que l'on apprécie par le biais de comptages ou d'observations de terrain réalisés dans le cadre du programme Life.

Localement, nous avons effectué 3 639 comptages, nous avons recensé l'ensemble des activités observées sur les plages (nous en avons dénombré 90 !), tout cela sur quarante

sites représentant une centaine de gisements. Nous avons donc rassemblé autour de 330 000 données. Mais il nous paraissait utile connaître le nombre annuel de sessions de pêche. Comment faire sans être contraints de les compter en permanence ? Nous avons pour cela utilisé une méthode d'extrapolation, dite « méthode des arbres de régression ». Nous avons classé nos observations en différentes catégories, définies en fonction des éléments qui peuvent inciter un pêcheur de loisir à aller pêcher un jour donné. Le plus important de ces éléments, c'est le coefficient de marée : au-delà de 100, il y a un nombre important de pêcheurs ; en-deçà de 100, beaucoup moins. Il y a par ailleurs plus de pêcheurs l'été que l'hiver. Et plus de pêcheurs les jours non ouvrés. Il y aura donc sensiblement plus de pêcheurs un samedi ou un dimanche, en été, avec un coefficient de marée supérieur à 100.

L'exemple du gisement de la Sirène, au niveau du cap Gris-Nez est édifiant. Nous y avons dénombré en moyenne 26 pêcheurs de moules pour les catégories de marées comprises entre 80 et 100. Nous avons 110 marées de ce type par an, donc 2 900 sessions de pêche annuelles pour cette catégorie de marées sur ce site. Si on intègre toutes les catégories de marées, on dénombre près de 4 500 sessions de pêche sur ce site. Et si l'on additionne les données de tous les sites, on dénombre, pour 2014, près de 77 000 sessions de pêche sur le territoire. Sur l'ensemble des sites que nous avons pu observer, nous avons dénombré 115 000 pêcheurs. On sait qu'un pêcheur prélève en moyenne 2,72 kg de moules, ce qui nous donne une idée de la quantité totale prélevée par les pêcheurs de loisir : 210 tonnes en 2014, et 195 tonnes en 2015.

Si l'on compare ce résultat avec ce qui est pêché par les professionnels, ou plus précisément avec ce qui est *déclaré* par les professionnels, soit 251 tonnes pour la période 2012-2013 et 228 tonnes pour la

période 2014-2015, on constate que ces résultats sont quasiment identiques, aux erreurs de mesure près : les pêcheurs de loisir et les professionnels prélèvent environ la même quantité de moules.

Nous avons aussi pu observer des pratiques de pêche sur des sites fermés : en 2015, sur les 70 000 sessions relevées, 20 000 se produisaient sur des sites qui n'étaient pas réglementairement accessibles. Certains sites peuvent être fermés pour des raisons biologiques (il faut laisser la ressource pousser pour atteindre la taille légale de 4 cm), ou bien pour des raisons sanitaires, ce qui est plus grave. Or nous avons observé 4 000 sessions sur un site fermé pour raisons sanitaires.

Enfin, pour ce qui concerne l'état de conservation, nous avons mesuré la composante faunistique, la composante floristique, la structure, le recouvrement, l'épaisseur en moules, la santé des moules à travers un indice de condition, ce qui nous a permis de classer l'ensemble des moulières selon un ensemble de paramètres (indice de condition, pressions, diversité). La « plus belle » est la moulière de la Courte-Dune au cap Gris-Nez, la plus en souffrance la moulière des Ailettes à Wimereux.

Mais ces résultats ne rencontrent pas un consensus absolu : nous allons donc tenter de perfectionner la méthode !



# Compter les coques, à quoi ça sert ?

*Présentation de Franck Delisle (VivArmor Nature) et Michaël Tanghe (CPIE Pays de Morlaix-Trégor)*



En France, les pêcheurs de loisir prélèvent chaque année 2 500 (+/-800) tonnes de coques chaque année, d'après les extrapolations réalisées à partir d'enquêtes téléphoniques conduites en 2009 par l'IFREMER et l'institut de sondage BVA. De leur côté, selon des données recueillies en 2015 auprès des DDTM, les pêcheurs professionnels récoltent 8 000 tonnes.

Comment s'assurer de la durabilité de ces prélèvements ? Sur la totalité des sites où la pêche est pratiquée se pose la question de l'impact de cette pression de pêche, en lien avec la fréquentation des sites qui paraît parfois très importante. En outre, l'impression d'une diminution de la ressource est très souvent exprimée par les pêcheurs rencontrés au cours des enquêtes. Une évaluation fine est donc nécessaire pour parvenir à un diagnostic objectif, et envisager avec l'ensemble des acteurs les mesures de gestion à mettre en œuvre

Pour cette raison, une évaluation des gisements d'une dizaine de sites a été initiée dans le cadre du programme Life, sur la base d'un protocole mis en place en 2000 par VivArmor Nature et la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc et validé par l'IFREMER. D'autres évaluations avaient été conduites auparavant, notamment en Normandie par le GEMEL. Ce protocole est très simple à mettre en œuvre, et ne nécessite pas de compétences importantes.

Sur le site de Locquirec par exemple, 56 stations de prélèvement sont réparties tout le long de la baie. Principales espèces pêchées : la coque, mais aussi quelques palourdes et bigorneaux. L'activité professionnelle est significative : 35 permis délivrés pour pêcher au fond de la baie. L'activité de loisir est elle aussi abondante : 17 000 actions de pêche par an (un même pêcheur peut donc être compté plusieurs fois dans l'année). Autre particularité : depuis 2012 le site est fermé à la pêche à pied, professionnelle et de loisir, du 31 octobre au 1<sup>er</sup> juin. Et en matière de réglementation, 60 % des pêcheurs connaissent la taille minimale de capture.

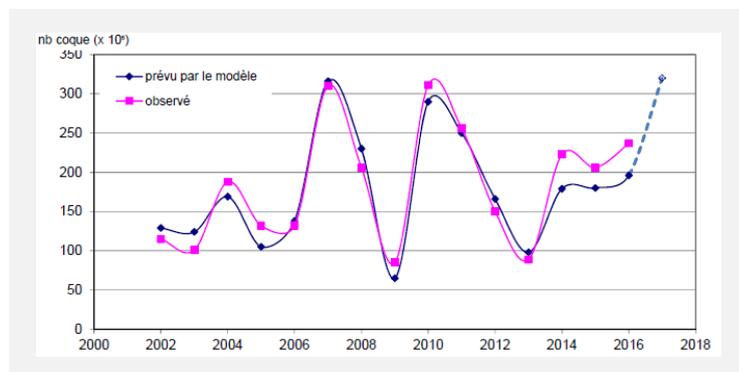
L'observation des histogrammes de taille pour 2014 nous permet de constater que l'essentiel de la population du gisement est compris entre 10 et 20 millimètres. En 2015 en revanche, cette cohorte s'est déplacée : on la retrouve dans des classes de taille comprise entre 20 et 30 millimètres. Ce constat est logique : les coques ont vieilli, donc elles ont grandi. C'est une excellente nouvelle pour les pêcheurs professionnels et pêcheurs de loisir pour cette année 2015. En revanche, le recrutement des juvéniles en 2014 et 2015 s'avère très faible, et la population a fortement diminué d'une année sur l'autre. On constate en 2016 un fort recrutement (beaucoup d'individus autour de 10 mm), en revanche la fraction pêchable a complètement disparu, en raison sans doute du prélèvement, qui s'ajoute à une mortalité naturelle.

Donc, diminution de la population entre 2014 et 2015, et augmentation en 2016 mais avec beaucoup de juvéniles. À quoi nous a servi cette étude ? Elle nous a permis d'adapter notre sensibilisation auprès des pêcheurs à pied. Bien que le site soit fermé entre le 31 octobre et le 1<sup>er</sup> juin, des pêcheurs le pratiquent malgré tout. Il est fermé pour des raisons sanitaires, mais nous axons notre sensibilisation sur l'état du gisement, cet argument est beaucoup plus porteur : si l'on argumente sur l'aspect sanitaire, les gens répondent qu' « *ils ne sont pas malades* » ! La mise en avant la diminution de la population entre 2014 et 2015 paraît donc plus de nature à les faire réfléchir.

L'étude nous a aussi conduit à proposer une révision des quotas pour la pêche à pied professionnelle. Ces quotas étaient de 100 kg en 2014 et 2015, ils sont passés au 1<sup>er</sup> novembre 2016 à 70 kg par jour et par pêcheur à pied. Ils sont donc désormais alignés sur ceux des Côtes-d'Armor.

Enfin, le classement sanitaire du gisement va peut-être être revu lui aussi. L'interdiction du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre est susceptible d'être levée : les actions de sensibilisation ont conduit à une amélioration de l'état sanitaire du gisement.

Sur la baie de Saint-Brieuc, nous disposons de données sur un temps assez long (le gisement est suivi depuis 2000), ce qui nous permet d'appliquer un taux de mortalité par cohorte de coques, et d'en tirer des prévisions à court terme, pour l'année N+1 voire N+2.



Le graphique montre ce modèle prédictif : la courbe en bleu est celle de la prédiction du nombre de coques par an, et la courbe rose rapporte ce que l'on a réellement observé sur le terrain lors des campagnes de relevés. Les premières années, on constate de faibles écarts liés au calage de la méthode. Ensuite les deux courbes correspondent parfaitement bien. Et puis ces dernières années on constate un décrochage : la courbe prédictive annonce une production de coques légèrement inférieure à ce que l'on observe concrètement sur le terrain. C'est tout simplement lié à une mortalité moindre. Cet écart nous permet de mesurer les effets de l'arrêt de la pêche à pied professionnelle ces trois dernières années sur la réserve naturelle, plus précisément sur le gisement de coques du fond de la baie de Saint-Brieuc.

On voit donc bien l'importance des jeux de données pour disposer de modèles prédictifs, et la puissance de cet aspect prévisionnel pour permettre à chacun, et notamment aux professionnels, d'anticiper les campagnes de prélèvements futures. Grâce à cette évaluation assez fine, qui comprend la cartographie des zones de naissains et des zones de coques pêchables, on peut même évaluer l'impact d'aménagements futurs. On peut enfin évaluer les mesures de gestion : grâce aux écarts que l'on observe entre le modèle prédictif est ce que l'on a réellement constaté sur le terrain, on peut évaluer l'efficacité et la pertinence de ces mesures.

# Trois protocoles de suivi de palourdes répondant à trois contextes différents

*Présentation de Margaux Pinel (Agence des aires marines protégées) et Nathanelle Jeune (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France)*



Les suivis de palourdes à l'échelle nationale ont donné lieu à la mise en œuvre de deux protocoles distincts, pour répondre à deux questions différentes : la première portait sur l'évaluation de la dynamique des stocks de palourdes, la deuxième sur l'effet de la pêche à pied sur la ressource.

Sur l'évaluation des stocks, deux sites ont été traités : l'un en Normandie, la côte ouest Cotentin, et l'autre en Charente-Maritime. Sur l'ouest Cotentin, le protocole a été élaboré de sorte qu'il puisse être mis en œuvre annuellement par les gestionnaires, en mobilisant des pêcheurs sur le terrain, et autant que possible en partenariat avec les fédérations d'associations d'usagers. En Charente en revanche, le protocole est partagé entre des associations professionnelles et des établissements publics. Il nécessite des moyens techniques un peu plus conséquents, en particulier des moyens embarqués. Il est donc un peu plus délicat à mettre en œuvre pour un gestionnaire qui souhaiterait réaliser un suivi annuel.

Sur l'impact de la pêche à pied sur la ressource, le protocole a été élaboré par la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers

et sportifs de France (FNPPSF). Il s'agit d'un protocole visant à intégrer les pêcheurs à pied de loisir dans le programme Life, mais aussi à améliorer notre compréhension de l'évolution de la ressource palourde. S'agissant d'un protocole de suivi participatif, il devait être simple, utiliser peu de matériel, pour que les suivis soient rapidement reproductibles dans le temps par des bénévoles.

La FNPPSF est présente sur l'ensemble du littoral métropolitain, ce qui a permis de mettre en place des suivis en différents points du littoral, et notamment sur des sites qui n'appartiennent pas à la liste des sites-pilotes du programme Life. Une quarantaine d'associations appartenant à la FNPPSF y ont participé.

Ces suivis ont été lancés en mars 2015, nous disposons donc aujourd'hui de données sur environ deux années, à raison de trois suivis par an. À ce stade, les données recueillies ne permettent pas de produire des interprétations satisfaisantes. Il est donc nécessaire de poursuivre ce travail au-delà du Life.

# Dégradation et protection des herbiers : entre mitage et réalité ; effet de la pêche à pied de loisir sur l'état écologique des champs de blocs

Présentation de Maud Bernard et Pauline Poisson (Institut Universitaire Européen de la Mer)

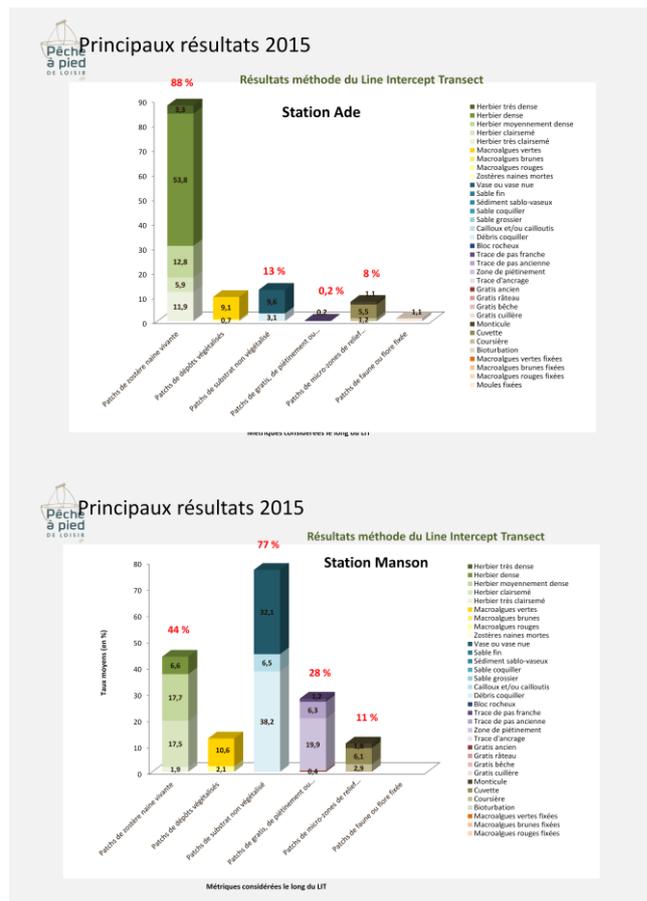


De nombreuses études sont en cours sur les herbiers de zostères, notamment à travers les réseaux de la directive cadre sur l'eau et du réseau benthique. Une autre étude expérimentale est conduite par le laboratoire LIENS. Elle vise à étudier l'impact de la pêche à pied sur les herbiers. Enfin, un réseau d'observation des herbiers a été constitué via l'initiative française pour les récifs coralliens, l'IFRECOR.

Une nouvelle étude a été demandée par l'agence des aires marines protégées. Son objectif est de suivre la dynamique des herbiers de zostères naines et marines, et les effets croisés des activités de pêche à pied et des facteurs environnementaux. En termes de méthode, des suivis sont menés à l'échelle de la station d'étude, par des comptages réguliers et répétés, autant de fois que possible, dans différentes conditions de météo et de marée. Et une fois par an un suivi de l'état écologique de l'habitat est mené à différentes échelles.

Les résultats sont très divers selon les stations. On peut constater notamment que sur deux stations très proches géographiquement, situées au nord de l'île d'Oléron, les résultats varient sensiblement. La station Manson est soumise à une très forte pression de pêche : on compte en moyenne 19 pêcheurs sur le périmètre étendu d'observation de la station,

et au maximum 60 pêcheurs y ont été observés. À l'inverse sur la station d'Ade, le site est difficile d'accès et très envasé, on a donc une pression de pêche quasiment nulle.



Les graphiques présentent les taux d'herbiers vivants sur chacune des stations, ainsi que les taux de substrat non végétalisé sur un pas supérieur à 2 m, et le taux de mitage sur un pas compris entre 0,5 et 2 m. On constate que

sur la station d'Ade, très peu pêchée, le taux d'herbiers vivants est de 88 %. En revanche sur la station Manson, où la pression de pêche est très importante, on ne constate plus que 44 % d'herbiers vivants, et un taux de fragmentation de 40 %, relativement élevé.

On peut aller plus avant dans le détail, et remarquer que pour la station qui n'est pas pêchée, sur les 88 % d'herbiers vivants, les densités sont relativement élevées (53 % d'herbiers « moyennement denses »), et que l'activité anthropique est quasiment inexistante (0,2 % : il s'agit d'une trace de pas relevée lors du suivi !). Sur la station Manson, en revanche, sur les 44 % d'herbiers, on relève des densités sensiblement plus faibles, et des traces d'activités anthropiques plus élevées (28 %, constituées principalement de traces de pas et de piétinement, mais aussi de traces de grattis).

Le déploiement du protocole a permis de tester la méthode LIT (Line Intercept Transect), qui s'est révélée un bon indicateur pour évaluer la fragmentation et le mitage des herbiers, et également pour relever les patchs de traces anthropiques et les zones de micro reliefs. La méthode consiste à dérouler un ruban gradué de 50 m, et à relever tous les changements de patchs (herbiers denses, herbiers non denses, pas d'herbier du tout). Les quadrats et les carottes qui sont relevés sont identiques à ceux utilisés dans les réseaux de la directive cadre sur l'eau et du réseau benthique : les suivis croisés sont donc possibles.

L'IUEM a coordonné des actions visant à évaluer l'état écologique des champs de blocs. Cette étude fait suite à de nombreux travaux historiques sur l'habitat champ de blocs, l'objectif étant d'évaluer la part du facteur pêche à pied de loisir dans l'action de retournement des blocs, et d'essayer de la

différencier des facteurs environnementaux locaux qui peuvent également mobiliser les blocs, l'action de la houle notamment. Au plan national, 19 stations de champs de blocs sont suivies, réparties sur neuf territoires du projet. Quatre stations hors programme Life (deux stations du parc naturel marin de la mer d'Iroise, et deux zones Natura 2000) font également l'objet de suivis.

En termes méthodologiques, trois suivis complémentaires se déroulent à la même échelle (l'échelle station champ de blocs) : des comptages réguliers qui, comme pour les herbiers, sont réalisés à chaque fois que c'est possible dans des conditions de marée et de météo différentes ; des suivis comportementaux, qui sont des observations directes, non participantes, des pêcheurs à pied (quatre campagnes de suivis comportementaux par an sont préconisées) ; et deux fois par an un suivi de l'état écologique de l'habitat réalisé à l'échelle de chaque station.

Les résultats ont permis d'aboutir à 19 cartes très précises des champs de blocs, qui se basent notamment sur une stratification de l'habitat à partir de critères biologiques, géologiques, géomorphologiques, et de pression de retournement des blocs.

Sur la station de l'îlot Saint-Michel, dans le golfe normand breton, on relève une strate composée majoritairement de blocs à dominante d'algues brunes. Une autre strate de blocs mobiles est dominée par des algues vertes opportunistes. Ces cartes permettent d'affiner la typologie de l'habitat, elles sont surtout essentielles pour appliquer le protocole de suivi d'état écologique, puisqu'elles permettent ensuite de répartir des quadrats de façon homogène sur la station.

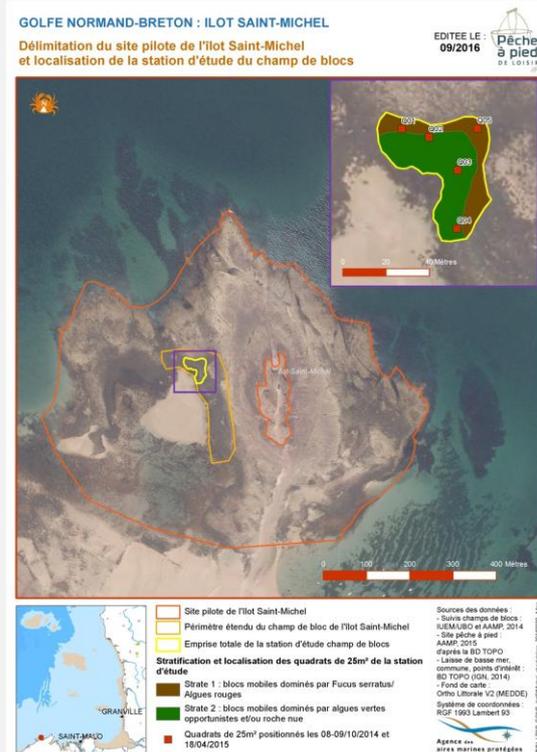
## Résultats cartographique

**N = 18 cartes champ de blocs**

→ Stratification champs de blocs sur critères biologiques, géologiques, géomorphologiques, pression de retournement

→ Affinent la **typologie de l'habitat** entre 2014 et 2016

→ Exemple Îlot Saint-Michel (Golfe Normand-Breton)



En 2015, sur cette station de l'Îlot Saint-Michel, on a relevé 83 % de blocs qui ont été prospectés et remis en place. On a donc ici une pêche majoritairement respectueuse de l'habitat. Toutefois 9 % des blocs déplacés n'ont pas été remis en place, et 8 % de blocs retournés n'ont pas été remis en place. Ces résultats concernent 17 suivis de pêcheurs à pied. Après cette campagne de suivis comportementaux, l'indicateur visuel de

retournement des blocs a été appliqué au printemps, ainsi qu'il est préconisé dans le protocole, et l'indice de qualité écologique des champs de blocs a permis d'observer que ce champ est dans un état écologique moyen. Les suivis ont donc permis de faire émerger des problématiques de comportement sur certaines stations ou territoires, et de mettre en évidence les points forts et les difficultés rencontrées.

## Gestionnaires et expertise scientifique : de la validation des protocoles à l'interprétation des résultats. L'exemple des récifs d'hermelles.

*Présentation de Margaux Pinel  
(Agence des aires marines protégées)*



Le cas des récifs d'hermelles et des suivis qui ont été mis en place est un exemple intéressant d'un transfert de méthodologie des chercheurs vers les gestionnaires. On peut se focaliser sur un site Natura 2000 dans le golfe normand breton : le site de la baie du Mont-Saint-Michel. L'objectif des suivis et de viser le bon état de conservation de ses habitats. Un protocole scientifique a été développé depuis les années 2000 par l'IFREMER. Le programme Life a permis aux gestionnaires de se saisir du protocole, et à l'IFREMER de ne plus intervenir sur le terrain, mais simplement en expertise et en appui technique.

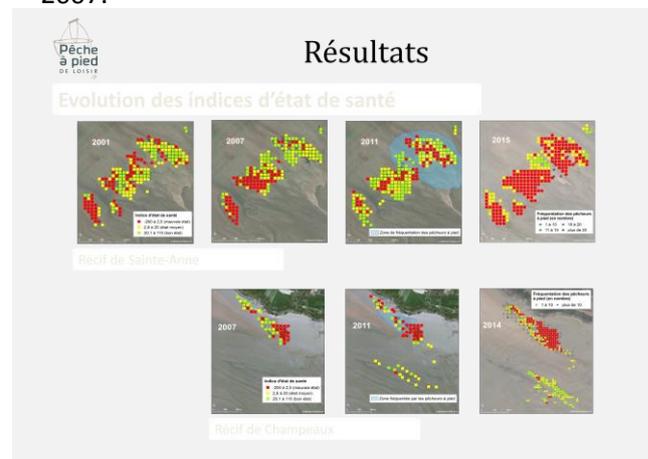
L'hermelle est un ver qui construit de petits tubes de sable. On trouve deux formes d'habitat : les placages d'hermelles qui se structurent sur des platiers rocheux, et les structures autonomes construites sur des récifs entiers, sur de vastes ensembles. La baie du Mont-Saint-Michel est l'un des sites les plus importants d'Europe pour cet habitat ; il est par ailleurs régulièrement fréquenté et ciblé par les pêcheurs, qui y trouvent des espèces telles que les huîtres.

On relève deux récifs, de part et d'autre de la baie. Du côté Manche, un récif à Champeaux, et en Ille-et-Vilaine un récif un peu plus éloigné de la côte. Ces deux stations sont séparées par le Mont-Saint-Michel, il est donc possible de réaliser des suivis de part et d'autre simultanément. La totalité des deux

sites représente environ 200 ha d'habitat. Ces récifs se développent naturellement, cela commence par de petites pousses, ensuite de petites boules isolées qui s'agrègent, pour enfin arriver au terme du stade de construction en placages qui vont naturellement se dégrader.

Parmi les paramètres suivis, un indicateur d'état de santé est utilisé par l'IFREMER depuis 2007.

Sur le site de Champeaux, on a pu compiler les résultats de 2001 à 2015. En 2001 la carte est plutôt vert jaune, c'était un assez bon état de santé, et en 2015 le massif côté Bretagne plutôt rouge, on est donc sur un mauvais état de conservation. On observe clairement une dégradation de l'état de santé du site depuis 2007.



Il était donc essentiel de mesurer la part de la responsabilité de l'activité de pêche à pied dans cette dégradation. Un suivi de la fréquentation et de l'activité sur ces récifs a

donc été mis en place, à partir de la grille de suivi utilisée par l'IFREMER, avec les mêmes quadrillages. On a ainsi pu évaluer par maille ou par quadrat, en tout cas par zone de suivi, une fréquentation cumulée pour voir si l'on pouvait établir une corrélation entre la pêche et l'état de l'habitat. On constate sur la carte de l'état de santé du récif de Champeaux qu'il est plutôt dégradé à l'est. Et sur la carte de fréquentation on constate que les pêcheurs se concentrent plutôt à l'ouest. À ce stade, on fait le constat que l'activité de pêche à pied est réellement présente, mais n'a pas d'impact avéré sur les récifs.

Il est nécessaire de continuer à suivre les récifs, puisque des phénomènes naturels sont

également à prendre en compte. On a notamment observé de violentes tempêtes en 2014, qui peuvent aussi expliquer la dégradation des récifs. Néanmoins l'activité de pêche à pied est un facteur à ne pas négliger pour poursuivre la sensibilisation. Le principal enseignement est que ces suivis écologiques permettent de disposer d'éléments objectifs pour discuter avec les services de l'État, en vue d'adopter des mesures de gestion appropriées.

# III - SENSIBILISATION

**10. Contenu du plan de communication et messages**

**11. La sensibilisation : quels outils pour quel public ?**

**12. A la rencontre du pêcheur : la sensibilisation directe est-ce que ça marche ?**

**13. Mobilisation et formation des structures-relais**

## Tables rondes

---

- *Table-ronde* : Les médiateurs de l'estran
- *Table-ronde* : sécurité et santé, besoins et nécessités

*Grâce aux études sociologiques, on sait donc tout –ou presque- de la population des pêcheurs à pied de loisir.*

*Grâce aux suivis biologiques, on sait tout – ou presque- des populations de coquillages pêchés.*

*Reste à connecter ces deux univers.*

*Huitres et palourdes ayant comme caractéristique de se montrer le plus souvent solidement fermées –au dialogue entre autres- la solution retenue est de sensibiliser les pêcheurs au sort des coquillages, plutôt que l'inverse.*

*Vaste programme ! A ces pêcheurs aux motivations et aux pratiques diverses, il faut parler à la fois de leur sécurité (sur l'estran, le pêcheur est un terrien égaré sur un milieu qui n'est pas terrestre), de leur santé (avec les coquillages, « gastro » ne se termine pas toujours par « nomie »), de réglementation (parfois absconse), de quotas de pêche (variables selon les espèces), de taille des prises (tout aussi variables)... alors qu'ils sont là en goguette pour pratiquer une activité à leurs yeux innocente.*

*Il a donc fallu synthétiser toutes ces informations, en deux slogans : « Pêcher intelligent, pêcher durablement » et « Un pêcheur averti en vaut deux ». Jolies formules, mais pas très explicites. Il fallait développer un peu : « En respectant les bonnes pratiques, vous préservez la ressource et le milieu marin, et vous contribuez à ce que le plaisir reste accessible à tous et pour longtemps ».*

*Et pour que ces messages soient bien identifiés, il a fallu leur associer des repères graphiques : un code couleur –le jaune des cirés fera l'affaire ; un logo commun –celui du Life-pêche à pied, pour éviter que la juxtaposition des logos de chaque partenaire ne transforme le moindre dépliant en capot de Formule 1.*

*L'objectif était bien de diffuser les bonnes pratiques et le respect de la réglementation, afin de pérenniser la ressource. Mais sur le terrain, les acteurs –qui pourrait le leur reprocher ?- accordent plus d'importance à la survie des pêcheurs qu'à celle des bigorneaux. Une contrainte supplémentaire, mais finalement porteuse de solutions : aborder les pêcheurs en leur parlant de leur sécurité, plutôt que de respect de la réglementation, permet une approche « bienveillante », au sens le plus strict du terme, qui favorise par la suite l'échange sur d'autres sujets. Sur le respect des champs de blocs, sur l'importance de remettre soigneusement en place un caillou retourné, ou sur la cohabitation avec l'activité des pêcheurs professionnels. Car les relations peuvent être rugueuses entre les conchyliculteurs ou les mytiliculteurs, agacés que le touriste en tongs se croie autorisé à venir roder autour de leurs installations, et les plaisanciers parfois indignés de voir ces gens manipuler des engins de pêche interdits au commun des vacanciers, ou prélever des quantités faramineuses sans pour autant se voir taxer de braconnage...*

*Il a donc fallu affiner les messages, les spécialiser par territoire, par type de pêche. Et concevoir les outils les plus appropriés pour véhiculer ces messages. Dépliants, kakemonos, panneaux apposés sur les accès des sites de pêche, films, sites internet, flashcodes pointant sur les sites... La pêche aux moules, activité traditionnelle s'il en est, n'interdit pas le recours aux technologies les plus actuelles ! Et puis, il y a l'outil magique : la règlette. Conçue pour que le pêcheur puisse vérifier la taille de ses prises, elle s'adapte aux espèces, aux territoires. Plastifiée, elle n'est pas un dépliant destiné à être lu puis oublié, elle est un objet pérenne, que l'on gardera, que l'on reprendra à la prochaine session de pêche. Elle portera, longtemps, le rappel de l'impératif d'une pêche durable.*

*Mais les outils ne se diffusent pas spontanément, les messages ne se promènent pas tout seuls sur l'estran... Interviennent alors les « médiateurs de l'estran ».*

*Professionnel ou bénévole, le médiateur est auprès des plaisanciers le messenger des bonnes pratiques, celui qui dégainera son sourire et sa persuasion si le contenu du panier n'est pas conforme à la réglementation. Le carnet à souches, il le laisse à d'autres, avec qui il coopère parfois : au médiateur le soin d'expliquer, de convaincre ; à l'agent de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) le soin de verbaliser quand la méthode douce a échoué.*

*Il y a du Sisyphe chez le médiateur : chaque plaisancier converti aux bonnes pratiques est une victoire, mais des plaisanciers, il y en a deux millions sur l'estran ! Il faut recommencer, encore et encore, affiner son discours, l'adapter aux réactions du pêcheur, ressentir ses centres d'intérêt, parfois partager avec lui la recette d'une bonne mouclade. Cette sensibilisation directe relève de la haute-couture, du sur-mesure, mais elle produit ses effets : sur les sites suivis, 17 % des pêcheurs connaissaient la réglementation lors des premières enquêtes en 2008, 55 % aujourd'hui ! Alors les médiateurs remettent la vareuse ou le gilet qui les identifie, et repartent prêcher la bonne pratique. Parfois, ils font office de casques-bleus entre plaisanciers et professionnels. Parfois ils participent à des actions de concertation, conduisent des opérations d'éducation à l'environnement. Sur le terrain, ils sont les « sachants », les interlocuteurs des communes, des offices du tourisme, des*



*journalistes locaux. Considéré comme un « couteau suisse » de l'éstran, le médiateur façonne son poste au gré des attentes et des besoins de son territoire.*

*C'est encore lui parfois qui, pour démultiplier son action, participera à la formation des « structures-relais » : tous ces acteurs qui, à différentes échelles, se feront à leur tour les porteurs du message de sensibilisation.*

*C'est au médiateur, souvent, que l'on devra d'avoir échappé à un solide désagrément digestif en allant prélever sa pêche sur un gisement fermé pour raisons sanitaires. Parce que l'information n'est pas toujours facile à trouver. Parce que les maires, chargés d'afficher sur leur territoire les arrêtés d'interdiction, sont parfois distraits : une contamination dans la commune, c'est ennuyeux pour le commerce... Ou parce qu'en toute bonne foi on peut passer à côté d'une interdiction : l'interdiction ponctuelle sera signalée dans la presse locale ou par le bouche-à-oreille entre pêcheurs, mais une interdiction permanente, c'est moins sûr.*

*Ces anges gardiens de l'éstran sont nés du Life. Lui survivront-ils ? Il faudra pour cela que les élus n'oublient pas de mettre la colonne « recettes » en regard de la colonne « dépenses » de leur budget. Certes, la sensibilisation ça coûte, au moins le salaire du médiateur s'ils n'est pas bénévole. Mais sur le seul territoire du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, on estime que le revenu généré par les pêcheurs à pied de loisir pourrait s'élever à 20 millions par an. Si l'on extrapole ce chiffre à l'ensemble du littoral, on voit tout de suite que les 2 millions de pratiquants de la pêche de loisir méritent bien qu'on consacre une petite ligne budgétaire à « contribuer à ce que ce plaisir reste accessible à tous et pour longtemps ».*

# Contenu du plan de communication et messages

Présentation de Marie Morineaux  
(Agence des aires marines protégées)



Ce programme Life a fédéré un grand nombre d'actions de communication et de sensibilisation. Dès le départ du projet, un plan de communication a été mis en place. Il a fait l'objet d'un travail d'élaboration en commun particulièrement important : c'est lui qui a permis la bonne diffusion de tous les outils de communication.

Les nombreuses réunions qui ont jalonné l'élaboration de ce plan ont rassemblé les coordinateurs locaux de l'ensemble du territoire, ainsi que la FNPPSF, conduisant à une rédaction en commun des messages, des slogans, etc. Cette étape a permis à chacun des coordinateurs locaux, dont le rôle est essentiel sur les territoires -notamment en ce qui concerne la mise en place des comités locaux de concertation- de s'approprier les outils et les messages et de s'accorder sur leur contenu.

Ces outils et ces messages sont caractérisés par des éléments récurrents. Le premier est le code couleur : ce jaune qui ressemble au ciré jaune des pêcheurs, on le voit partout sur les outils, sur tous les panneaux, sur le dépliant, etc. Il est caractéristique de toute la communication et de toute l'œuvre de sensibilisation du projet. Il est très voyant, c'est précisément ce qui a été voulu au départ.

Les slogans ont aussi été élaborés en commun: « *Pêcher intelligent, Pêcher durablement* », et d'autre part « *Un pêcheur averti en vaut deux* ». Ces deux slogans sont utilisés dans tous les outils de communication,

ainsi qu'un message chapeau : « *En respectant les bonnes pratiques, vous préservez la ressource et le milieu marin, et vous contribuez ainsi à ce que ce plaisir reste accessible à tous et pour longtemps* ».

Il a également fallu veiller à l'attribution de la communication au programme Life, qui finance à 50 % ce projet : la présence du logo était donc essentielle. L'élaboration de ce logo a constitué une étape importante, puisqu'il a permis à toutes les structures impliquées dans le projet Life d'être représentées par ce logo commun, évitant ainsi la complication qui consiste à afficher systématiquement tous les logos des partenaires.

L'adoption du code couleur, du logo, des messages, a permis la mise en place d'une campagne nationale. C'est la raison pour laquelle quand de nouveaux supports de communication sont élaborés, par exemple dans de nouveaux territoires qui souhaitent collaborer au projet, nous insistons sur l'utilisation de ces outils-là. L'adhésion au projet implique l'utilisation de la signature de l'ensemble des partenaires. Si l'on veut la modifier, il faudra obtenir l'accord de tous. C'est la raison pour laquelle nous sommes un peu « pénibles »...

Quatre grands messages communs ont été définis dans les groupes de travaux. Ces messages ont été déclinés et hiérarchisés localement, ils ont été retravaillés par les comités locaux de concertation. Il y a donc eu deux étapes : d'abord une étape de définition

au niveau national, ensuite une étape d'appropriation au niveau local.

La réglementation et la sécurité physique sont souvent les premières préoccupations dans les différents territoires. Nous serions plutôt enclins à parler prioritairement de bonnes pratiques, à expliquer qu'il faut bien remettre le caillou à sa place et ne pas le retourner, mais dans les territoires, quand on commence à diffuser les outils de communication, on nous répond : « nous n'allons pas commencer par parler des bonnes pratiques, mais plutôt par la sécurité, parce que la première chose que nous voulons c'est que les pêcheurs à pied reviennent vivants ! ». Il est difficile de s'opposer à cela...

La sécurité sanitaire est un sujet extrêmement important sur tout le territoire. On voit par exemple, notamment en rade de Brest, des gens pêcher sur des sites fermés depuis 10 ou 15 ans pour des raisons sanitaires. Il y a là un manque d'information évident. Mais dans l'élaboration des outils de communication sur la réglementation et la sécurité sanitaire, nous nous sommes heurtés à une difficulté : il est difficile de préciser aux pêcheurs où ils peuvent trouver une information locale pertinente. En effet dans certains territoires les informations sont à jour, mais ailleurs il peut être difficile de renvoyer vers un site Internet parce qu'il n'est pas du tout mis à jour.

Au-delà de la réglementation et de la sécurité physique, les deux autres thématiques définies pour la phase d'élaboration du plan de communication étaient la cohabitation avec les pêcheurs professionnels d'une part, et les bonnes pratiques d'autre part.

Pour ce qui concerne la cohabitation avec les activités professionnelles, nous avons diffusé des conseils pratiques pour une bonne cohabitation sur l'éstran. Sur certains points nous avons constaté des conflits, mais aussi quelques réticences de la part des

professionnels à l'égard du projet Life : « avec vos outils, vous allez faire de la publicité pour la pêche à pied de loisir. Cela ne va pas du tout nous aider, nous pêcheurs à pied professionnels, dans nos activités. Donc nous n'allons pas diffuser vos dépliants, vos réglottes etc. ». Dès lors, nous avons dû conduire tout un travail centré sur les activités professionnelles et sur la cohabitation avec la pêche à pied de loisir, et petit à petit ces messages ont été adaptés localement, ils ont été réfléchis dans les comités locaux de concertation, ils ont été discutés avec les acteurs locaux pour pouvoir être cohérents avec la réalité des situations locales.

La question qui se posera à l'issue du projet Life sera celle de la réutilisation de tous les outils qui ont été créés. Va-t-on permettre la diffusion de ces outils, la réutilisation des éléments graphiques et des messages ? Cette question est en cours de discussion. Nous réfléchissons à la mise en commun de ces outils, nous pensons proposer des contrats de licence pour une mise en commun d'œuvres en ligne. La difficulté consistera à protéger la propriété intellectuelle -certains droits seront réservés- tout en autorisant la diffusion des outils de communication élaborée au cours du projet. Nous réfléchissons à l'utilisation de contrats types pour la mise à disposition de ces outils.

**Pêche à pied DE LOISIR**

### La réalisation d'outils communs ?

**LES LICENCES**  
Ces quatre options peuvent être arrangées pour créer six licences différentes, les six licences Creative Commons :

- Attribution (crédit, ni aval ni approbation)
- Attribution/PAS DE MODIFICATION
- Attribution/PAS D'UTILISATION COMMERCIALE/PASSE MODIFICATION
- Attribution/PAS D'UTILISATION COMMERCIALE
- Attribution/PAS D'UTILISATION COMMERCIALE/PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS
- Attribution/PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS

**Creative commons :**  
propose des contrats-type ou licence pour la mise à disposition d'œuvre en ligne.

**Le droit d'auteur :**  
Non pas garder l'exclusivité sur la totalité des droits « tous droits réservés »  
Mais « certains droits réservés »

4 options  
6 types de licence  
<http://creativecommons.fr/licences>

# La sensibilisation : quels outils pour quel public ?

*Estelle Baudinière (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins – COREPEM Pays de Loire), Adrien Lowenstein (Agence des aires marines protégées) et Coline Dumas (Agence des aires marines protégées).*

Sur l'estran, plusieurs catégories de public sont destinataires des actions de sensibilisation que conduisent les acteurs du programme Life. Il y a évidemment d'une part le grand public, que l'on rencontre notamment à la faveur des expositions organisées sur la pêche à pied ; il y a aussi les pêcheurs à pied eux-mêmes ; et il y a enfin les structures-relais qui pourront nous aider à effectuer ce travail de sensibilisation.

Pour réussir une action de sensibilisation, plusieurs questions se posent : quels sont les objectifs ? Quel message va-t-on faire passer principalement dans cette action ?

Bien cibler les différents publics pour adapter le message et prévoir les bons outils est un préalable essentiel.

Les outils de sensibilisation pour les pêcheurs à pied vont s'adresser aussi bien à des pêcheurs novices qu'à des pêcheurs chevronnés, parfois à des pêcheurs connectés avec des Smartphones. Dans certains territoires il faudra aussi s'adresser à des pêcheurs à pied étrangers, notamment dans les territoires frontaliers. La sensibilisation s'opère au travers des « marées de sensibilisation ». Nous adaptons notre discours aux différents publics : les enfants, les adultes, les étrangers, les novices, les pêcheurs chevronnés... Pour cela, nous nous appuyons prioritairement sur deux grands types d'outils : les réglettes et les dépliants.

Sur l'ensemble du projet, ce sont près d'un demi-million d'outils qui ont été distribués, différents selon les types de milieux. Par exemple, on utilisera plus volontiers des réglettes dites en T sur les estrans plutôt rocheux. Pour ce qui concerne les dépliants, un modèle différent a été édité pour chaque territoire, et le dépliant national explique les objectifs du programme.



Autre outil d'information important : les panneaux installés à l'entrée des sites. À terme il y aura 212 panneaux installés sur l'ensemble du littoral français. Sur ces panneaux, différents messages sont inscrits : les espèces disponibles, avec les quotas et les détails réglementaires ; des messages sur les milieux naturels ; sur les bonnes pratiques ; sur la santé ; et enfin sur la sécurité. En outre, une petite vitrine permet éventuellement d'afficher les arrêtés en cours sur le site ou toute autre information qui pourrait être

jugée utile. Enfin, les pêcheurs les plus connectés peuvent être renvoyés vers le site Internet des structures coordinatrices du Life, mais aussi vers les sites Internet des partenaires, vers les réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter, et pour certains sites on peut même les renvoyer vers un flash-code qui pointe vers le site Internet « *Pêche à pied responsable* ».



Des outils de sensibilisation ont également été élaborés à destination du « grand public » : les pêcheurs tous niveaux confondus, les scolaires, et tous ceux qui n'ont jamais pratiqué cette activité. Chaque territoire a élaboré des kakémonos sur lesquels on trouve des images et des explications relatives au territoire lui-même, au projet Life, aux habitats, aux espèces, et aux bonnes pratiques de la pêche à pied de loisir. Ces outils sont particulièrement utilisés sur les stands et à l'occasion de manifestations de toute nature. Outre leur fonction de support d'information, ils nous permettent le plus souvent d'initier un dialogue avec le public.

Pour le jeune public et les scolaires, certains territoires ont élaboré des outils pédagogiques qui permettent aux élèves d'apprendre à distinguer les espèces de manière ludique, et qui leur permettent d'acquérir des connaissances sur les tailles et les quantités réglementaires.

Le programme Life a également permis la production d'une série de quatre films de quatre à cinq minutes, sous-titrés en anglais. Cette série de films illustre les bonnes pratiques pour la pêche de la crevette, de la moule, de la palourde, et de l'étrille. Ces films peuvent être diffusés à destination du grand public à la faveur de stands sur des manifestations, mais aussi par exemple dans les navettes de bateaux.

Les médias ne sont pas seulement des outils de communication : ils peuvent être aussi des outils de sensibilisation aux bonnes pratiques de la pêche à pied.

Un autre élément important du travail de sensibilisation consiste à former les structures-relais. Elles jouent un rôle essentiel dans la diffusion de l'information à destination du public susceptible de pratiquer la pêche à pied. Ce sont à la fois des offices de tourisme des hébergeurs, ou des structures plus importantes comme des clubs nautiques, les centres de plongée, les capitaineries des ports etc.

La coordination locale du programme Life forme ces structures par le biais de sorties sur l'estran ; un kit pédagogique a par ailleurs été développé comme support d'information à destination de ces structures. À l'issue de la formation ce sont ces structures-relais qui sensibilisent elles-mêmes les pêcheurs à pied et leur communiquent les messages de bonnes pratiques, en leur distribuant les outils de type réglettes et flyers.

Le kit pédagogique se présente sous la forme d'une valisette qui contient quatre dépliants, ainsi que les outils (les réglettes par exemple) à distribuer au public.

- Le dépliant « espaces et habitats » présente les espèces dans leur habitat, leur fonction, leur rôle dans la pêche à pied, et les enjeux qui leur sont liés.

- Le dépliant « bonnes pratiques » a été développé par territoire : par exemple dans le sud Finistère, il regroupe les coques et les palourdes. Il contient une présentation rapide des espèces, mais surtout un rappel des bons gestes pour préserver la ressource et les habitats.
- Le dépliant réglementaire sert surtout à rendre les structures autonomes dans la recherche d'information, ce qui n'est jamais très simple. Il permet de synthétiser qui fait quoi, qui joue quel rôle.
- Enfin le dépliant pédagogique synthétise les trois autres documents.

Le volet « sensibilisation » du projet Life avait pour objectif de diffuser et de maintenir les bonnes pratiques, sans pour autant promouvoir la pêche à pied. C'est la raison pour laquelle il a fallu développer des outils adaptés aux différents publics. Pour les pratiquants, nous disposons désormais des dépliants, des réglottes, des panneaux, des affiches, du site Internet, des réseaux sociaux,

qui permettent d'obtenir les informations utiles sur les aspects réglementaires, sanitaires, sur les espaces, etc.

Pour le grand public, il s'agit plutôt de diffuser de l'information générale, voire parfois de la sensibilisation à la biodiversité sur l'estran, grâce au relais des médias, aux kakemonos, à des jeux, ou à des films.

Pour les structures-relais l'objectif était de les former et de leur fournir un support d'information qui les rende capable de relayer les messages de sensibilisation à l'égard du public.

La perspective aujourd'hui est de maintenir la dynamique mise en place, de continuer les campagnes de sensibilisation auprès des pratiquants, et de faciliter l'accès à la formation des pêcheurs à pied.

# A la rencontre du pêcheur : la sensibilisation directe, est-ce que ça marche ?

*Adrien Privat (CPIE Marennes-Oléron)  
et Franck Delisle (VivArmor Nature)*



Au-delà des outils de sensibilisation développés pendant le programme Life, des opérations de sensibilisation directe, les « marées de sensibilisation » ont été entreprises. Il paraît utile de mesurer leur impact et leur intérêt.

À quoi bon mobiliser beaucoup de monde, beaucoup de bénévoles, investir beaucoup d'énergie, à quoi bon prendre le temps d'aller voir une personne, lui tenir le discours de sensibilisation, recommencer, allez voir une autre personne, recommencer encore, ce qui peut être parfois décourageant, si des placards dans la presse ou des panneaux aux entrées des sites peuvent remplir la même fonction ?

A-t-on vraiment besoin d'aller à la rencontre des gens ?

Première question : que fait-on lorsque l'on part à la rencontre directe des pêcheurs ? Il y a deux manières de procéder : d'abord les « marées de sensibilisation », ensuite les stands et les conférences à l'occasion de certains événements.

La « marée de sensibilisation » est une action spécifique pendant laquelle on va à la rencontre des pêcheurs alors qu'ils sont occupés à pêcher, sur les sites, pour leur distribuer notamment des réglettes, qui constituent l'objet-relais, l'objet-témoin. À cette occasion, on peut aller regarder leur

récolte. Si les individus pêchés sont trop petits, encourager le pêcheur à les rejeter. À certaines occasions, on peut leur transmettre les bons gestes, voire de la connaissance bien au-delà des bonnes pratiques de pêche : la meilleure façon de déguster les huîtres, par exemple...

Ce peut être aussi l'occasion de leur apprendre à reconnaître le trou où ils pêcheront des individus plus grands. C'est une occasion d'aller voir chaque personne et de lui tenir un discours qui va s'adresser directement à elle, en fonction de son propre niveau de connaissance, de lui donner des outils et de l'aider dans sa pêche.

L'autre manière de procéder, donc, ce sont les stands, les conférences... on est pas dans ce cas directement sur l'estran, mais ce peut être un moyen de rencontrer des pêcheurs en plus grand nombre et de procéder à une sensibilisation plus « massive ».

Dans le cadre du programme Life, nous avons rencontré 100 000 pêcheurs à pied sur l'estran. Cela fait beaucoup : peu de projets permettent d'aller rencontrer autant d'utilisateurs. Mais cela ne représente qu'environ 5 % des pêcheurs à pied... il y a donc encore beaucoup à faire !

Ce mode de sensibilisation fonctionne-t-il ? Nous avons quelques indicateurs de progrès, grâce aux enquêtes et aux fiches de

sensibilisation que remplissent les bénévoles sur le terrain. La première condition pour qu'une telle démarche perdure, et que les bénévoles qui la pratiquent ne s'en lassent pas, est qu'ils reçoivent un bon accueil.

Lorsque nous allons « embêter » une personne en train de pêcher, nous recevons un bon accueil dans 91 % des cas, ces chiffres ont été recueillis dans les Côtes-d'Armor, mais ils peuvent être étendus à l'ensemble du territoire. Nous relevons 4 % de refus, souvent courtois, il s'agit simplement de personnes qui n'ont pas envie d'être embêtées. Quant aux quelques pour cent de mauvais accueil, il s'agit souvent de gens qui ont des revendications tout autres que sur la pêche à pied : l'enquêteur devient alors le réceptacle de leurs revendications.

Nous avons développé à Oléron et sur d'autres sites du programme Life -sur le littoral basque et sur la Loire Océane notamment- une autre approche de sensibilisation : la sensibilisation engageante. Cette démarche va encore plus loin. Il s'agit de proposer au pêcheur, à la fin de la sensibilisation, de poser avec un panneau portant un message : « *je ne ramasse que des étrilles qui font plus de 6,5 cm* » ou « *je m'engage à remettre en place* » etc. On leur indique que cette photo pourra faire l'objet d'une exposition, d'un diaporama etc. Nous sommes allés observer le comportement des pêcheurs avant et après la sensibilisation engageante –dans ce cas-là on fonctionne en binôme–et nous avons constaté que 95 % des pêcheurs ont changé de comportement après cette opération.



Il peut être intéressant de vérifier si, après cette rencontre de sensibilisation, le pêcheur est disposé à « jouer le jeu », à trier ou non sa récolte, à l'aide de la règle. 72 % ont accepté de trier tout ou partie de leur récolte, cela constitue un premier indicateur.

Il est utile aussi de mesurer l'amélioration de la connaissance des pêcheurs à pied à l'issue des opérations de sensibilisation directe, notamment en ce qui concerne la maille, la taille minimale réglementaire. Lors des premières enquêtes en 2008, 17 % des

pêcheurs connaissaient la taille réglementaire. Ils sont aujourd'hui 55 % sur les sites que nous suivons depuis plusieurs années. Ce résultat est donc plutôt encourageant. Ils sont 48 % à nous citer la maille en vigueur, et 7 % à déclarer une ancienne taille réglementaire. Leur erreur est liée à l'utilisation d'anciens outils, ou tout simplement à un panneau à l'entrée de site qui n'est pas à jour.

On peut encore caractériser les pêcheurs en fonction du type d'équipements de mesure dont ils disposent ou non. Les pêcheurs qui ne sont pas munis d'un outil de mesure sont 46,8 % à présenter une récolte conforme à plus de 90 %. Pour les pêcheurs équipés de la réglette Life, donc les pêcheurs qui ont déjà été sensibilisés et qui sont revenus avec la réglette, on constate qu'ils sont 82 % à nous présenter une récolte conforme. Ce résultat est évidemment très encourageant : on constate bien un engagement de la part des pêcheurs, une continuité de l'action de sensibilisation. Et naturellement, de façon mécanique, le taux de paniers non conformes diminue après la sensibilisation.

On peut donc répondre à la question : pourquoi va-t-on sensibiliser les pêcheurs ? D'abord, parce que ça marche ! On constate que les pêcheurs que nous avons rencontrés pendant une « marée de sensibilisation » modifient leur comportement. Pouvoir les rencontrer, leur expliquer le fonctionnement de la réglette, être avec eux au moment de leur pratique, produit un effet à la fois rapide et durable : ce sont des gens qui désormais respecteront beaucoup mieux les mailles des espèces qu'ils récoltent.

# Mobilisation et formation des structures relais

*Leslie Véron (PNR du golfe du Morbihan), Héroïse You (Agence des aires marines protégées) et Alistair Brockband (CPIE du Littoral basque)*

Pour démultiplier les actions de sensibilisation, il est nécessaire de former des « structures-relais », et de travailler en réseau. Il y a un réseau national avec tous les partenaires, il y a un réseau de gouvernance que nous avons essayé de mettre en place, et il y a un réseau de sensibilisation, auquel nous avons intégré d'autres structures.

Les premières actions de formation de structures-relais ont peut-être manqué de réflexion préalable. Par exemple : quels étaient les besoins de ces structures ?

Nous aurions dû savoir que la règle numéro un, c'est d'adapter la formation au public. De quel type de structure parle-t-on ? Comment cette structure va-t-elle s'intégrer à notre projet ? Nous avons identifié deux grands types de structures : celles qui vont « porter » le message, et celle qui ne sont qu'un relais du message. Les premières, que nous pouvons appeler de vraies « structures-relais » sont par exemple les associations avec lesquels nous allons pouvoir monter la formation, et former leurs propres adhérents. Les autres types de structures sont celles qui ne sont pas forcément appelées à prendre des responsabilités dans notre projet : les offices de tourisme, les clubs de plongée, etc. Il s'agit de deux cas de figure très différents.

On peut aussi travailler avec des scolaires, avec des villages de vacances, ce cas est un peu particulier, parce que l'enseignant peut être très motivé, et prolonger le projet

pendant plusieurs années. Il peut donc valoir la peine de le considérer comme une authentique « structure-relais », et de le former sur un temps long.

À ce stade nous avons identifié plusieurs catégories de structures-relais, mais nous n'avons pas encore qualifié leurs besoins.

Pour le premier type de structure, ce sont des connaissances approfondies qu'il faut transmettre : il faut connaître le projet dans le détail, l'histoire, la réglementation, les conditions sanitaires, et spécifiquement pour les enseignants il est essentiel de déterminer comment intégrer la formation dans leurs cours, il faut donc connaître le lien entre ce que nous proposons et les programmes scolaires.

Éventuellement, il est nécessaire de connaître aussi le monde des pêcheurs : ce facteur dépendra du type de sensibilisation auquel on forme la structure. S'agit-il d'aller rencontrer les pêcheurs sur l'estran ? De les rencontrer ailleurs ? De sensibiliser des scolaires ?

Le deuxième type de structure n'a pas forcément besoin de tout ce niveau de connaissance. Connaître le projet, savoir où trouver l'information, savoir qui sont les personnes-ressources locales, peut leur suffire.

Si l'on tente d'établir un bilan des formations réalisées dans le cadre du programme Life, à partir des informations récoltées auprès de

partenaires, nous relevons 34 formations réalisées pour 238 structures différentes. Ces structures sont très diverses : associations de protection de l'environnement, Offices du tourisme, guides nature, services de l'État, etc. Au total, 387 personnes ont reçu cette formation, et tous les retours en ont été très positifs et montrent que ce type de formation répond à un authentique besoin.

Chaque site, évidemment, doit proposer des formations différentes en fonction de ses besoins et de sa localisation. Par exemple, dans les Estuaires picards et la mer d'Opale, on propose des conférences grand public auxquelles on ajoute un module pêche à pied à la présentation du Parc naturel marin.

Il est évidemment nécessaire de réfléchir en amont au contenu des formations. Le cas le plus fréquent, c'est une intervention dans une salle, avec un tronc commun fourni par VivArmor, qui avait déjà eu l'occasion de proposer des formations avant même le lancement du programme Life, et auprès de qui nous avons pu récupérer énormément d'éléments que nous avons réutilisés et adaptés au contexte local de chaque formation. Cette adaptation au contexte local est importante pour que le public de la formation se sente concerné par ce qui peut s'appliquer à son territoire. Généralement cette formation en salle se poursuit par une sortie sur l'estran, accompagnée d'un guide nature, avec l'utilisation des outils proposés par le programme Life. Il est intéressant également de faire intervenir dans la formation des personnes extérieures : dans le

sud Finistère, l'agence régionale de santé est venue parler des problèmes de sécurité sanitaire, dans d'autres cas nous avons fait intervenir des représentants de la direction départementale des territoires ou de l'IFREMER. Ces personnes sont spécialisées dans des thématiques pointues, dans lesquelles le formateur n'est pas toujours capable de répondre aux questions de manière approfondie.

Il peut être intéressant dans certains cas de proposer des formations express. Ces techniques permettent de faire passer les messages de façon rapide en profitant de divers événements.

Comment mettre en place des formations efficaces ? Le premier impératif est de s'y prendre à l'avance pour solliciter les structures qui vont être formées. Il est nécessaire d'accomplir cette démarche très en amont de la haute saison. La sollicitation de réseaux existants constitue une aide puissante pour faire circuler l'information sur l'existence de la formation. Les membres des structures-relais n'ont pas toujours le temps d'une mobilisation sur une demi-journée ou une journée ; dans ce cas la formation express constitue une bonne façon de faire passer un message rapidement et de s'adapter au contexte local : quand on parle de conflit de culture ou de sites interdits, la connaissance du territoire est un élément essentiel.

Le dernier point, c'est de penser à intégrer la formation dans une formation déjà existante.



## Les médiateurs de l'estran

*A la tribune : Yves Teurtroy, Margaux Pinel (Agence des aires marines protégées), Florian Bargat (APP2R), Isabelle Landriau (Ecole de la mer).*



« Médiateur de l'estran ».

Le terme est-il parfaitement approprié à la fonction ? Le mot « médiateur » peut laisser supposer l'existence d'un conflit. Or le rôle du médiateur consiste justement à prévenir les conflits, à les éviter. Là où le « médiateur de l'estran » intervient, la conflictualité recule.

« Médiateur de l'estran », c'est un métier pluriel, qui comporte des fonctions extrêmement diversifiées. On a pu définir les médiateurs comme les « couteaux suisses » du littoral. Au-delà de la sensibilisation et de la distribution d'outils comme des réglettes, le rôle du médiateur c'est aussi, par exemple, d'expliquer aux pêcheurs de loisir pourquoi les pêcheurs professionnels ont, eux, le droit d'utiliser un râteau. Ou de pêcher beaucoup plus de coquillages que le pêcheur de loisir.

Son rôle consiste à vérifier avec le pêcheur si ce qui se trouve dans son panier est conforme à ce qu'il est en droit de pêcher, si sa pêche correspond à la réglementation en vigueur. Et donc à expliquer pourquoi la réglementation qui s'applique aux pêcheurs de loisir n'est pas la même que celle qui s'applique aux pêcheurs professionnels.

Sur l'estran, le médiateur n'a pas de mission de police. Il n'est pas là pour sanctionner. Il est un « tampon », un intermédiaire, entre le

pêcheur et les services de l'État... qui l'attendent en haut de l'estran. Mais pour l'agent verbalisateur comme pour le médiateur, l'objectif est partagé : il s'agit de veiller à ce que la ressource reste en l'état, qu'il n'y ait pas de prélèvement de juvéniles, ou de prélèvements en quantité supérieure à ce que la réglementation autorise.

Les missions assignées au médiateur peuvent varier en fonction des besoins du territoire, des souhaits des financeurs, et de la politique de la structure qui encadre le médiateur. Elles vont aussi varier en fonction du contexte local. Dans certains secteurs il peut y avoir des conflits d'usage, c'est par exemple le cas de la pêche à pied dans les zones conchylicoles ou mytilicoles. Parfois ces conflits vont très loin : il peut arriver que cela se termine à coup de râteau ! Le rôle du médiateur dans ce secteur relèvera à la fois de l'information et du rappel à la réglementation.

Sur certains territoires, il est interdit de pêcher des moules dans les zones mytilicoles à moins de 3 m des élevages. Malgré cela, on rencontre toujours quelques pêcheurs à pied, par méconnaissance pour leur grande majorité, qui vont aller pêcher des moules au milieu des parcs. On cite même le cas d'offices de tourisme qui invitent les visiteurs à pêcher des moules de bouchot...

Mais le médiateur doit aussi tenir compte de l'aspect sanitaire de la pêche : certains sites posent de gros problèmes dans ce domaine. Le médiateur axera alors en priorité son action sur la prévention en matière de santé.

Le médiateur de l'estran doit encore participer à des enquêtes sur le terrain, faire de l'éducation à l'environnement, participer à des actions de concertation. C'est donc un profil particulier, d'une certaine façon un nouveau métier.

Le médiateur doit aussi s'adresser à des structures-relais, aux offices de tourisme, à la presse. Dans le cas de l'Ouest Cotentin par exemple, on a constaté beaucoup d'articles de presse qui traitaient de la pêche à pied, mais ils étaient généralement truffés d'erreurs. Or dans ce domaine, une erreur sur la réglementation par exemple, peut se révéler très gênante. Lorsqu'un article porte le titre *C'est la marée !* et que la photo publiée sous le titre montre des pêcheurs utilisant des outils qui ne sont plus autorisés sur le secteur de diffusion du journal, cela peut être très perturbant.

Le médiateur est rapidement repéré par ces organismes-relais comme une source d'information, dont ils sont extrêmement demandeurs. La réglementation peut être en effet extrêmement complexe, les journalistes ou les offices de tourisme ne sont pas forcément au fait des dernières évolutions réglementaires, ils sont donc ravis de pouvoir contacter rapidement un interlocuteur susceptible de leur apporter des réponses fiables. Du reste, même quand la réglementation n'évolue pas, elle peut être difficile d'accès car rédigée en langage très administratif. Le médiateur y gagnera un nouveau rôle : celui de « traducteur ».

Pour accomplir ses missions, le médiateur doit être en contact avec des représentants d'autres disciplines. Les scientifiques, par

exemple. Accompagner des chercheurs pour des prélèvements de palourdes permet ensuite au médiateur de mieux transmettre aux pêcheurs les résultats des études scientifiques réalisées sur le terrain. Il peut être utile également d'échanger avec des représentants d'agences régionales de santé, ou encore avec des médiateurs d'autres territoires pour un échange d'expériences.

Entre les missions définies au départ, et les tâches qu'il effectue concrètement un médiateur après quelques mois d'exercice, il y a généralement un écart important. Le médiateur est amené à inventer son métier. L'important est qu'il soit repéré, et que sur son territoire, quand quelqu'un est en recherche de conseils sur la pêche à pied, il puisse l'appeler.

Mais le médiateur « de l'estran » exerce souvent des missions encore beaucoup plus larges, qui peuvent consister à dénouer d'autres problèmes, entre d'autres acteurs. Il peut avoir une fonction d'animation et de valorisation du territoire. Le territoire, c'est alors le littoral au sens le plus large, et pas seulement l'estran. Il s'agit alors de faire vivre le littoral, de le valoriser, auprès des scolaires, ou des familles. L'objectif est de mieux faire connaître le littoral : beaucoup de promeneurs vont arpenter l'estran et s'intéresser aux laines de mer, sans forcément identifier ce qu'ils peuvent y trouver. Le travail du médiateur permet alors aux locaux et aux touristes de s'approprier ce territoire littoral. Cela peut conduire à aborder d'autres thématiques, l'érosion côtière par exemple.

Certains médiateurs sont des bénévoles, d'autres accomplissent cette mission à titre professionnel. Ce peut être le cas d'un chargé de mission « environnement et biodiversité » au sein d'une association d'éducatrices à l'environnement. Mais dans tous les cas, il est nécessaire que le médiateur soit repéré, identifié. Il porte une vareuse, ou un gilet, pour être reconnu. Sans cela, il s'exposerait à



des remarques du type : « *très bien, vous me dites de jeter mes coques parce qu'elles sont trop petites, mais qui me dit que vous travaillez réellement pour un organisme habilité ?* » Être identifié permet d'apporter de la crédibilité au dispositif.

Le programme Life a permis la création des fonctions de « médiateur de l'estran », mais qu'en sera-t-il à l'issue du programme ? Pour convaincre les financeurs, ou les collectivités territoriales, de pérenniser les missions des médiateurs, voire de créer de nouveaux postes, il faut justifier des résultats obtenus par leur action sur le terrain. Il est évidemment difficile de comparer l'état d'un territoire avec ou sans médiateur, parce que par définition, quand il n'y a pas de médiateur, on ne dispose pas de données. On peut en revanche comparer des sites sur lesquels un médiateur intervient depuis peu de temps, et des sites sur lesquels il intervient depuis cinq ou six ans. On a aussi pu faire l'expérience de délaisser un site, de ne pas y aller. Et d'y retourner quelques années plus tard. Et on a pu constater de réelles différences avec les sites sur lesquels le médiateur est présent, en termes de respect de la réglementation, de taille des prises.

On peut aussi effectuer un petit calcul, à partir du budget du Life. Ce budget, c'est environ 4 millions d'euros. Il y a 2 millions de pêcheurs à pied de loisir. On peut donc considérer que chaque pêcheur a coûté deux euros. Mais en fait, cet argent a permis à tous les Français de disposer de l'accès au littoral, un accès possible librement, pour ce loisir qui intéresse énormément de gens. Et là, on constate que ce travail de médiation continue n'a coûté que trois ou quatre centimes par Français et par an. Mais surtout, il a permis de conduire des actions préventives, d'intervenir avant que d'éventuels problèmes ne deviennent douloureux, et beaucoup plus coûteux. On peut aussi tenter de calculer l'apport économique de la pêche à pied sur le territoire. Sur le parc naturel marin de

l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis, on estime l'apport de la pêche à pied entre 2 et 20 millions d'euros par an. C'est ce que les pêcheurs dépensent sur le territoire. Si l'on extrapole ce budget à l'ensemble du littoral, on mesure l'enjeu de cette activité économique que l'action des médiateurs permet de pérenniser !

On serait donc tenté de dire aux élus qui rechignent à financer ces emplois : regardez le rapport entre les dépenses et les recettes, et pas seulement les dépenses ! En outre, l'apport à la population n'est pas à négliger : les vacances, le bonheur, sont aussi des biens communs...

Il est important par ailleurs d'insister sur l'effet démultiplicateur de l'action du médiateur sur l'estran. Quand il s'agit d'un salarié, il peut encadrer des bénévoles sur le terrain et conduire des actions de sensibilisation auprès des structures-relais telles que les offices de tourisme, les hébergeurs etc.

En conclusion, le médiateur est essentiellement un facilitateur. Il est là pour créer du lien. Dans « médiateur » de l'estran, il y a « média ». Sur le terrain, le médiateur est un relais entre l'information et le pêcheur. Un relais qui fonctionne dans les deux sens : quand les pêcheurs parlent au médiateur, il leur arrive de dire « *Il faut « leur » dire que...* ». C'est une fonction essentielle... même si l'on ne sait pas toujours qui recouvre ce « *leur* » !



# Sécurité et santé : besoins et nécessités

*A la tribune : Philippe Bricquer (CROSS Gris-Nez), Jean-Luc Prigent (ARS Bretagne), Julien Chev  (Ifremer), Marie Morineaux (AAMP)*



Il faut bien avoir en t te que la p che   pied peut  tre une activit  mortelle ! Les accidents sont fr quents et r p t s chaque ann e.

Les conseils que diffuse les responsables de la s curit  au CROSS Gris-Nez rel vent avant tout de la connaissance de l'environnement. Il est important de conna tre les risques li s   la mar e, au climat,   la m t o, au vent, et de savoir que dans certains secteurs, dans certaines baies notamment, la mar e peut monter tr s vite et qu'il peut y avoir des cons quences graves. Le p cheur   pied doit comprendre qu'il n'est pas sur la terre. Les personnes qui d c dent sur l'estran sont toutes convaincues qu'elles sont   terre. Alors qu'en r alit , elles sont sur un interface, l'interface Terre-mer. Et ce n'est pas la terre qui tue les gens, la terre ne tue personne ! C'est lorsque la mer arrive que le probl me appara t. En mati re de communication, Il est important de susciter la r flexion des p cheurs   pied sur ce point : on n'est pas un terrien quand on part la p che   pied, on est un marin et   partir de ce moment-l , Il faut conna tre le monde de la mer, s'informer des risques de ce monde maritime. L'un des probl mes que l'on constate en cas d'accident, c'est le manque de moyens de communication. Dans le cas d'un accident

r cent, la personne disposer d'un t l phone portable, et elle a essay  de contacter le CROSS. Mais le r seau ne passait pas. L  encore Il faut se rappeler que l'on est sur la mer, et qu'il y a des moyens de communication maritimes qui existent et qui passent partout : en particulier, la VHF portable.

  la suite d'un accident r cent, les communes ont voulu rebondir tout de suite et prendre des mesures en essayant de mettre au point un kit pour les p cheurs   pied. Ce kit comprendra une carte des endroits dangereux des communes concern es ; un sifflet, dont on conna t l'importance en cas de d tresse ; et une petite carte avec tous les num ros de t l phone importants. Une autre mesure est   l' tude, qui consisterait   actionner une sir ne au moment de la basse mer pour pr venir les p cheurs que la mer remonte.

Des survols de l'estran sont effectu s par l'h licopt re de la Protection civile lors des grandes mar es. Ces survols s'effectuaient jusque-l  entre 1 h et 1h30 apr s la basse mer ; mais le pr fet, pour une raison inconnue, a d cid  de les faire pratiquer trois heures apr s la basse mer. Lorsque l'on est enlis , trois

heures après la basse mer, c'est beaucoup trop tard...

Certains équipements peuvent eux aussi être à l'origine d'accidents graves. C'est le cas des bottes de pêche qui remontent très haut, jusqu'à la poitrine. Il y a chaque année des morts à cause de cet équipement : une fois que l'eau entre un peu dans les bottes, elle fait ventouse, elle s'accumule, les bottes deviennent très lourdes, et la personne qui les porte n'arrive plus à se déplacer. Elle s'enfonce, et malheureusement c'est toujours lorsque la marée monte. La personne est alors piégée par ses bottes, et risque de finir noyée. Il faut prendre conscience que l'équipement peut mener son propriétaire à sa perte.

Au-delà des risques liés à la sécurité des pêcheurs, il y a aussi, naturellement, les risques sanitaires. L'enjeu est d'importance : on sait qu'il y a 2 millions de pêcheurs à pied, mais on ignore combien de consommateurs sont concernés par leur pêche. On estime que cela peut tourner autour de 8 millions : le pêcheur va revenir avec des produits de la pêche, et les partager en famille ou avec des amis ; on peut penser qu'une session de pêche nourrira quatre personnes, qui consommeront des produits dont on ne connaît pas la qualité. On ne dispose pas de données statistiques ou épidémiologiques sur les cas d'intoxication liés à la pêche récréative. Les seules données disponibles concernent les cas d'infection alimentaire collective, c'est-à-dire à partir de deux personnes. Encore faut-il que l'intoxication soit déclarée... Beaucoup de pêcheurs à pied, lorsque survient un petit désagrément, un trouble digestif, recourent à l'automédication ; on n'ira pas voir le médecin, et donc l'information ne remontera pas dans la chaîne de surveillance épidémiologique. Or certaines pathologies peuvent être très sérieuses : les virus par exemple, notamment les hépatites A. Les Côtes-d'Armor ont connu il y a une dizaine d'années un épisode d'hépatite A, une centaine de personnes ont été contaminées, et

l'on a pu tracer des cas de contamination jusqu'en Belgique. Il est donc probable que l'on sous-évalue le coût sanitaire de la pêche à pied.

Se pose alors la question du suivi sanitaire des gisements. Dans les zones conchylicoles l'IFREMER met en place un suivi, en application d'une réglementation très précise. Mais en dehors de ces zones, il n'y a aucun texte réglementaire. De ce fait chaque agence régionale de santé peut décider qu'en l'absence de texte elle ne va pas investir du temps et des moyens dans le suivi sanitaire de ces gisements. En Bretagne le suivi est important, mais on sait que dans certaines régions les agences régionales de santé ont adopté une autre position : pas de base réglementaire, pas de suivi.

Dans les zones sur lesquelles il intervient, l'IFREMER met en place tout un réseau de suivi sanitaire : parasites, bactéries, virus, contamination chimique par les métaux lourds, certains pesticides, les hydrocarbures, et un suivi phyto-toxique, c'est-à-dire de contamination par les toxines produites par les micro-algues. Bien sûr l'IFREMER effectue les suivis d'abord pour préserver les objectifs de commercialisation des coquillages. Mais naturellement ces informations sont tout aussi pertinentes pour les pêcheurs à pied, à condition bien sûr que la zone sur laquelle ils pêchent fasse l'objet d'un suivi.

Un travail de synthèse et d'information est réalisé avec le site « pêche à pied responsable ». Aujourd'hui ce site est connu, il est utilisé de façon institutionnelle par l'ensemble des partenaires, consulté par les usagers, mais il est fondé sur la bonne volonté des acteurs qui coopèrent, en particulier l'IFREMER et l'agence régionale de santé : en l'absence de réglementation, le risque de disparition de cet outil est permanent.



On sait aujourd'hui que 15 % des pêcheurs à pied se renseignent sur les aspects sanitaires de la pratique avant d'aller pêcher. Et pourtant, sur ces 15 %, 44 % ont fréquenté des sites interdits pour raisons sanitaires. Cela montre bien que même lorsque l'on croit s'informer, on ne s'informe pas forcément bien. Or la mission des services publics consiste évidemment à mettre le message de prévention à la disposition des usagers, mais aussi à développer des compétences pédagogiques pour que ce message soit bien perçu.

Les communes exercent une responsabilité en matière de prévention des sanitaires, mais la situation varie considérablement d'une région à l'autre. Le maire a une responsabilité dans la bande des 300 m, celle du domaine public maritime. Mais il y a parfois des conflits entre les communes et les préfetures pour savoir qui fait quoi. Dans certains départements c'est le maire qui prend des arrêtés d'interdiction de pêche à pied pour raisons sanitaires sur une partie de son territoire. Dans d'autres régions les maires attendent que le préfet prenne un arrêté pour désigner les zones d'insalubrité. En Ille-et-Vilaine par exemple les décisions de fermeture des sites relèvent d'arrêtés municipaux ; dans les Côtes-d'Armor, d'arrêtés préfectoraux. Et sur le terrain, les maires sont responsables de l'affichage. Mais tous ne jouent pas le jeu : récemment, sur la commune de Guidel, le maire a refusé d'afficher une interdiction sanitaire, parce que les plages de sa commune bénéficient du « pavillon bleu ». Il est évidemment délicat de dire aux gens : *« vous ne pouvez pas consommer ce qu'il y a dans l'eau, mais vous pouvez vous baigner sans problème »*...

L'objectif des services de l'État est évidemment de diminuer peu à peu la superficie des zones insalubres, sachant que 100 % de la contamination vient de la terre. Si une zone présente une mauvaise qualité sanitaire, c'est qu'un élément dysfonctionne à terre. Il peut s'agir d'un assainissement non

collectif, ou d'une station d'épuration, ou de réseaux d'assainissement, ou encore d'un effet de lessivage sur l'ensemble d'un bassin versant avec des déjections animales qui arrivent dans le milieu marin. Il y a donc une connexion entre ce qui se fait à terre et l'état de salubrité des zones de pêche à pied.

Il est important de noter que sur ces aspects sanitaires, la réponse des usagers est globalement très bonne lorsqu'on leur parle d'alerte temporaire : un tel message « parle » aux gens, parce que il y a une cause immédiate. En revanche, il est beaucoup plus compliqué de communiquer sur des contaminations pérennes. Dire que toute une zone est interdite pendant toute une année est un message généralement mal perçu. 15 % des personnes qui disaient s'être renseignées et qui pêchaient sur un site interdit étaient dans cette situation : elles avaient regardé dans la presse si aucune information ne signalait une interdiction ponctuelle, et rassurées, elles sont allées pêcher. Il y a donc un effort important de pédagogie à réaliser, pour expliquer que les pollutions peuvent être de différentes échelles. Cela rejoint l'idée de la culture du littoral : il y a un certain nombre de notions à reprendre, pas uniquement sécuritaires ou sanitaires, pour que le pêcheur à pied devienne pleinement un usager du littoral.

Aborder les pêcheurs par la thématique de la santé permet d'aller vers eux de manière bienveillante, au sens premier du terme. En leur fournissant des éléments et des informations sur leur propre sécurité, en leur faisant prendre conscience des dangers de leurs pratiques, on peut nouer une relation qui permet ensuite d'aborder d'autres thématiques, comme celle de la préservation de la ressource et de la pêche durable. Au départ du programme Life, les promoteurs du projet visaient avant tout une diffusion des bonnes pratiques et la conservation du milieu. Les aspects sanitaires sont intervenus plus tard et sont devenus de plus en plus présents



au cours du programme. Cela correspondait à une demande exprimée au niveau local, et par les pêcheurs eux-mêmes. Il est dès lors important de trouver un équilibre entre les messages environnementaux et les messages de prévention sanitaire, et de déterminer qui porte la responsabilité de quel message. Il est de toute façon important de prendre garde aux pêcheurs. Ils sont souvent en vacances, ils ne font pas très attention, on voit parfois des enfants courir en tongs sur des platiers d'huîtres, on voit des gens qui s'attardent à la marée montante... cette façon de veiller sur eux leur montre aussi que l'on n'est pas là

uniquement pour sauver des bigorneaux : on est à leur service.

Le thème de la santé permet d'aborder les questions environnementales : la qualité des eaux, comment on arrive, sur les bassins versants, à reconquérir cette qualité des eaux pour préserver leurs pratiques de loisirs. C'est donc une thématique très riche qui permet de faire réfléchir les pêcheurs aux aspects durables de la pêche à pied.



# IV- CONCERTATION ET GOUVERNANCE

**14. Comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir : retour d'expérience**

**15. Comités locaux de concertation : quelle pertinence, quelles améliorations ?**

**16. La concertation autour de la pêche à pied de loisir au sein d'un parc naturel marin**

**17. Coquillages et santé : quelle plus-value d'un projet comme le Life pêche à pied de loisir ?**

**18. Le Life pêche à pied de loisir : un projet qui fait des émules. L'exemple du Calvados.**

**19. Des données communes indispensables à la gestion des biens communs**

## Tables rondes

---

- **L'expérimentation du projet Life, un tremplin vers un nouveau modèle de gestion global et durable des biens communs de l'estran**
- **Les instances de concertation, qui associer et pour quels objectifs ?**
- **Quels moyens locaux pour une pêche à pied de loisir durable ?**
- **Sensibilisation et réglementation, un couple inséparable**

*Y a-t-il une vie après le Life ?*

*Ceci n'est pas un sujet de théologie pour séminariste anglican, c'est la question très concrète –quoique légèrement angoissante...- à laquelle sont désormais confrontés tous les protagonistes de la pêche à pied de loisir qui ont fait converger leurs énergies pour explorer les questions de toutes natures que pose ce loisir de masse exercé sur un territoire restreint (quelques centaines de mètres au mieux) mais étiré sur plus de 2000 km, de Dunkerque à Saint-Jean-de-Luz. Territoire intermittent de surcroît : tantôt maritime, tantôt terrestre, quotidiennement battu par la mer.*

*Quatre ans de travail, près de quatre millions d'euros de budget (dont 50 % fournis par l'Union européenne)... Et maintenant ?*

*Que vont devenir les centaines de milliers de données scientifiques recueillies ? Comment fonctionneront les instances mises en place à l'occasion du Life et qui ont prouvé leur utilité et leur efficacité ? Où trouver les crédits pour faire vivre les lieux de concertation et de gouvernance expérimentées grâce au projet ?*

*Les données, d'abord. Qu'elles soient biologiques ou sociologiques, qu'elles concernent les bivalves ou les bipèdes, chacune des structures qui ont œuvré au sein du Life a contribué à les collecter et à les exploiter. Chacune les conserve précieusement dans ses tableaux Excel impeccablement paramétrés et soigneusement sauvegardés. Mais qui se souviendra de leur existence quand le temps aura passé ? Qui saura que tel CPIE, tel parc naturel marin, a effectué une passionnante étude sur son territoire, et collecté des informations qui pourraient se révéler précieuses pour un autre acteur ? Quand chacun aura retrouvé son autonomie et sa routine, comment pourra-t-on accéder à cette masse inestimable de connaissances ?*

*Avant que la mer n'efface sur le sable les pas des Lifeurs désunis, l'Agence française pour la biodiversité, qui prend le relais de l'Agence des aires marines protégées, travaille à la création d'une banque de données dans laquelle toutes ces connaissances seront versées, ordonnées, structurées. Recueillies grâce à des fonds publics, ces données sont elles-mêmes publiques. Tout un chacun, s'il en respecte la charte d'utilisation, pourra y accéder. Et elles seront versées au Système d'information sur la nature et les paysages (SINP).*

*Mais au-delà des données collectées, le Life a permis de tester des instances de concertation qui ont contribué à dessiner une nouvelle gouvernance de l'estran. Les comités départementaux de suivi de la pêche maritime de loisir existaient avant le projet. Le Life a permis, s'il en était besoin, de valider leur pertinence... dans les départements où ils sont constitués. Car si la Manche et la Charente maritime ont été pionnières, si les Côtes d'Armor leur ont emboîté le pas, nombre de départements ne sont pas encore dotés de cet outil de dialogue, créé le plus souvent en temps de crise mais rapidement transformé en lieu de régulation en temps de paix. Lors des réunions (trop peu fréquentes...) du comité départemental, des sujets très divers peuvent être abordés, pourvu qu'ils touchent –même de loin- à la pêche de loisir. Des propositions sont élaborées, elles sont adressées aux préfetures, et en reviennent –parfois- sous forme de décisions ou de réglementations généralement bien acceptées par les protagonistes, puisqu'ils ont pu les orienter dès l'origine.*

*Il en va de même pour les comités locaux de concertation, mis en place à l'occasion du projet, et qui ont constitué de véritables laboratoires de la démocratie participative. Car la concertation, voyez-vous, ne va pas de soi. Elle met en jeu des techniques, des processus, mais aussi un état d'esprit qui n'ont rien d'évident. La concertation, cela s'apprend, c'est l'un des enseignements du Life. Une concertation cosmétique, visant à draper des oripeaux de la participation des décisions déjà actées, une concertation qui n'est pas fondée sur une commande claire et surtout sincère de la part des décideurs, peut se révéler totalement contre-productive.*

*D'autres instances que celles créées pour le Life peuvent organiser à l'avenir cette concertation : c'est le cas, là où ils existent, des parcs naturels marins. Ailleurs, un CPIE peut jouer ce rôle : celui de la Vallée de l'Orne, qui a tracé sa route en-dehors du Life, en a tiré des enseignements et de savoir-faire très comparables à ceux que le Life a fait émerger.*

*Toutes ces énergies mobilisées, tous ces enseignements capitalisés, il importe de ne pas les laisser désormais en jachère. Le Life a permis d'expérimenter, d'éclairer la route pour la suite. Les protagonistes savent désormais ce qui fonctionne et ce qui ne marche pas, savent distinguer les initiatives pertinentes des fausses bonnes idées. Reste la triviale question de l'argent... Le robinet du Life désormais tari, où trouver les crédits nécessaires à la prochaine étude, à la future action de sensibilisation ? Il faudra innover, faire le tour des guichets potentiels, scanner les politiques publiques pour trouver celle où insérer son projet, ne pas négliger les collectivités locales ni, surtout, les fondations privées. Bref, le temps est à l'ingénierie budgétaire : une coordination nationale, en cours de constitution, pourra apporter une assistance à stratégie financière.*

*Car les besoins sont encore là, les questions irrésolues toujours lancinantes. Réglementation ou sensibilisation ? Où placer le curseur ? Grâce au Life, la sensibilisation a fait ses preuves. Mais pour faire le pas d'après, pour venir à bout des ultimes récalcitrants, le carnet à souche peut aussi faire des merveilles... Que vaut une réglementation si personne n'est là pour la faire*



*appliquer ? Encore faut-il qu'elle soit applicable. Et pour cela, intelligible... Le millefeuille réglementaire, quand il vient aggraver le jargon juridico-tatillon, produit des situations ubuesques où personne ne sait plus quel arrêté s'applique, et encore moins pourquoi.*

*Ce que le Life aura révélé, au fond, c'est que l'approche régaliennne de la gestion de l'estran et de ses ressources, dans laquelle l'Etat, garant de la sécurité de tous et de la paix civiles, élabore des règles toujours plus complexes pour répondre à tous les cas de figure, n'est pas forcément la plus pertinente. L'estran est un territoire commun, ses ressources un bien collectif. Pris Nobel d'économie en 2009, Elinor Ostrom a proposé une toute autre vision de la gestion de ces biens communs. Dans *Governing the commons* (1990), elle jette les bases d'une gestion collective et responsable de ces ressources : ni livrées au marché, ni corsetées par une réglementation venue d'en haut.*

*Il y a loin, certes, des travaux théoriques d'Ostrom à la réalité de l'estran. Mais sa vision éclaire la suite des avancées du Life.*

*Il y a des vies après le Life. Plein de vies encore à vivre !*



## Comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisirs : retour d'expériences

*Présentation d'Annick Danis (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France) et Margaux Pinel (Agence des aires marines protégées).*



Les pêcheurs de loisir ont manifesté depuis longtemps leur intérêt pour une instance au sein de laquelle ils pourraient dialoguer avec les pouvoirs publics : ils avaient parfois l'impression qu'une réglementation leur était imposée, alors qu'elle n'était pas forcément comprise. Ils souhaitaient donc pouvoir donner leur avis et exposer leurs ressentis avant que le nouveau texte soit adopté.

C'est dans le département de la Manche que le premier comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisirs a été mis en place. Il a été créé en 2007 à la suite d'une importante manifestation à Cherbourg en 2006. Les pêcheurs s'opposaient alors un arrêté sur la circulation sur le domaine public maritime, et à la suite de cette opposition vigoureuse, les services de l'État ont souhaité créer une structure de dialogue. Il est inscrit dans l'arrêté de création du comité départemental : *« considérant la nécessité de la gestion concertée de l'activité de pêche maritime de loisirs dans le département, il est demandé de créer cette instance... »*.

Les choses se sont passées quasiment de la même façon, quelques années plus tard, en Charente-Maritime. Une charte d'objectifs pour une pêche éco-responsable a été signée le 7 juillet 2010 par cinq grandes fédérations, par les représentants des pêcheurs, et par les services de l'État. Il y avait alors un problème

lié à l'interdiction des pêches de loisirs dans la réserve naturelle de Moëze-Oléron. Cette interdiction avait suscité pas mal de discussions, les remous génèrent souvent une écoute plus attentive de la part des pouvoirs publics... et le préfet s'est donc empressé de créer, par un arrêté du 22 novembre 2011, un comité départemental de suivi de la pêche en Charente-Maritime. Cet arrêté avait été préparé par des concertations entre les représentants des pêcheurs et la DDTM. Le comité départemental est une instance officielle de concertation pilotée par la préfecture de chaque département. Cette instance se réunit au moins une fois par an, voire plus souvent selon les départements et selon les sujets. Différents points peuvent être abordés, même s'il s'agit le plus souvent d'aspects réglementaires : les discussions tournent autour des tailles, des quotas, éventuellement des engins autorisés ou interdits. Des propositions sont émises par les associations, et des sujets plus spécifiques peuvent être abordés, tels que la qualité sanitaire des sites. Il peut y avoir des présentations assurées par l'Agence régionale de santé ou par l'IFREMER, et des experts peuvent être conviés pour intervenir sur des thématiques précises telles que les suivis de ressources ou de gisements.

Le comité départemental est un organe qui invite autour de la table tous les acteurs liés à la pêche de loisir. C'est un format un peu inhabituel, mais qui fonctionne bien. Les objectifs sont de favoriser l'échange d'écouter le point de vue des pêcheurs récréatifs, et de permettre que des propositions soient émises. Ces propositions remontent à la préfecture, puis au niveau des régions et des comités de façade. Mais le comité départemental reste une instance consultative : aucune décision immédiate n'est arrêtée à l'issue de ces réunions. Pour donner une idée du type de sujet qui peut être inscrit à l'ordre du jour d'une réunion d'un comité départemental de suivi, on peut examiner le programme de la réunion du 21 juin 2016 du comité de Charente-Maritime.

Premier point à l'ordre du jour : les filets calés sur l'estran (cela relève d'une certaine façon de la pêche à pied). Les pêcheurs souhaitent connaître le nombre de demandes, et la proportion de celles qui avaient été autorisées.

Deuxième point : la présentation par la DDTM de l'arrêté concernant la pêche des coquillages.

Troisième point : une présentation de nouveaux projets de réglementation en Charente-Maritime concernant la pêche des coquillages et des crustacés.

Parmi les questions diverses : un point sur la sécurité en mer, les services de la DDTM interpellant les associations présentes en rappelant que, certes, il faut penser à la sécurité des personnes en bateau, mais que les pêcheurs à pied sont aussi parfois concernés par des faits divers, et qu'en tant qu'association elles devaient porter la bonne parole pour que les pratiquants soient plus responsables de leur sécurité. Un autre point portait sur la compétence du contrôle : les gardes des réserves ont-ils ou non le droit de contrôler ? Un point sur la pose des filets en

navire, un autre sur les contrôles de sécurité en mer par la SNSM et les services de l'État. Au cours de cette réunion, les associations ont pu également présenter leur bilan de suivi « palourde » de l'année précédente ; des questions ont été posées sur les bornages, ou encore sur des observations que les pêcheurs avaient effectuées sur les concessions ostréicoles qui paraissaient surexploitées (les services de l'État ont répondu qu'ils avaient anticipé la question). On le voit, il s'agit d'une instance où l'on peut échanger sur des domaines très vastes dès lors qu'ils touchent à la pratique de la pêche de loisir. Un rapide sondage a été réalisé parmi les associations qui participent à ces comités, afin de recenser leur ressenti et leurs propositions d'amélioration. Il ressort globalement que les comités départementaux constituent une bonne instance de concertation, que les associations y sont écoutées, qu'on y échange sur des propositions visant à constituer des groupes de travail pour aborder des questions plus spécifiques qui nécessitent plus de temps, qu'on peut y faire intervenir des experts. C'est une nouvelle forme de gouvernance qui se met en place et qui permet une meilleure communication entre les pratiquants. Les améliorations à apporter : les réunions sont parfois peu nombreuses et trop espacées, il en faudrait une ou deux de plus par an. Il serait bon de faire intervenir plus souvent les pêcheurs professionnels autour de la table. On ressent également parfois une lenteur administrative dans la prise de décision suite à la réunion du comité.

Pour conclure : une interface entre les différents services de l'État et les usagers, très bien perçue par les pêcheurs dans les deux départements où elle fonctionne. On peut signaler la création récente d'un comité départemental de suivi dans un nouveau département : les Côtes-d'Armor.



# Comités locaux de concertation : quelle pertinence, quelles améliorations

*Présentation de Marion Bourhis et Gabrielle Zamarbide (Muséum national d'histoire naturelle).*

Comment fonctionnent les comités locaux de concertation ? Une étude a été réalisée dans le parc naturel marin des Estuaires marins et de la Côte d'Opale. Les auteurs de l'étude ont particulièrement suivi la participation des acteurs projet Life, dans le cadre d'une convention établie entre l'agence des aires marines protégées et l'unité mixte de recherche « Patrimoines locaux et gouvernance » du Muséum national d'histoire naturelle. L'objectif était d'observer la gouvernance du projet, à la fois à l'échelle nationale et à l'échelle des 11 déclinaisons territoriales.

Dans une première phase, une étude a été conduite d'avril à août 2016 sur les sites picard et costarmoricain.

Le site picard présente une particularité par rapport aux autres terrains du Life, en raison de la structure administrative du parc naturel marin qui s'étend sur trois départements. Par ailleurs le parc est doté d'un conseil de gestion, qui se présente lui-même comme un organe de gouvernance de l'estran et comme un organe de concertation du Life, même si, étant attaché au fonctionnement du parc naturel marin, il aborde aussi des thématiques beaucoup plus larges. Autre particularité de ce site : l'existence d'une pêche à pied professionnelle très développée, qui partage des sites notamment avec les pêcheurs de loisir. Ce sont ces pêcheurs professionnels qui

cogèrent les gisements avec l'État, ils sont aussi des acteurs qui seront invités au comité local de concertation.

L'objectif de l'étude était de faire un bilan sur la concertation et sur la gouvernance. Mais d'emblée une revue de littérature a montré qu'il ne serait pas si facile d'établir une évaluation, parce qu'il existe plusieurs définitions de la gouvernance. Dans la bibliographie, la définition du mot « gouvernance » n'était pas très claire, et pendant les entretiens les auteurs de l'étude se sont aperçus que cette définition n'était pas beaucoup plus claire pour l'équipe du Life. En outre, les travaux disponibles sur l'évaluation de la gouvernance étaient limités, plusieurs modèles portaient sur l'évaluation des processus, mais pas forcément sur l'évaluation des effets que la gouvernance peut produire, en particulier sur l'état de conservation des gisements.

Pour cette étude, une approche qualitative a été privilégiée, et les données ont été recueillies auprès de trois sources : d'une part les documents du projet Life, y compris les documents de sensibilisation ; d'autre part les comptes rendus des réunions du comité local de concertation ; et enfin et principalement des entretiens semi-structurés réalisés entre avril et juin 2016 avec des membres de l'équipe nationale et de l'équipe locale Life, et

avec des participants aux réunions du comité local de concertation.

L'objectif de ces entretiens était de faire émerger les discours des acteurs selon trois axes :

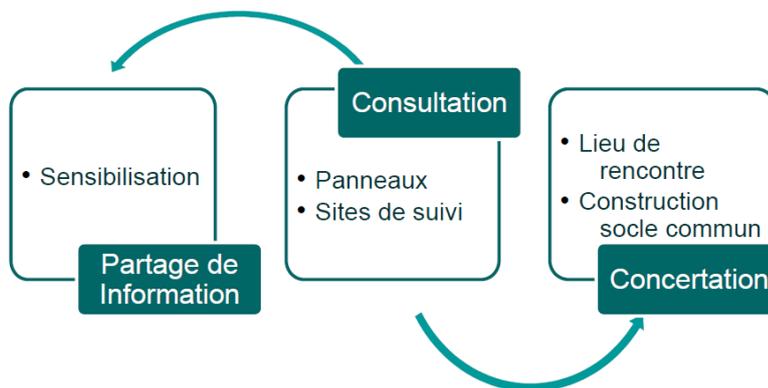
– *Par rapport au processus de concertation* : comment se sont déroulées les réunions du comité local ? ;

l'information, à d'autres moments dans une logique de consultation (par exemple sur la réalisation des panneaux, ou sur le choix des sites de suivi) ; et enfin on est parfois dans une réelle logique de concertation, une phase pendant laquelle les acteurs considèrent que le Life est un lieu de rencontre qui permettait de construire un socle commun.

## V. Résultats



*La procédure établit un cadre pertinent pour la naissance d'une concertation, mais elle n'est pas tout*



**PALOC**  
Patrimoines Locaux et Gouvernance

**PALOC**  
Patrimoines Locaux et Gouvernance

**IRD**  
Institut de recherche  
pour le développement



– *Par rapport à la pêche à pied de loisir* : que représente sur la Côte d'Opale la pêche à pied ? ;

– *Par rapport à la notion de concertation elle-même* : que représente la concertation pour les acteurs ? Que comprenaient-ils par le mot « concertation » ?

Pour ce qui concerne la concertation, ce travail a fait apparaître qu'il est important de distinguer plusieurs moments de concertation dans le cadre du Life. À certains moments on est plus dans une dynamique de partage de

Il en ressort qu'une procédure de concertation ne saurait se suffire à elle-même : pour qu'il y ait concertation effective, il importe de ménager ces différents moments, ces différentes dynamiques.

L'étude a également mis en évidence des perceptions parfois divergentes et des attentes diverses quant à la concertation. Les personnes interrogées disaient : « oui il y a une concertation », mais son objectif n'était pas forcément très clair. La concertation portait-elle sur le projet Life ? Ou bien portait-



elle sur la pêche à pied ? Ou encore, portait-elle sur l'estran ? On retrouvait en permanence une interrogation sur ces trois niveaux de concertation. Par exemple, lorsque l'on posait la question : « la gouvernance, c'est quoi ? », La personne interrogée répondait fréquemment : « dans le cadre du projet, ou dans le cadre de la pêche à pied ? ». Il apparaît que dans le cadre du projet, le comité local de concertation était compétent, mais pour ce qui est de la pêche à pied, la compétence revenait aux Affaires maritimes ou aux professionnels.

Autre enseignement de l'étude : les thématiques qui ont été abordées dans les réunions du comité local de concertation montrent que certains thèmes peuvent être considérés comme adjacents par les acteurs du comité local, mais pas centraux par rapport à la question de la pêche à pied ou de l'estran. Si l'on fait par exemple une réunion pour expliquer qu'il y aura des fermetures de sites, il y aura du monde à cette réunion. En

revanche si l'on fait une réunion pour expliquer l'état du gisement sans mentionner d'hypothèses de fermeture, ou pour expliquer les bonnes pratiques de pêche, l'affluence sera nettement inférieure...

En conclusion, le comité local de concertation dans la Côte d'Opale est un espace de participation, on y trouve des dynamiques d'information, de consultation, mais aussi une concertation naissante par rapport à la pêche à pied. Cette concertation va incontestablement dans le bon sens mais il importe de continuer à en améliorer le processus. Le comité local n'est pas le seul espace de concertation, les instances du parc naturel marin jouent également un rôle. Les participants sont globalement satisfaits au regard de leurs attentes diverses, mais d'autres attentes commencent à émerger, par rapport notamment à l'état sanitaire des gisements. Ces attentes ne manqueront pas d'avoir elles aussi un impact sur la qualité de la concertation

## La concertation autour de la pêche à pied de loisir au sein d'un parc naturel marin

*Présentation d'Antoine Meirland (Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale)*



Dans le parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale, un double processus de concertation a été conduit en parallèle : une concertation sur le plan de gestion du parc naturel, et une concertation liée au projet Life pêche à pied.

Avant de voir comment ces deux concertations se sont coordonnées, il importe de proposer une définition du mot « concertation ». Nous retiendrons que la concertation est une démarche qui vise à faire participer le public à un projet. Il s'agit d'un processus d'organisation de la réflexion en commun, sur un projet, par les différents acteurs concernés, et cela clairement dans le but d'optimiser ce projet. La concertation englobe donc toutes les formes de communication qui contribuent à la participation. C'est un processus au service de la participation.

Sur la base de cette définition, la concertation englobe l'information, l'écoute, la consultation, le dialogue, et enfin la coproduction. Il y a donc plusieurs niveaux de concertation, mais il importe de garder en tête en permanence que l'objectif est la participation du public pour améliorer le projet.

L'information concerne en général toute la population. Il est important d'y veiller tout au long de la conduite du projet.

La phase suivante est celle de l'écoute. Il est important de la rendre accessible à tous ceux qui souhaitent s'exprimer.

La phase de consultation diffère de la phase d'écoute, au sens où c'est ici le porteur du projet qui cherche à obtenir des informations auprès d'une certaine catégorie de personnes.

Le dialogue, et la coproduction constituent les phases ultimes et les étapes clés du processus de concertation.

Quelle leçon tirer de la concertation conduite par le parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale ? Rappelons tout d'abord ce qu'est un parc naturel marin. Celui-ci a été créé le 11 décembre 2012. Un parc marin se définit par différents attributs : un périmètre, un conseil de gestion – ici de 60 membres – qui représente les usagers, enfin des orientations de gestion, les grandes lignes qui indiquent pourquoi le parc a été créé.

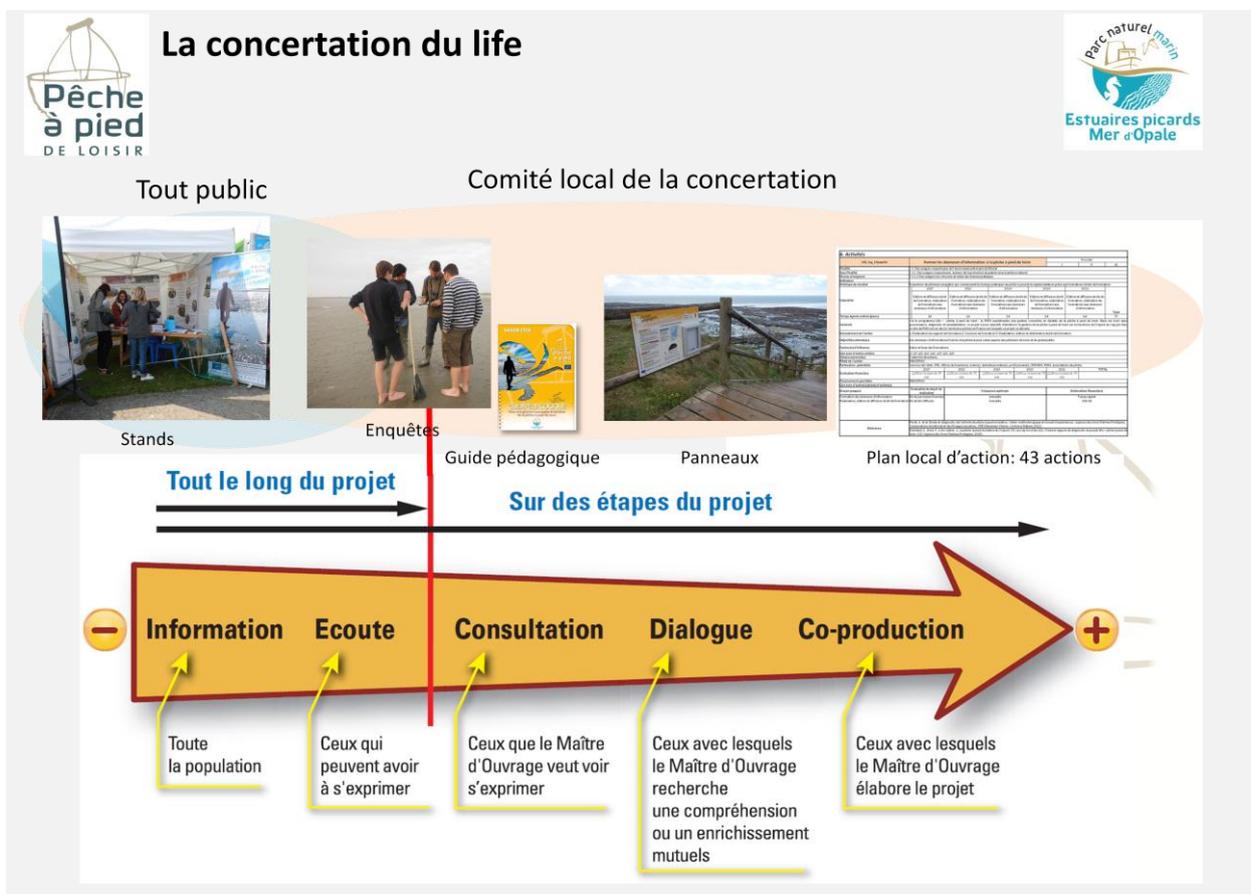
Le plan de gestion a été adopté trois ans jour pour jour après la création du parc. Il l'a été à l'issue d'un processus de concertation qui s'est déroulé donc de manière simultanée avec le début de la concertation du Life jusqu'en décembre 2015. Comment le parc a-t-il conduit cette concertation ? Il y a d'abord informé le public à travers l'instance d'information du parc, une structure très large qui groupe plus de 450 institutions, où l'on a expliqué l'état d'avancement du projet au fil du temps. Ensuite, le conseil de gestion, qui

est véritablement l'organe de gouvernance du parc, a réalisé un état des lieux. Il a pu s'appuyer sur le travail de groupes thématiques qui avaient été définis, il s'agit là d'un format un peu plus restreint. Beaucoup d'acteurs ont été consultés pour l'élaboration de cet état des lieux.

La phase suivante était celle du dialogue, en vue d'élaborer la méthodologie de création de ce plan de gestion et de sa coproduction sur certains aspects. Ont été débattus dans ce cadre, par exemple, la définition des finalités

la pêche à pied par la participation, selon trois axes principaux : la concertation, le diagnostic, et la pédagogie.

Dans la phase de concertation, le grand public a été largement consulté. Il a été rencontré notamment sur des stands où il pouvait s'informer sur le projet ou sur les bonnes pratiques de pêche. Le grand public a été consulté également à travers des enquêtes réalisées sur le terrain : il s'agissait d'écouter les gens qui pouvaient avoir des choses à dire, de chercher à voir par exemple s'ils



ou des sous-finalités du parc, c'est-à-dire les grands objectifs à 15 ans ; ou encore la définition de la carte des vocations, qui zone le territoire du parc en fonction des différents enjeux.

Pour le projet Life pêche à pied, comment s'est déroulée la concertation ? Et tout d'abord, comment définir ce projet Life ? C'est un Life « politique et gouvernance » dont l'objectif global était d'améliorer la gestion de

rencontraient des problèmes au cours de leur pratique au quotidien. Un autre volet de la concertation a concerné le comité local de concertation notamment pour l'élaboration du kit pédagogique : il s'agit d'un petit livret sur la réglementation et sur l'explication des motifs de la réglementation. Les discussions ont porté sur ce qu'il fallait indiquer dans les panneaux, sur leur emplacement, sur leur format... L'étape ultime de la concertation,

c'est la coproduction : dans ce cas, on est arrivé à 43 actions dans le plan local d'action qui indique ce que les acteurs locaux entendent faire sur la pêche à pied.

Comment, donc, ces deux concertations se sont-elles articulées ? Quelle différence entre ces deux processus ? D'abord, la concertation sur le plan de gestion, conduite par le parc naturel marin, vise à élaborer un projet de territoire. Ce projet englobe des activités variées, vise un public très large, et il a donc une vision plutôt politique. Il s'agit de définir les grands enjeux du parc. Cette concertation politique vise à savoir ce que l'on veut faire du territoire du parc marin à l'échéance de 15 ans.

À l'inverse, la concertation sur la pêche à pied de loisir vise à élaborer un projet sur un territoire, mais limité à la gestion d'une activité. C'est un public très ciblé : le pêcheur à pied de loisir. La concertation se déroule tout au long du projet, et il s'agit plutôt d'une vision de court terme, même si le plan d'action se déroule sur cinq ans. Cette concertation est donc plus facile à conduire, car les acteurs sont plus vite satisfaits. Les points de discussion sont plus concrets, les acteurs ont plus facilement un retour sur ce qu'ils ont fait.

Quels sont les bénéfices de la concertation dans ces deux cas ? Il s'agit clairement de

sources nouvelles d'expertise et d'information ; c'est un outil qui permet d'adapter le projet aux besoins des parties prenantes ; c'est un outil pertinent pour résoudre des problèmes complexes, qui peut aider à construire la confiance entre les citoyens ou les acteurs, et les décideurs ; c'est un outil de transformation sociale et de responsabilisation des citoyens, qui produit des décisions de meilleure qualité parce qu'il en facilite la mise en œuvre. On a par exemple moins de recours contre la décision arrêtée, les administrés manifestent plus d'accord avec la décision finale.

Mais quelles sont les limites de la concertation ? D'abord ce sont toujours les mêmes qui participent, on pourrait même dire que les mêmes acteurs se retrouvaient dans la concertation sur le parc marin et dans la concertation conduite par le comité local. Pour certains de ces acteurs, il y a une remise en cause des institutions existantes. On peut également poser une question sur la représentativité des participants : sont-ils vraiment à l'image de l'ensemble de la population ? Existe aussi le risque de mauvaises décisions : ce n'est pas parce que l'on fait de la concertation que la décision obtenue va forcément dans le sens de l'intérêt général. Enfin, une prolifération des processus de concertation en tout genre peut provoquer une saturation des acteurs.

# Coquillages et santé : quelle plus-value d'un projet comme le Life Pêche à pied de loisir ?

*Jean-Luc Prigent (Agence régionale de santé Bretagne) et Julien Chevé (IFREMER)*

Il arrive que la pêche à pied récréative génère un plaisir collatéral : celui-ci est admis par beaucoup de pêcheurs à pied, il s'agit du risque d'une petite diarrhée lorsqu'on ne s'est pas trop renseigné sur l'endroit où l'on va pêcher. Si vous parlez à un pêcheur à pied d'aspects réglementaires ou de l'état de la ressource, il va fréquemment vous demander en retour quel est l'état sanitaire du gisement. Il s'agit donc bien de deux thématiques très complémentaires. Il était donc intéressant d'examiner les liens entre le projet RESP2ONSable et le projet Life. Le projet RESP2ONSable – il s'agit d'un acronyme – prend la forme d'un site Internet régional sur lequel on trouve à la fois les données sanitaires de l'IFREMER et les données de l'agence régionale de santé. On retrouve donc la contamination globale et pérenne, qui fait l'objet d'une double actualisation deux fois par an ; les interdictions temporaires ; ainsi que des rapports départementaux réalisés par

les quatre départements bretons.

Sur le site, on peut trouver des informations générales sur la pêche à pied, mais encore des informations alimentées en direct lorsque l'on enregistre des alertes temporaires de fermetures de gisements par arrêtés municipaux ou par arrêtés préfectoraux. On y trouve dans le détail la centaine de gisements suivis par l'IFREMER ou par l'agence régionale de santé. Il est possible d'afficher une fiche sur laquelle on trouvera dans le premier tiers l'information locale, le message sanitaire associé à ce point, et si l'on veut entrer dans un niveau supérieur de détail, toute une série d'informations sur la qualité sanitaire au cours des trois dernières années.

Les rapports départementaux disponibles sur le site responsable sont principalement destinés aux gestionnaires et aux autorités administratives, mais tout le monde peut les télécharger.

En quoi le projet RESP2ONSable et le projet Life sont-ils complémentaires ?

Le travail sur la pêche à pied récréative a été entrepris il y a une vingtaine d'années, les premiers repérages aériens ont été réalisés en 1995 – 1997. Les réseaux étant géographiquement complémentaires, il n'est pas utile de réaliser deux fois des prélèvements au même endroit. En 2012, les



départements bretons ont donc décidé de mettre en place ce site Internet, de manière quasiment simultanée avec le lancement du Life. Nous ne sommes pas des membres du Life, mais nous en sommes des partenaires. Nous avons participé dans le cadre du projet Life à la formation du personnel de tourisme dans les Côtes-d'Armor, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère. L'agence régionale de santé a lancé une campagne de presse pour améliorer la fréquentation du site RESP2ONSable. Nous avons également participé à la rédaction d'un certain nombre de documents, et apporté notre vision sanitaire du sujet au sein du projet Life. Une étude a été menée au cours de l'année 2016 sur le comportement des pêcheurs au regard du risque sanitaire. Cette étude a associé une approche photographique et une approche comportementale, consistant en des rencontres des plaisanciers sur l'estran, dont le but n'était pas tant d'aller voir qui pêchait, mais plutôt parmi les pêcheurs quel était celui qui allait prendre le plus de risques sanitaires. Le but était d'essayer de déterminer si ce pêcheur-là, qui prend plus de risques, avait un profil particulier, susceptible d'orienter par la suite une stratégie particulière de communication.

Mais comment évaluer le risque ? Le risque c'est l'aléa fois l'enjeu. L'aléa, c'est la qualité sanitaire des sites. L'enjeu, c'est la présence du pêcheur à pied sur le littoral. Nous avons superposé ces informations sur 134 secteurs sur deux départements pour déterminer les secteurs à cibler en priorité pour des actions de sensibilisation, ou pour la pose de panneaux, etc.

Concernant l'approche comportementale, nous avons ciblé cinq sites, en fonction de leur qualité sanitaire, de leur accessibilité, de l'abondance de la ressource, de la fréquentation. Et nous avons administré un questionnaire d'une quinzaine de minutes aux pêcheurs, avec des questions très classiques

sur la pêche à pied, et des questions plus précises sur l'aspect sanitaire. Les pêcheurs sont-ils bien informés ? Connaissent-ils les sources de contamination ? Pratiquent-ils la cuisson ? Etc. 121 entretiens ont été réalisés sur ces cinq sites.

À la lecture des résultats, il apparaît que la conscience des risques sanitaires est assez faible. Seuls 15 % des pêcheurs à pied rencontrés s'étaient informés sur le risque sanitaire. On peut considérer, à tout le moins, que cela constitue une importante marge de progression...

Nous avons ensuite réparti les questions pour essayer de déterminer si les pêcheurs qui avaient une connaissance du risque étaient aussi ceux qui admettaient le plus de risques. Ces deux aspects sont clairement anti-corrélés : quand les gens ont une connaissance sanitaire, quand on arrive à leur transmettre cette culture-là, ils vont vraiment prendre moins de risques. Cela peut paraître une évidence, mais ça n'en était pas une, surtout si l'on considère que les pêcheurs à pied vont plutôt choisir leur site par proximité, par attrait du paysage, plus même qu'en fonction de la ressource, ou du fait que le site est dangereux ou non pour la santé.

En revanche, en examinant précisément les caractéristiques des pêcheurs, on ne repère pas de particularité sur la population qui accepte le plus de risques sanitaires : pas d'âge particulier, pas de période, ce ne sont pas forcément plus les réguliers que les néophytes, pas plus les touristes que les locaux. En termes de communication cela signifie donc que la cible doit rester large.

Concernant l'information des pêcheurs à pied, seuls 12 % d'entre eux s'informent sur Internet. Mais lorsque l'on examine leurs souhaits pour le futur, ils indiquent que s'ils avaient connaissance d'un lien vers un site tel



que RESP2ONSable, la moitié d'entre eux aimeraient pouvoir se procurer l'information, contre 18 % pour la presse et 5 % pour les réseaux sociaux.

80 % des personnes interrogées qui avaient consulté le site Internet RESP2ONSable en étaient satisfaites, et elles ont fourni un certain nombre de pistes d'amélioration, par exemple l'extension du projet, jusqu'ici cantonné à l'échelle bretonne.

On en déduit principalement que la communication, quand elle est en place, fonctionne. Elle est nécessaire, il faut l'amplifier, de la manière la plus large possible. L'utilisation de vecteurs d'informations sur

Internet, qui présentent l'avantage d'être facilement actualisés et facilement accessibles par les pêcheurs à pied, ne doit pas faire oublier d'autres méthodes plus ciblées, telles que la presse locale, ou encore les actions de sensibilisation sur l'éstran. En 2016 le site RESP2ONSable a dépassé les 110 000 visites, ce qui est significatif. C'est donc bien un réseau qu'il faudra étendre au-delà de la Bretagne. Il sera utile de faire converger les enseignements du Life et de RESP2ONSable pour étendre cet outil d'information sur les risques sanitaires à l'ensemble de la France et imaginer de nouveaux documents sur la menace et les réponses possibles pour l'avenir.

# Le Life Pêche à pied de loisir : un projet qui fait des émules. L'exemple du Calvados

*Présentation de Benjamin Potel (CPIE Vallée de l'Orne) et Yann Joncourt (Université de Caen)*

Certaines actions liées à la pêche à pied de loisir ont été conduites en dehors du programme Life, c'est notamment le cas dans le Calvados. En 2012, VivArmor Nature nous a contactés à la recherche de partenaires pour le Life, mais nous n'avons pas pu monter dans ce train-là. Nous avons donc été conduits à nous débrouiller localement, même si nous avons déjà beaucoup d'intérêt pour le suivi de toutes les questions liées à la pêche à pied de loisir.

En 2013, nous avons lancé un premier programme « pêche à pied Côte de nacre » qui s'est terminée en 2015. Et au vu du succès de ce premier programme, nous l'avons prolongé par un nouveau projet en 2015, étendu au Calvados, nous avons donc maintenant un programme qui va de Courseulles-sur-Mer jusqu'à Deauville. Ce programme a été financé à 40 % par l'Agence de l'eau.

La Côte de nacre est constituée d'un estran linéaire, que nous avons subdivisé en plusieurs secteurs. Il est principalement constitué d'un platier rocheux qui abrite pas mal d'espèces, notamment des espèces vagiles, ce qui nous a compliqué la tâche en matière d'évaluation des ressources. Nous sommes donc focalisés plutôt sur une démarche « habitat » pour mesurer l'impact de la pêche à pied.

Sur ce territoire, l'activité de pêche est importante : sur notre platier, nous avons pu

dénombrer plus de 3 000 pêcheurs présents en une seule marée. Cela représente, comme pour beaucoup de sites en baie de Seine, un enjeu sanitaire réel.

Pour participer à nos deux programmes, nous avons pu compter sur un grand nombre d'acteurs motivés par le sujet. Les objectifs et les approches présentent beaucoup de convergences avec le Life : volonté d'améliorer les connaissances au niveau de la pêche à pied, au niveau des pratiques, et principalement au niveau des habitats. Autre volet important : la communication, la sensibilisation. Tout cela n'aurait pas pu se faire sans les techniques apportées par le Life.

Nous avons effectué un grand nombre de relevés scientifiques sur les habitats, notamment des relevés par caméra. Nous avons effectué des tests, et notamment des tests de piétinement. Et puis nous avons réalisé beaucoup d'enquêtes par comptage et mis en place une surveillance comportementale de quelques pêcheurs. À l'issue du projet, nous avons collationné toutes ces informations, les informations scientifiques d'une part et les informations sociologiques d'autre part, pour tenter de mettre en place des cartes de risques. Le résultat doit encore être perfectionné, surtout en matière d'analyse de sensibilité des habitats.



Le comité de pilotage du projet réunit beaucoup d'instances locales, les services de l'État, l'ensemble des mairies, et quelques autres partenaires. Nous sommes intervenus sur un certain nombre de manifestations, en particulier sur des sorties déjà proposées par le CPIE pour leur adjoindre une animation spécifique à la pêche à pied. Et comme nous sommes partis de zéro, nous avons dû effectuer un travail sur le noyau de personnes bénévoles engagées dans le projet, un réseau qu'il faut entretenir régulièrement.



Pour la sensibilisation et la communication, nous sommes appuyés entre 2013 et 2015 sur un certain nombre d'outils assez classiques : brochures, réglottes, kakémonos et autres. Nous avons aussi créé un blog qui a bien fonctionné, avec un démarrage lent en 2013 mais une fréquentation des visiteurs qui s'est structurée assez vite. On y trouve des informations sur les espèces pêchables, des échanges via un forum, etc. En somme un blog classique.

Le soutien de partenaires variés, et l'appui très important de l'Agence de l'eau – qui explique que nous ayons pu nous permettre de nous situer hors Life — nous ont permis de bien connaître le milieu et les pratiques en place, les points de vigilance, et de rencontrer un public plutôt réceptif par rapport à

l'intervention et aux outils que nous avons pu mettre à sa disposition, notamment les réglottes et le blog. Mais nous avons pu aussi identifier des points de vigilance et d'amélioration pour le programme qui a commencé en 2016 : d'abord une difficulté à mobiliser des bénévoles et surtout à les fidéliser (les bénévoles – ambassadeurs sont des relais essentiels de sensibilisation sur le territoire) ; une visibilité sur le terrain qui doit être renforcée ; un outil Web qui fonctionne mais qui doit être repensé : au-delà d'un blog, c'est carrément vers un site Internet complet que nous devons aller ; un outil cartographique d'évaluation des risques qui doit être affiné ; enfin, une difficulté à évaluer véritablement l'efficacité de la sensibilisation.

Pour ce programme initié en 2016, nous sommes passés d'un territoire de 22 km à un territoire de 50 km qui s'étend davantage sur les estrans sableux de la Côte fleurie comme les fameuses plages de Cabourg ou Deauville. Il y a là une grosse fréquentation touristique avec une activité de pêche parfois importante, notamment pour les coquillages fousseurs et les crevettes. Les enjeux sanitaires sont réels : des zones sont régulièrement fermées, et d'autres zones sont fermées en permanence, notamment à la sortie de l'estuaire de la Seine. La réglementation est complexe et mal connue, notamment dans les zones qui intègrent la pêche professionnelle et les activités de loisirs. Il faudra adapter et compléter les outils de communication, nouer de nouveaux partenariats financiers en dehors de l'Agence de l'eau.

Pour améliorer la visibilité des interventions sur le terrain, nous sommes passés des badges et des petits stands artisanaux de la phase 2013-2015 à des interventions avec vareuse, des stands logotés, des panneaux, aussi bien pour les marées de sensibilisation que pour les événements auxquels nous participons. Un projet est à l'étude, dans la continuité de ce

qui a été réalisé sur le golfe Normand Breton, de mise en place de nouveaux panneaux d'information. À ce jour nous avons un gros problème d'information sur site dans le Calvados : les panneaux existants sont soit

très peu attractifs, soit implantés de façon peu pertinente. En partenariat avec l'Agence de l'eau, nous souhaitons nous orienter vers des panneaux plus homogènes et plus précis.

## Des données communes indispensables à la gestion des biens communs

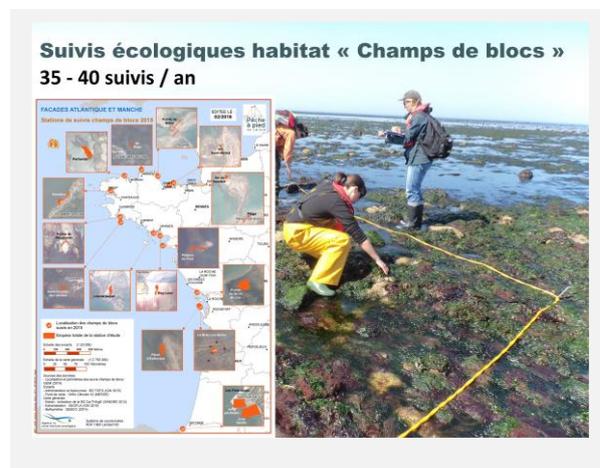
*Présentation de Sophie Beauvais et Marie Morineaux (Agence des aires marines protégées)*

Que vont devenir toutes les données accumulées pendant ce programme Life ? Les suivis qui ont été réalisés, les suivis biologiques des habitats et des espèces, avec des paramètres qui ont été référencés (indications taxonomiques, longueur, abondance, biomasse...), mais aussi les suivis relevant des sciences humaines et sociales sur l'activité de la pêche (paramètres socio-économiques tels que nombre de pêcheurs, âge, lieu de résidence, etc.) doivent être rendus accessibles dans la durée.

Quelques chiffres pour situer l'importance de ces données : sur l'habitat champs de blocs, une quarantaine de suivis biologiques ont été effectués chaque année ; pour les suivis écologiques de l'habitat herbiers de zostères, ce sont 20 à 30 suivis chaque année. Pour ce qui concerne les données de fréquentation, nous avons près de 16 200 comptages, soit une récolte de 20 000 données. Concernant les enquêtes, à peu près 9 000 entretiens ont été réalisés sur les pratiques et les pratiquants de la pêche à pied. Si l'on agrège tout cet ensemble de données, nous avons près de 900 000 données sur cette thématique-là. Le programme Life, c'est véritablement un jeu de données unique d'à peu près 1 million de données, acquises selon des protocoles établis et sur un nombre important de territoires. Que va-t-on faire de ces données ?

Si chacun de ceux qui détiennent une partie de ces données les garde sur son ordinateur, sur son tableau Excel, elles seront rapidement

perdus. D'où la nécessité de stocker, sécuriser, uniformiser. Bref de créer une base de données.



Évidemment avant de créer cette base, il est important de regarder ce qui existe déjà. On constate qu'il n'existe pas de base de données sur la pêche à pied de loisir qui lie le milieu et l'activité. L'IFREMER détient une base de données importante sur les habitats tels que les herbiers, mais il n'y a pas de données sur les hermelles, les champs de blocs, ou alors seulement à une échelle locale, alors qu'il est essentiel de pouvoir accéder à ces données sur une base nationale.

L'outil européen Life est un Life gouvernance, il ne permettait pas de financer la bancarisation de ces données. De ce fait, l'Agence des aires marines protégées a financé ce travail et créé cette base de données. Il s'agit en fait plutôt d'un outil plus large de

gestion des données qui est en cours de développement. Il permettra la saisie des données par les personnes qui vont effectuer des relevés sur le terrain, la bancarisation de ces données, il permettra aussi de développer par la suite un outil d'aide à la consultation. Il faut noter que ce projet est développé à court terme pour les besoins du Life mais cette base de données devra évoluer par la suite : de nouvelles données y seront ajoutées, de nouveaux territoires...

Pour les suivis de terrain conduits par des gestionnaires selon un protocole scientifique reproductible dans le temps dans l'espace, les données seront désormais acquises via des formulaires en ligne, disponibles soit sur un ordinateur soit sur un outil tablette. Les données seront sécurisées, bancarisées, et bien sûr il y aura des échanges de données avec le SINP, ce qui permettra par la suite d'extraire des données via des requêtes. On pourra par exemple choisir la localisation, ou extraire des données par période, par type de suivi. Naturellement, l'accès aux données sera régulé : Il sera différent selon que le demandeur est l'administrateur, un contributeur, un partenaire extérieur.

Ces données seront accessibles sur le portail, accessible lui-même via le site du Life, après demande auprès de l'administrateur. Il n'y a pas de restrictions a priori, puisque les données proviennent d'un financement européen, qu'elles sont donc publiques, et doivent être accessibles. En revanche, des discussions sont en cours sur les modalités d'utilisation de ces données : une charte d'utilisation sera établie en fonction des personnes qui demandent l'accès, qui réglementera notamment la citation des sources, la mention des contributeurs, l'utilisation des bons logos, etc.

Quelle est l'utilité de ce travail ? Il s'agit donc principalement de centraliser et de sécuriser

ces informations. Il est important que tous puissent accéder aux mêmes données, l'intérêt étant de pouvoir croiser les informations, puisque nous disposerons de données relatives aux milieux, de données écologiques, de données sociologiques... La valorisation de ce corpus sera donc extrêmement intéressante. Elle devra toutefois être précédée d'un travail important d'harmonisation et de standardisation qui est en cours, pour que tout le monde parle le même langage, pour que les données puissent être comparées, entre les sites, dans l'espace.

Pendant les premières années du Life, beaucoup de données écologiques ont été acquises, qui en terme de valorisation ont permis d'estimer l'impact réel de la pêche à pied sur les habitats. On constate toutefois que de nombreuses questions se posent encore, qu'il y a donc besoin de longues séries historiques, de longues séries temporelles, pour disposer de recul sur l'impact de la pression de pêche versus l'impact des changements environnementaux. Pour pouvoir réaliser ces études, il sera important de pouvoir faire jouer ces données en termes de valorisation scientifique dans les années à venir.

Il existe aujourd'hui une directive, la directive-cadre stratégique pour le milieu marin, et dans ce cadre il y a un programme de suivi, de surveillance notamment des habitats benthiques. Mais il n'y a pas aujourd'hui de bases de données nationales concernant les hermelles ou les champs de blocs. C'est un suivi qui va se mettre en place, qui n'est pas encore stabilisé, mais les données issues du Life en fournissent une base précieuse. L'accès à ces données communes permettra de travailler sur les aspects scientifiques, mais aussi de donner l'accès à différents publics en vue d'actions de communication, de gestion, de facilitation du calcul des chiffres-clés, et cela à différentes échelles.



## L'expérimentation du projet Life, un tremplin vers un nouveau modèle de gestion global et durable des biens communs de l'estran

*A la tribune : Richard Coz (Agence des aires marines protégées), Stéphanie Brulé-Josso (Divers Cités) et Benjamin Coriat (Université Paris XIII)*



Pour appréhender le modèle de gestion global et durable des biens communs de l'estran que le travail sur le projet Life a permis d'esquisser, il peut être utile de s'appuyer sur les travaux de l'économiste Elinor Ostrom (1933-2012), qui a obtenu le prix Nobel d'économie en 2009 pour son analyse de la gouvernance économique, et en particulier des biens communs, et qui a défini les huit principes auxquels doit répondre une telle gouvernance :

1. Les limites des groupes usagers des ressources sont clairement définies : spécifier les droits de prélèvement des unités de ressource et les limites de la ressource commune.
2. Les règles régissant l'usage des biens collectifs répondent aux besoins et spécificités locales (prise en compte des contraintes et obligations diverses).
3. La plupart des individus concernés par ces règles peuvent le cas échéant participer à leur modification. Pour cela ils sont informés de l'état des ressources.
4. Le droit des membres des communautés à élaborer leurs propres règles est respecté par les autorités extérieures et supérieures.
5. Un système de contrôle des comportements des membres de la communauté est mis en place ; cette surveillance peut être prise en charge par les membres de la communauté eux-mêmes ; si les surveillants ne sont pas les usagers des ressources, ils doivent rendre compte aux usagers du respect ou non des règles.
6. Un système de sanctions graduelles est utilisé (en fonction de la gravité et du contexte), par les usagers des ressources et/ou par leurs représentants ou agents.
7. Les membres de la communauté ont accès à des mécanismes de résolution des conflits peu coûteux (conflits entre usagers ; entre usagers et leurs représentants ou agents).
8. Quand l'appropriation des ressources, leur surveillance, la résolution des conflits et les activités de gouvernance sont organisées en strates différentes et imbriquées,

**cela implique que l'État ou des organismes de délégation publique sont dans la gouvernance.**

Ces principes d'Elinor Ostrom, quel sens prennent-ils lorsqu'on les croise avec la réalité de la pratique de la pêche à pied de loisir en France ?

Le principe numéro un (*« les droits de prélèvement des unités de ressources et des limites de leurs ressources communes sont spécifiés »*) répond au principe du Life de donner une information claire sur les limites de prélèvement.

Il peut y avoir des discussions sur la constitution des groupes et sur leurs limites : concernant la pêche à pied par exemple, il faut naturellement tenir compte de la population des pêcheurs à pied de loisir, mais aussi de celle des pêcheurs à pied professionnels. Il s'agit bien de deux communautés d'usagers de la ressource, ici la ressource de l'estran.

Les pêcheurs à pied professionnels peuvent considérer que dans l'optique d'une gestion des communs telle que la définit Ostrom, ils remplissent à peu près tous les critères. Ils ont un système encadré, ils financent leurs contrôles. Et ils expriment le besoin de travailler avec la pêche à pied de loisir, qui doit être structurée. Mais dès lors se posera très vite la question du financement : les pêcheurs professionnels financent leurs contrôles, et pour parvenir à une cogestion avec la pêche de plaisance, il faudra résoudre la question du financement des contrôles des pêcheurs à pied de loisir.

On voit bien également que la pêche à pied rassemble beaucoup d'individus très différents, des pratiques et des contextes très

variés. Il paraît donc a priori difficile d'appliquer à la pêche à pied une théorie qui semble avoir été pensée pour des groupes plus restreints et des territoires plus limités. On peut cependant observer que chaque bassin de pêche correspond à un groupe cohérent, c'est peut-être à ce niveau territorial que la théorie peut trouver un début d'application.

La notion de territoire doit donc être prise en compte dans la délimitation de la communauté pertinente. La géographie étudie la relation entre les hommes et les milieux à travers le territoire, le territoire étant le milieu approprié par les hommes. Cette notion de territoire paraît assez intégratrice de l'ensemble des questions qui se posent. Si l'on s'en tenait à l'entrée par la ressource, on risquerait de perdre pas mal d'usagers.

Toutefois, l'entrée par le territoire n'épuise pas le sujet : on voit bien que sur un grand nombre de thématiques, le cadre est beaucoup plus vaste. Dans la notion de territoire, qui doit-on prendre en considération ? Ceux qui y vivent ? Ceux qui y viennent ? Ceux qui l'utilisent de manière ponctuelle ? On en revient à la délimitation des groupes d'acteurs. Les conflits d'usage renvoient un autre à une échelle, plus vaste. Certains territoires ont été conçus à l'échelle de la façade maritime, avec des Conseils maritimes de façade, parce que les sujets sont complexes et interconnectés. Mais on peut dès lors se poser la question : cette échelle de territoire, la façade, convient-elle à la pêche de loisirs ? Faut-il intégrer les pêcheurs de loisir à cette échelle de la façade maritime ? Ou faut-il privilégier des échelles locales, comme on a pu le voir avec les comités locaux de concertation, et dans ce cas comment articuler un lien entre cette échelle locale et l'échelle de la façade ?



Et si l'on veut intégrer la question de la qualité de l'eau, il faut alors intégrer la totalité d'un bassin-versant, ce qui fait beaucoup de monde. On voit donc qu'un seul niveau de gouvernance ne peut être pertinent, et que plusieurs niveaux sont nécessaires.

Ostrom distingue au moins trois arènes de choix, trois niveaux de concertation. Ce qui diffère de la gouvernance des biens publics, c'est que son premier niveau, qu'elle appelle « l'arène des choix opérationnels », est constitué des usagers de ressources qui sont présents au quotidien, ceux qui appliquent les règles opérationnelles, des règles qui doivent être prises rapidement sur le terrain pour pouvoir réagir aux situations, et éviter l'épuisement des ressources. Il y a ensuite une arène des choix collectifs, et l'arène des choix opérationnels est toujours en relation avec l'arène des choix collectifs. Enfin cette arène des choix collectifs doit être en lien avec une arène supra, l'arène des choix constitutionnels. On est là au niveau du département, de la région, de l'État, voire de l'Europe. Dans les communautés étudiées par Ostrom, où il n'y a pas d'épuisement des ressources, les arènes supra sont à l'écoute de l'arène opérationnelle, celle des usagers. Le rôle des arènes supra est alors de faciliter la mise en œuvre des bonnes règles pour préserver les ressources.

Il n'est pas contestable toutefois que l'on peut rencontrer des usagers de la ressource qui ne sont pas des pêcheurs. Si l'on construit par exemple un port sur une moulière, c'est la personne à l'origine de la construction du port qui aura un impact sur la ressource. Il ne faut pas oublier non plus l'exploitation des autres ressources de l'estran : le ramassage des algues par exemple. La récolte des algues est aussi une activité importante et dont le poids économique ne peut être négligé.

La délimitation de la communauté bute encore sur une autre interrogation. En première analyse, la communauté est constituée de ceux qui usent de la ressource, des usagers. Mais qu'en est-il de ceux qui savent ? Ceux qui étudient la ressource ? Il est évidemment nécessaire de savoir comment la ressource se comporte pour pouvoir fixer des règles. Il est difficilement envisageable dans ce sens de limiter la communauté aux seuls usagers.

Mais ce qui ressort principalement des principes d'Ostrom, c'est qu'ils induisent un changement de modèle. Nous sommes aujourd'hui dans un cadre de gestion de biens publics, c'est-à-dire une gestion assumée par l'État : c'est l'État qui fixe les règles, c'est lui qui assume les contrôles. Or ce cadre d'utilisation de biens publics induit une attitude très particulière des usagers de la ressource : ces derniers considèrent qu'ils peuvent prélever tout ce qu'ils souhaitent dans la limite des règles édictées par l'État. Mais si ces règles sont néfastes pour la ressource, ce n'est pas leur problème : la règle autorise le prélèvement de 5 kg de moules, et même s'il n'y a plus suffisamment de moules, on prélève quand même 5 kg puisque c'est autorisé. À l'inverse, dans une logique de bien commun, les usagers partagent la ressource, et ils se sentent responsables de cette ressource. Ils sont donc en mesure de dire : « la limite est fixée à 5 kg de moules, mais la ressource s'est raréfiée, il faut donc limiter le prélèvement en deçà des 5 kg ». On passe donc d'une logique descendante, dans laquelle l'État fixe les règles pour l'intérêt général, à une logique dans laquelle les usagers se sentent responsables de la ressource.

Sommes-nous aujourd'hui dans une logique de commun ? Existe-t-il une organisation sociale dans laquelle les usagers se sentent responsables de la ressource ? Ou sommes-



nous plutôt dans une logique de biens publics qui pourrait évoluer vers une logique de bien commun ?

On peut considérer par exemple que le Conservatoire du littoral et son service du patrimoine naturel sont au cœur d'une pratique de gestion du bien commun. Le Conservatoire intervient à la fois au niveau individuel, puisqu'il est un propriétaire de parcelles, mais il est aussi l'État puisqu'il est un établissement public national. Et on s'aperçoit que quand le Conservatoire travaille à une échelle intermédiaire, à l'échelle des territoires, avec ses partenaires, qui sont des gestionnaires d'espaces naturels, des collectivités, des représentants d'usagers, cette recherche d'échanges fait écho aux principes de Madame Ostrom. Aux yeux du Conservatoire, le commun c'est le littoral d'un secteur, sur lequel se trouvent des sites du Conservatoire, mais aussi d'autres acteurs, des habitants, des collectivités...

Il est en tout état de cause intéressant de réinterroger les pratiques des acteurs à la lumière de la grille de lecture proposée par Ostrom. En particulier, la place d'un parc naturel marin dans cette gouvernance locale peut être questionnée. À l'évidence, l'existence d'un parc apporte des éléments nouveaux par rapport à la gouvernance classique du milieu marin qui est pilotée quasiment à 100 % par l'État. L'intérêt de l'existence d'un parc naturel marin, c'est de faire en sorte que l'ensemble des usagers de la mer, qu'il s'agisse des professionnels ou des pêcheurs à pied de loisir, soit représenté et que chacun puisse exprimer son point de vue.

Mais dans certains territoires, les services de l'État ont longuement buté sur le manque de représentation de la pêche à pied de loisir. D'un côté, la pêche à pied professionnelle est bien représentée, elle est à même de discuter avec les services de l'État, par exemple sur la

question de l'ouverture de la fermeture de certains gisements de moules. Il n'en va pas de même avec les pêcheurs à pied de loisir, qui ne sont pas uniformément regroupés en association. La première limite de la mise en application de la théorie d'Ostrom, c'est de déterminer des interlocuteurs regroupés et capables d'exprimer un point de vue argumenté. Il y a 2 millions de pratiquants de la pêche à pied de loisir en France, mais la FNPPSF ne regroupe que 30 000 à 40 000 adhérents, c'est à peu près la même proportion que les partis politiques et les syndicats. On manque donc de groupes constitués pour pouvoir élaborer, voire concerter des règles spécifiques sur chacun des territoires. Au-delà de la question de la représentativité quantitative, se pose aussi la question de la représentativité qualitative. Le Life a permis d'explorer la diversité des profils des pratiquants de la pêche à pied, mais dans les associations seuls certains profils sont représentés.

Une autre difficulté réside dans la question de l'appropriation de la règle. On sait bien que toute règle, quelle que soit sa qualité, le niveau de technicité auquel fait référence, ne fonctionne pas si elle n'est pas appropriée et comprise. Dans le cadre du Life, nous avons pu quantifier le nombre de sessions de pêche, et constater que dans certains territoires 30 % de ces sessions avaient lieu sur des sites fermés. Voilà qui réinterroge sur les pratiques. Les raisons en sont multiples, mais l'intérêt de pouvoir quantifier l'impact de la pêche à pied de loisir, c'est de proposer une vision globale et transversale de l'impact sur la ressource. On peut dès lors éviter un affrontement entre les pêcheurs à pied professionnel et les pêcheurs à pied de loisir, puisqu'une vision d'ensemble peut être développée pour pouvoir gérer durablement et de manière transparente la ressource en impliquant l'ensemble des usagers. L'intérêt du



programme Life est de nous avoir permis de quantifier les deux pratiques, ce qui nous a conduits à constater que les impacts de l'une et de l'autre sont à peu près équivalents. On a relevé environ 50 % d'impact de la pêche à pied de loisir et 50 % d'impact de la pêche à pied professionnelle sur la ressource. Le Life a donc permis de rapprocher les pêcheurs à pied de loisir et les pêcheurs professionnels, il a permis d'avoir des débats sur l'utilisation de certains engins.

Un travail a été réalisé sur la fixation des moules sur certains gisements, il a permis d'établir que la moule qui est décrochée avec un engin de pêche n'est pas forcément perdue, elle est capable de se refixer en quelques heures. Bien sûr il y a des paramètres complexes qui entrent en jeu, la courantologie, le niveau des marées, leur intensité, les tempêtes, mais il est intéressant dans une vision partagée d'expliquer au grand public que l'impact de la pêche à pied professionnelle ne dégrade pas forcément la ressource, même si l'on peut évidemment relever des pistes d'amélioration. De la même façon, pour les pêcheurs professionnels, on a pu quantifier l'impact de la pêche à pied de loisir. Tout cela permet de mettre les pêcheurs, qu'ils soient professionnels ou de loisir, dans une vision globale qui autorise à appréhender une démarche de gestion.

Par ailleurs, l'intérêt de mettre le pêcheur à pied de loisir au centre de la réglementation et de la gouvernance apparaît plus nettement dans le cadre d'un État qui dispose de moyens. En effet, faire de la pédagogie, de la concertation, cela demande du temps. Le Life a permis de développer cette pédagogie et cette concertation, parce que pendant trois ans on a pu compter sur des moyens dédiés. Mais les services de l'État ont-ils au quotidien les moyens d'assurer cette pédagogie ? Il a avant tout des missions régaliennes, il doit faire appliquer la réglementation, et même si

ses représentants sont présents dans les comités locaux de concertation mis en place par le Life, cette participation atteint vite ses limites.

Faut-il plus de contrôle, ou plus de sensibilisation ? Ou trouver un juste milieu en fonction des sites ? Le fait de multiplier les contrôles par des agents assermentés ne risque-t-il pas de restaurer une verticalité dans la relation entre l'État et les usagers, et au final de déresponsabiliser les groupements de pêcheurs locaux ?

Pour l'application des principes d'Ostrom, il importe de définir le plus petit territoire pertinent, qui ne sera pas le même partout, dans l'optique d'une approche ascendante et non pas descendante de la prise de décision et de la définition de la réglementation. Quand il existe un parc marin, c'est un territoire pertinent. À d'autres endroits, ce sera la commune. Quant au principe numéro sept, *« les membres de la communauté ont accès à des mécanismes de résolution des conflits peu coûteux »*, c'est ce que le Life a commencé à mettre en place et ce sera sans doute déterminant pour la suite. Il faudra le mettre en place au niveau des territoires, où les pêcheurs à pied et les autres usagers pourront réguler ensemble leur activité.

On constate finalement qu'il y a une appropriation du territoire quasiment par gisement, le pêcheur de moules d'un site n'a pas forcément la même façon de pêcher, la même appréhension de son secteur, que celui d'un gisement situé 10 km plus loin. Avec une forte représentation des élus, cela devient parfois un enjeu communal. On peut travailler à l'interface des échelles, avec un fonctionnement ascendant, néanmoins l'échelon territorial fin reste pertinent.



## Les instances de concertation, qui associer et pour quels objectifs ?

*A la tribune : Jean-Baptiste Bonnin (CPIE Marennes Oléron), Annick Danis (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), Frédéric Fasquel (Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale) et Marion Bourhis (Museum national d'histoire naturelle)*



Pour qu'une concertation soit efficace, il est nécessaire que tous les acteurs soient présents et puissent s'y exprimer. Mais jusqu'où étendre les invitations ? Quelle est la bonne jauge ? Au sein du comité départemental de suivi en Charente-Maritime, il y a les représentants de la direction départementale des territoires, de l'Agence régionale de santé, des services départementaux de l'État, des pêcheurs professionnels, évidemment des représentants des pêcheurs de loisir... En somme, beaucoup de monde. Mais sur certains sujets, de petits groupes de travail ponctuels se sont constitués.

En un certain sens, même si le fait d'associer très largement les acteurs aux réunions peut compliquer la conduite des échanges, leur présence peut être en tout état de cause positive. En effet, ces rencontres permettent aux participants de se forger une culture commune sur le sujet débattu. Et avant même cela, ces rencontres permettent tout simplement de se connaître, de pouvoir rencontrer des personnes dont on voit par ailleurs les noms sur des documents officiels.

Les rencontres permettent d'échanger de manière formelle autour de la table, bien sûr, mais aussi – et peut-être surtout — de se retrouver pendant les pauses-café, pour des moments moins contraints, mais tout aussi fructueux. Les pêcheurs professionnels sont évidemment conviés aux réunions du comité de suivi « pêche à pied », ils peuvent ainsi mieux comprendre les problèmes et les positions des pêcheurs de loisir ; à l'inverse les pêcheurs de loisir aimeraient parfois aussi que les pêcheurs professionnels leur ouvrent à leur tour la porte de leurs instances de concertation, afin de mieux comprendre les problématiques qui sont les leurs. Il est important d'établir des ponts entre les deux pratiques.

Il n'y a pas de recette universelle, pas de solution applicable partout pour qu'une concertation fonctionne. Le premier élément toutefois, c'est de partir de l'acceptable pour aller vers le souhaitable. C'est un peu l'image d'un baril : la première planche du baril, c'est là où tout le monde peut se retrouver, là où un consensus de départ peut exister. Il faut

ensuite partir de cette plus petite planche du baril, et pas de la plus haute, pour réussir à équilibrer petit à petit les niveaux. L'enjeu est bien de partir de ce premier niveau, et de réussir à faire évoluer tout le monde vers la planche la plus haute.

Les participants à ce genre d'instance n'ont pas tous les mêmes attentes, pas tous les mêmes intérêts, pas tous la même vision du sujet ; ils viennent avec différentes casquettes, et même lorsqu'ils sont les représentants d'une structure, cette structure est elle-même composée d'individus qui n'ont pas tous forcément le même point de vue. Il en va de même pour les services de l'État : on parle « des services de l'État » comme d'un acteur collectif, mais il y a plusieurs services, et au sein de ses services des individus qui n'ont pas forcément tous une position commune. Il faut partir de ces éléments pour construire au fur et à mesure une culture commune, éventuellement un consensus, ce qui demande beaucoup de temps.

La question de la dynamique temporelle est importante : on passe beaucoup de temps, on a parfois une impression de temps perdu, même si c'est en fait souvent du temps gagné. Mais cela renvoie à la question de l'usure des participants : on commence à élaborer un consensus, et on s'aperçoit que le temps de faire ce travail les participants ont changé. Comment peut-on gérer cela ?

Trois pistes de solutions pour préserver cette dynamique temporelle :

– Si l'on se réunit pour dire toujours la même chose alors effectivement l'usure s'installera, mais si à chaque rencontre, on part de ce qui a été dit et acté la fois précédente pour aller plus loin, alors le phénomène d'usure sera minoré ;

– Il est important de ne pas avoir une participation passive, que chacun puisse jouer

au sein du groupe de concertations un rôle qui puisse répondre à son attente et à ses envies ;

– Enfin, veiller à ce que les processus de concertation ne s'étalent pas trop dans le temps, plus ils sont concentrés sur un temps bref, plus on limite le risque d'usure des participants.

Il y a bien sûr des techniques que l'on découvre à force de se tromper, d'essayer, de patauger. Des astuces émergent. Il faut admettre ce temps d'apprentissage, d'acquisition de savoir-faire, cela aussi permet d'éviter l'essoufflement.

Mais la clé de tout processus de concertation, c'est la sincérité de la démarche. Il est essentiel de faire comprendre cela aux élus, à certains cadres, à certains services, parfois aux services de l'État. Il faut entrer dans une démarche participative de la manière la plus sincère. Si l'on y va avec un projet déjà acté, ou avec des idées de départ que l'on veut à toute force faire partager aux participants, si l'on y va pour jouer un jeu de posture, cela ne pourra jamais produire la qualité que l'on cherche à obtenir dans une démarche participative. C'est toute la différence entre concertation et négociation. Une négociation, c'est le fait d'aller revendiquer quelque chose, c'est un processus qui est parfaitement connu : on va voir le maire, le préfet, on expose ses revendications, et ensuite on discute. La concertation, c'est tout autre chose. C'est une pratique moins habituelle, mais qui est en train de s'implanter petit à petit, peut-être parce que l'on attend les limites de la démocratie représentative.

La personnalité de l'animateur joue un rôle essentiel. Il peut être amené parfois à déstabiliser les participants. Et cela peut se révéler extrêmement productif. Prenons un exemple : dans le cadre d'une concertation sur un agenda 21, si l'on organise une séance de

travail sur les déchets par exemple, telle association sera focalisée sur les déchets sauvages, tel autre acteur sur le retraitement, tel autre sur un autre point particulier, chacun sera spécialiste de sa partie, et le risque est que chacun campe sur les positions qui sont les siennes. L'animateur pourra alors proposer comme thème de réunion un sujet plus transversal, par exemple : « consommer durablement sur le territoire ». Dès lors, les spécialistes pointus de tel ou tel sujet vont être déstabilisés, et il sera possible d'avancer. Il est important de savoir trouver ces thèmes fédérateurs transversaux. Il faut se mettre dans une posture de co-invention de nouveaux systèmes de gouvernance, mais il est encore une fois essentiel de le faire sincèrement. Dès que l'on oublie ce paramètre, les gens s'en aperçoivent très vite, et on court à la catastrophe.

L'animateur a donc un rôle central, un rôle de traducteur : il est l'interface entre toutes les personnes présentes, il doit réussir à faire comprendre à chacune les intérêts de toutes les autres. Il peut pour cela demander par exemple à chaque participant d'adopter le point de vue d'un autre. On demande à un élu de jouer le rôle d'un agriculteur, ou à un pêcheur de jouer le rôle du représentant de l'État. On demande à la personne de jouer la manière dont elle pense que le rôle qu'elle est en train d'endosser devrait se jouer. Cela permet d'échanger sur les différents intérêts et de conduire chacun à expliciter les positions qu'il prend et les intérêts qu'il entend défendre.

L'animateur qui accepte de prendre en charge une démarche participative doit avoir un mandat très clair des décideurs, des élus par exemple, ou des collectivités, ou du service de l'État. L'étape de négociation de ce contrat, du mandat, en amont de la démarche de

concertation, est une étape essentielle. Si on l'oublie, on risque de se retrouver en difficulté, parce que l'instance qui aura commandé cette consultation participative voudra quoi qu'il en soit imposer sa décision. Lorsque l'on conduit un processus de concertation, qu'un projet fait l'objet d'une démarche participative, qu'à l'issue de cette démarche le projet part vers l'instance de décision, et qu'à son retour il s'agit d'un tout autre projet, l'ensemble de la procédure est extrêmement décevante, extrêmement déstabilisante pour les participants.

Il est donc essentiel de faire comprendre aux commanditaires qu'ils ne vont pas perdre du pouvoir en le partageant ; ils vont au contraire l'augmenter. Il faut rassurer l'élu par exemple sur ce point : il va accroître sa citoyenneté, sa représentativité, sa légitimité d'élu. Il est nécessaire qu'il ait compris cela pour que la démarche participative s'engage sur de bonnes bases, sincères et constructives.

Mais au-delà des processus et des techniques, qui est légitime pour être associé à une démarche participative ? Naturellement, on va penser en priorité à des associations représentatives, à des services identifiés, mais se pose dès lors la question des acteurs qui ne se reconnaissent pas dans ces instances. Cette question est particulièrement vive à propos de la pêche à pied de loisir : une petite partie des pêcheurs à pieds de loisirs sont représentés dans des fédérations, mais on constate au travers des enquêtes que sur 2 millions de pratiquants, à peine 30 000 adhèrent à une fédération. Comment alors assurer la représentativité de tous les autres ? Il est important de noter que les pêcheurs à pied qui adhèrent à une fédération effectuent une démarche particulière qui les distingue de tous les autres. Le pêcheur à pied de base, qui va sur l'estran avec sa famille, n'a aucun intérêt spécifique à défendre au point de s'engager dans une structure comme cela.



Pourtant, la grande majorité des pêcheurs à pied lui ressemble. Il est donc important que la démarche de concertation puisse intégrer les remontées des avis et des opinions de ces acteurs qui ne sont pas présents autour de la table. Il est essentiel de relayer l'opinion des pêcheurs que l'on rencontre sur l'estran lors des enquêtes, ou à l'occasion de rencontres fortuites.

La question de l'étendue du tour de table est effectivement reliée à la question de la thématique. Plus on élargit le spectre de la thématique abordée, plus on doit élargir également le nombre de participants. Si la concertation concerne exclusivement la pêche à pied, alors les pêcheurs à pied seront présents, les professionnels auront leur mot à dire, les protecteurs de la nature, et le représentant de l'État. Mais si l'on aborde l'ensemble des usages du littoral au sens très large, le projet de territoire, il y aura évidemment beaucoup d'autres acteurs. À une telle échelle, la concertation fonctionne-t-elle encore ? Il existe certes des outils qui sont adaptés à chacune de ces échelles. Mais il est important de noter que plus la thématique abordée est vaste, plus on aborde une question qui relève d'un projet de société – et donc plus le nombre des acteurs concernés est important –, plus on se rapproche de la décision. Si on reste thématique, alors ce sera le préfet, ou l' élu, qui prendra en définitive la décision, en la confrontant aux autres problèmes qu'il a à gérer. Alors que si le groupe de concertations aborde le problème dans son ensemble, il produit une réflexion, une authentique aide à la décision construite par un plus large panel d'acteurs, plus représentatif, et donc plus susceptibles d'influer sur la décision.

On peut citer le cas de démarches de concertation ambitieuses et qui ont fonctionné. C'est le cas le plus souvent des démarches d'agenda 21, même s'il peut y

avoir des échecs ici ou là. Dans certains cas, on a relevé des taux de participation sur des territoires ruraux de 80 élus, ce qui est considérable. On enregistre des niveaux de propositions, des niveaux de fidélité des participants, des taux de présence, extrêmement positifs. Et cette partie participative de l'agenda 21, dans un grand nombre de cas, a pu fournir 98 % du programme d'action qui a été validé par la suite par la collectivité, et qui peut être mis en œuvre. Même s'il ne faut pas oublier que la démarche participative ne constitue qu'une partie du processus d'élaboration de l'agenda 21 : il y a aussi un travail technique et un travail de décision. Mais le bénéfice de la démarche participative ne se résume pas à un programme d'action. On obtient aussi, et peut-être surtout, une culture de la participation sur le territoire, on obtient en groupe de gens qui ont participé à 10 ou 15 ateliers de travail et à des forums, qui sont formés sur les problématiques abordées, qui se confrontent à la difficulté du processus de décision. Il y a donc des citoyens qui ont été amenés à peser le court terme et le long terme, à échanger des points de vue, et à élaborer ce programme d'action opérationnel, dont la faisabilité n'est pas contestée. On obtient un progrès dans l'animation du territoire, une solidarité de territoire. Cela marche très bien quand la commande est honnête ; s'il s'agit de faire plaisir aux citoyens, de les occuper, non seulement les résultats seront très limités, mais la démarche peut même se révéler contre-productive.

On peut également citer des exemples de démarches biaisées. C'est par exemple le cas – authentique – d'un élu qui souhaite construire une piscine sur le territoire de sa collectivité, et qui diffuse un questionnaire à l'ensemble des citoyens, sur lequel on demande : voulez-vous une piscine olympique ? Un bassin de plongée ? Voulez-vous tel ou tel équipement ?



Les gens consultés ont coché oui à tout, ont renvoyé le questionnaire, l'élu a considéré qu'il s'agissait d'un plébiscite, puisque toutes les personnes interrogées disaient qu'il fallait une piscine à 20 millions d'euros. Et voilà comment sur une île de la côte atlantique, il y a une piscine à 20 millions d'euros, alors que personne ne s'est posé la question de savoir si c'est bien la priorité d'un territoire qui se trouve au milieu de la deuxième plus grande piscine du monde. Était-ce vraiment une priorité de développement local ? La fin de l'histoire, c'est que l'élu en question a été très sèchement battu aux élections suivantes...

La sincérité de la démarche est évidemment une condition nécessaire de la motivation des participants. Le fait de se déplacer ou non pour une concertation ne dépend pas principalement de la qualité de la personne qui invite à la concertation. Il dépend plus de la formulation de la question. Si la démarche paraît intéressante et sincère, on sera enclin à participer. Mais si l'on sent que c'est juste pour faire joli dans un processus de décision, alors ou bien les acteurs ne seront pas présents, ou bien ils viendront « à l'ancienne », simplement pour faire avancer une idée. Mais cela ne représente aucun progrès.

Pourquoi a-t-on monté un Life « politique et gouvernance », et pourquoi cela se traduit-il par une interrogation sur une démarche participative ? C'est bien parce qu'au-delà de l'amélioration des pratiques de pêche, la démarche questionne aussi le projet de territoire. Ce résultat du Life n'était pas forcément prévu, mais si c'est un bénéfice collatéral que chacun pourra constater.

Il faut généraliser les comités départementaux de suivi, il faut le faire d'autant plus qu'il est prévu que les acteurs puissent y proposer des sujets : tous ne tombent pas d'en haut, la base peut aussi s'exprimer. Il faut souligner la diversité des démarches rencontrées : certaines sont plutôt bottom up, d'autres top down. Il est toujours important de partir des attentes et des objectifs de chacun des participants.

Dernier point : il ne faut pas avoir peur des conflits qui peuvent s'exprimer. À force de chercher toujours le consensus, on peut étouffer les conflits, étouffer la voix de certains acteurs susceptibles de faire émerger des questions que l'on n'a pas forcément envie d'aborder, mais qui peuvent être constructives.

## Quels moyens locaux pour une pêche à pied de loisir durable ?

*A la tribune : Florence Sénéchal (Brest Métropole), Anne Nicolas (Agence des aires marines protégées), Jérémy Allain (VivArmor Nature), Benjamin Potel (CPIE Vallée de l'Orne)*



À l'issue du programme Life, la question de la pérennisation des actions entreprises au niveau local se posera nécessairement. Elle se posera en termes budgétaires, mais aussi en termes de mobilisation des énergies.

Une réflexion a été conduite sur le territoire de la rade de Brest, autour d'un plan d'action et d'orientation réaliste. La question de la rédaction d'un plan d'action, incluant la réalisation de fiches actions, a été présentée à l'ensemble des partenaires,

Le comité local de concertation s'est révélé très réactif, parmi les partenaires il y a le comité régional des pêches, certains sites Natura 2000, des associations de pêcheurs plaisanciers, et des collectivités. Beaucoup de questions portent sur la gouvernance, l'une porte sur l'animation du plan d'action, car il est nécessaire de déterminer qui pilotera l'opération. Il peut y avoir un pilote ou plusieurs : la réflexion porte aussi sur une éventuelle co-animation.

Une autre proposition a consisté à réinvestir les communes, aller rencontrer les élus, ce qui n'était pas assez fait jusque-là. Il importe de

trouver avec elle des centres d'intérêt, de voir comment elles pourraient s'investir plus. Certains conseillers municipaux participent aux comptages, ils sont présents aux réunions du comité local de concertation, ils s'associent à la réflexion sur le contenu des panneaux, ils sont présents pour entrer en contact avec des partenaires. Mais toutes les communes ne le font pas, il est donc important d'essayer de les associer plus largement. La réflexion porte également sur le soutien à la création d'une association de pêcheurs à pied dans la rade de Brest. Il est envisagé également de poursuivre la mise à disposition d'outils d'animation et de partage, de se tourner vers des pages Facebook ou Tweeter.

Une autre initiative est envisagée : la création d'un groupe de sentinelles de l'estran. Ce ne sont pas des médiateurs, ce ne sont pas des professionnels, ce sont des gens qui sont très souvent sur l'estran, ils vont promener le chien, faire leur jogging... Il peut se créer avec ces bénévoles une relation telle que dès qu'ils voient quelque chose qu'il serait important de signaler, ils puissent le rapporter.

Sur le volet sensibilisation, il est prévu de travailler avec les éditeurs des horaires de marée, puisque la source principale d'information des pêcheurs à pied ce sont les horaires de marée.

Il serait utile également de prolonger le travail sur le volet connaissances : Il faudra poursuivre les comptages collectifs, d'une part pour acquérir de la connaissance, mais d'autre part en raison de leur caractère participatif. Les comptages collectifs, comme les marées de sensibilisation, visent à maintenir une dynamique. Il faudra également poursuivre l'évaluation de la connaissance réglementaire des pêcheurs à pied, poursuivre le suivi de l'état de conservation des habitats, encourager la poursuite des suivis de la qualité sanitaire des coquillages.

Plus largement, il est important de recenser l'ensemble des politiques publiques au sein desquelles il est possible de valoriser le travail accompli dans le cadre du projet Life. Pour qu'elles puissent perdurer, certaines activités doivent être intégrées dans ses politiques publiques. Il sera donc important de trouver des financements, des fonds publics, dans le cadre des politiques conduites en faveur de la protection de la biodiversité.

—La directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » comporte des mesures nationales et des mesures locales, et parmi ces dernières certaines ciblent expressément la pêche à pied de loisir. Il s'agit là de portes d'entrée privilégiées vers les services de l'État, les établissements publics, les collectivités, etc. Les acteurs qui pourront être mobilisés pour trouver des financements correspondant à ces politiques publiques sont extrêmement divers. Il est important de tenir compte de leurs enjeux de priorisation entre les différentes politiques publiques, et de programmation annuelle de leur budget : il peut naturellement y avoir des éléments de

concurrence entre plusieurs politiques publiques, et d'arbitrage de priorités entre ces différentes politiques.

Il sera nécessaire de déterminer la bonne intégration des réalisations issues du programme Life dans les sites Natura 2000. Cela pourra alimenter la réflexion sur le programme de travail du Life intégré sur lequel travaille l'Agence des aires marines protégées, qui représente un gros projet de huit ans, avec environ 20 millions d'euros espérés. Une note de concept sera déposée auprès de l'Union européenne au cours de l'année 2017.

— Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche est un fonds structurel sectoriel. Il peut présenter à la marge des possibilités de financement pour la pêche à pied de loisir.

— Il faudrait aussi évoquer certaines politiques nationales, telles que la stratégie nationale de création d'aire marine protégée.

Dans tous les cas il est important de retenir que l'entrée politique est essentielle pour fournir aux services de l'État un cadre d'intervention.

Parfois les règles liées au financement de certains programmes peuvent être extrêmement contraignantes. Dans le cadre du Life, une difficulté s'est présentée à propos du CPIE de la vallée de l'Orne et du GEMEL Normandie : une règle du Life dit que lorsqu'il y a un chef de file sur un territoire, il ne peut financer un de ses propres partenaires qu'à hauteur de 35 %. Sur ce territoire, il a donc été jugé préférable de ne pas aller vers le programme Life mais de trouver d'autres moyens de financement locaux. Il s'agissait en l'occurrence d'un programme de 170 000 € sur trois ans, avec une répartition 50 / 50 entre



les deux acteurs. Le programme à financer comportait une étude de la ressource, une étude des habitats, des actions de sensibilisation, etc. L'Agence de l'eau Seine Normandie, très volontariste en matière de protection des habitats, des espèces etc. a consenti à apporter un financement de 80 % de la somme. Il ne restait plus qu'à compléter avec des aides plus réduites d'autres partenaires : l'Agence régionale de santé a été sollicitée (le dossier étant ici axé sur la sensibilisation des pêcheurs par rapport aux risques sanitaires potentiels). La Région a accordé une aide de 3 à 4 %, le département, avec lequel le CPIE a des liens historiques, a aussi contribué au financement, de même que les communes de la Côte de nacre, l'agglomération de Caen, qui ont contribué à hauteur de 2 000 à 3 000 € par an via des conventions triennales.

Il serait évidemment impossible de dresser la liste des guichets qui peuvent être sollicités : il y a autant de programmes que de stratégies budgétaires. Le travail sur le Life a permis de mettre en évidence que certaines régions disposent de sources de financement différentes, que des Agences de l'eau financent des aspects « milieu marin », alors que d'autres pas du tout. Aujourd'hui, à l'issue du Life, il est important d'examiner quelles stratégies locales peuvent être mises en place. Il est important de ne pas partir tout seul, d'avoir une stratégie soit départementale soit régionale, ou alors en fonction des opportunités financières, qui peuvent porter sur des territoires de type façade, etc.

Il est important de se regrouper au niveau régional pour solliciter les agences de l'eau, les élus locaux ou départementaux, et puis il faut innover : il y a notamment beaucoup de financements auxquels on ne pense pas forcément et qui sont mobilisables sur les actions de biodiversité. Par exemple : les appels à initiative lancés par les agences de

l'eau. Il y aura bientôt un fonds d'investissement d'avenir, s'adressant plus aux collectivités qui agissent sur la biodiversité, qui permettra de financer un certain nombre de choses, à condition qu'elles relèvent de l'investissement. Il ne faut pas oublier les territoires à énergie positive pour la croissance verte. C'est un appel à projet qui permet de financer des actions, au départ des actions liées à l'énergie, mais il permet aujourd'hui aussi de financer des actions portant sur la biodiversité.

Il est important que toutes les zones Natura 2000 intègrent les éléments du Life dans leurs documents d'objectifs, ce qui permet de montrer à l'État que ces actions sont intégrées dans ses politiques publiques. La coordination nationale en cours de constitution permettra peut-être de faire de l'assistance à stratégie financière sur un certain nombre de projets.

Au regard de cet aspect de coordination nationale, il y a une volonté affirmée de l'Agence française pour la biodiversité d'accompagner la fin du projet Life, et les premières années sans Life. Un premier besoin de financement a été identifié pour le travail sur la constitution des bases de données. Il y aura donc une demande de budget spécifique. Aux côtés de l'Agence française pour la biodiversité, les agences régionales qui sont susceptibles de voir le jour dans les années à venir et qui exerceront dans les territoires toutes les missions de l'agence, à l'exception des missions régaliennes, constitueront sans nul doute des partenaires avec lesquels il faudra tisser des liens dans la perspective de recherche de financement.

– Avec la loi NOTRe ce sont les communautés de communes qui détiendront la compétence au niveau littoral ; par ce biais-là aussi, naîtra un guichet auquel il faudra penser.

– Concernant les financements européens, il ne faut pas négliger le FEADER, évidemment pour les territoires ruraux. À condition de bénéficier déjà de financement public, ce peut être une alternative intéressante.

Il sera aussi nécessaire de bénéficier d'un argumentaire pertinent à l'intention des décideurs pour solliciter des financements. Le plus souvent, les décideurs considèrent que « ça coûte », qu'il s'agit seulement d'une contrainte. L'idée d'une efficacité, d'un retour sur investissement que l'action peut générer, n'est le plus souvent pas spontanée. Il est important de montrer à ces partenaires le retour sur investissement. Par exemple, avec les médiateurs de l'estran, on développe des compétences sur l'ensemble des territoires. Pour un euro investi, en termes d'emplois générés, en termes de résultat sur l'efficacité des politiques publiques, le retour sur

investissement est tangible : quand on arrive à maintenir de la pêche à pied sur un territoire, c'est un soutien à l'économie de ce territoire. Il y a, autre exemple, tout ce qui relève de la santé, et qui génère des économies en aval. Il y a des convergences entre les aspects environnementaux et les aspects sociaux : disposer de l'accueil sur les littoraux permet aussi de gérer des conflits, et socialement on voit bien que l'action conduite permet de créer du lien intergénérationnel. Tout cela est à mettre en avant et à valoriser.

À côté des financements publics, il importe de ne pas oublier d'autres sources de financement : par exemple les fondations, et au premier chef la fondation de France qui a déjà participé à un certain nombre de projets.

## Sensibilisation et réglementation : un couple inséparable

*Richard Coz (Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis); Franck Delisle (VivArmor Nature); Jérôme Cabelguen (Office national de la chasse et de la faune sauvage); François Nadaud (DDTM 62).*



Pourquoi un couple inséparable ?

Quand on va à la rencontre des pêcheurs à pied, une des premières choses que l'on évoque, c'est la réglementation (les tailles, les quotas, les périodes de pêche, les zones ouvertes ou interdites, le classement sanitaire). D'ailleurs le contenu des messages véhiculés par les réglettes est principalement réglementaire. Il est important que les médiateurs et les usagers comprennent bien le pourquoi de la réglementation pour qu'elle soit acceptée, alors qu'il y a parfois des interprétations possibles des textes réglementaires.

Lorsqu'un texte est ambigu, le message est difficile à communiquer. Plus la réglementation est bien faite, plus elle est simple à appliquer, mieux elle sera appliquée, et cela sera profitable pour tout le monde. Lorsqu'il existe un doute, c'est le juge qui décide, il est toujours dommage d'en arriver là.

En Bretagne, nous avons la chance d'avoir un arrêté global qui réglemente la pêche à pied

de loisir, notamment pour ce qui concerne les tailles, les captures, les outils. Cet arrêté réglemente aussi un certain nombre de pratiques qui peuvent être interdites, sur les herbiers de zostères par exemple. Que le pêcheur vienne dans le Morbihan ou dans les Côtes-d'Armor, on lui demandera d'appliquer les mêmes textes, avec les mêmes tailles les mêmes quotas, les mêmes outils. Pour les contrôleurs, la réglementation est plus facile à faire appliquer, et le message de sensibilisation est plus aisé à concevoir dans ces cas-là. Même si certaines restrictions locales ont été maintenues, cet arrêté global breton a réuni plus de 80 textes qui préexistaient. Mais cela ne concerne que les pêcheurs de coquillages, de vers marins, et d'échinodermes. Quid des pêcheurs de poissons et de crustacés que l'on trouve aussi pratiquant la pêche à pied ? Nous expliquons qu'en Bretagne, depuis le 1er janvier 2014, la remise en place des pierres retournées est devenue obligatoire, mais ce texte ne s'applique pas aux pêcheurs de crustacés, donc aux pêcheurs d'étrilles. On ne le leur dit pas, évidemment... En mode

« sensibilisation », cela ne pose pas trop de problèmes, car on essaie de ne pas rester strictement dans une optique réglementaire, mais de parler de bonnes pratiques. On invite les pêcheurs à faire preuve de discernement.

La DDTM est l'organisme qui rédige une bonne partie de la réglementation. Le sujet de l'intelligibilité et de la justification de la réglementation est un sujet central. En Bretagne, un gros effort a été effectué pour unifier la réglementation. Unifier ne signifie pas forcément simplifier, car quand on essaie de regrouper dans un même arrêté beaucoup de sujets différents, on peut aussi se noyer. La démarche était vertueuse et elle a fonctionné, mais elle ne peut pas forcément fonctionner partout. Il y a toujours ce débat : faut-il qu'une réglementation soit générale, donc relativement anonyme et parfois injuste parce qu'il y aura toujours des situations très localisées, ou faut-il à l'inverse que la réglementation soit très pointue, très précise, et ne s'applique qu'à tel territoire restreint ? Dans les Hauts-de-France, on a un texte interdépartemental qui concerne les départements du Pas-de-Calais et de la Somme, mais ce n'est pas un texte régional. Cela conditionne évidemment l'intelligibilité du texte. Une fois que l'on est d'accord sur la nécessité d'une réglementation, et les comités de concertation servent notamment à trouver cet accord, il faut savoir l'écrire. Et la qualité du texte dépend... du talent du rédacteur, c'est aussi simple que cela. Le Conseil constitutionnel dit beaucoup aujourd'hui que la loi est bavarde et qu'elle est mal écrite, cela doit interpeller : il est important de réunir des talents de juriste et d'écrivain pour aboutir à un texte qui soit sûr sur le plan juridique et intelligible pour la population. En matière de pêche à pied, la réglementation est connue, mais quand on a 72 000 sessions de pêche à pied par an dans le Pas-de-Calais, une large part de ces sessions est le fait de gens qui

arrivent de Paris, qui viennent pêcher pendant un week-end, et il est vrai que les arrêtés ne sont pas leur préoccupation première. Le travail sur le programme Life a montré que, y compris dans les zones fermées pour raisons sanitaires, les sessions se passent tout à fait normalement. On entend les pêcheurs dire : « moi, de toute façon, je suis immunisé, il n'y a pas de problème ». En clair : justification de la réglementation, intelligibilité, facilitent le troisième aspect : l'application de la réglementation.

Il est aussi nécessaire que la réglementation soit praticable et contrôlable, c'est-à-dire que les moyens de la mettre en œuvre existent, donc qu'elle ne soit ni bavarde ni sujette à ambiguïté ou interprétation. Il faut reconnaître que ce n'est pas toujours le cas ; certaines règles se contredisent ou se chevauchent, mais les apports réalisés dans le cadre du programme Life permettent d'affiner les textes et d'agir de façon plus pertinente, plus éclairée. Il faut reconnaître que jusque-là, lorsque l'on ferme un gisement de moules, la procédure est un peu fruste : on va sur le terrain, on vérifie s'il en reste ou s'il n'en reste pas, et en fonction du constat on décide que le site est fermé ou pas. On ne sait pas forcément quelles sont les raisons du constat, si l'absence de moules est un effet de la pêche, ou d'autres causes, ou de causes naturelles. Avant les apports du programme Life, il faut reconnaître que l'on faisait ça de façon largement empirique.

Dans le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde de la mer des pertuis, il n'y a de réglementation que pour la partie du parc située en Charente-Maritime, rien pour ce qui concerne la partie de la pointe du Médoc. Et pour la Vendée, la réglementation se rapproche de l'arrêté breton. En Charente-Maritime, la réglementation évoluera prochainement, mais jusqu'ici c'était : 5 kg par jour et par personne, tous coquillages



confondus. À l'inverse, l'arrêté de la Manche est relativement complexe, et donc difficilement applicable par les services de contrôle. Il faut le connaître quand on fait de la sensibilisation, c'est aussi très compliqué, on peut s'y perdre.

Il y a un cas très particulier en Charente-Maritime : les gisements naturels classés d'huîtres, qui servent de naissains pour l'ostréiculture. Pour la plupart, ces gisements sont fermés, on se retrouve donc avec des pêcheurs qui sont au milieu de récifs d'huîtres, il y a énormément d'huîtres très belles partout, et on leur dit qu'il est interdit de pêcher. Évidemment ils ne comprennent pas. Il faut alors leur expliquer l'ostréiculture, comment ça fonctionne, pourquoi cette interdiction... Pour obtenir une huître adulte, il faut 100 000 larves d'huîtres. Il faut donc beaucoup d'huîtres pour obtenir des larves, et dans l'estuaire de la Charente se situe le captage national des larves d'huîtres. Il faut expliquer tout cela aux pêcheurs à pied, afin qu'ils comprennent l'utilité de cette réglementation.

Un autre problème que l'on rencontre, c'est la pêche au sein des parcs. Dans certains secteurs, 80 % de l'estran sont occupés par des parcs à huîtres, et sur 250 pêcheurs, 90 vont se trouver dans les parcs. Et parfois, la rencontre vire au conflit potentiellement violent. Dans ces cas-là, nous devons expliquer, et répondre aux arguments de bonne foi des pêcheurs à pied. Quand ils nous disent « mais la table est vide, je ne dérange personne », il faut expliquer qu'à force de gratter le substrat, si un coup de mer survient, la table se renversera. Nous devons donc expliquer aux pêcheurs à pied qu'ils peuvent aller sur d'autres estrans, où véritablement ils ne dérangent personne. Ce qui peut aussi compliquer les choses, c'est que certains ostréiculteurs vont eux-mêmes pêcher dans leur parc, ou bien autorisent certains de leurs

amis à le faire, alors que c'est tout aussi interdit pour eux que pour le pêcheur moyen. Il est dès lors beaucoup plus difficile d'expliquer au pêcheur de loisir que lui n'aurait pas le droit de pêcher alors que d'autres pourraient le faire.

Il est essentiel de pouvoir expliquer les motifs d'une réglementation. L'arrêté breton de 2014 réglemente aussi les engins de pêche. Quand on voit des gens qui pêchent avec des outils destructeurs, on peut leur expliquer les conséquences de leurs pratiques sur le milieu, mais cela ne suffit pas à faire évoluer leurs pratiques, il faut en outre leur proposer une alternative en leur expliquant quels engins sont autorisés et comment pêcher d'une manière plus durable. De même il est toujours préférable d'indiquer les sites autorisés plutôt que les sites interdits, il faut toujours proposer une alternative.

Il ne faut pas sous-estimer les risques de conflits, et parfois de conflits majeurs. Cela est vrai sur l'ensemble du littoral français. Il faut rappeler que l'on se trouve sur le domaine public maritime. Quand on se trouve sur des zones conchylicoles, des zones concédées au sens large, qui prive le citoyen de l'accès à l'estran, on a franchi une limite et cela générera inévitablement des conflits. Les médiateurs ne doivent pas seulement expliquer aux plaisanciers ce qu'ils n'ont pas le droit de faire, ils doivent aussi aller voir les professionnels et leur rappeler que la pêche de loisir a tout à fait droit de cité.

En Bretagne il n'y a pas d'interdiction de pêcher dans les concessions, mais une interdiction de prélever les espèces en élevage.

Ces confrontations se produisent sur le domaine public maritime, qui appartient à l'État, il appartient donc à l'État de définir les règles qui permettent la cohabitation entre



ces activités. Une de ces règles peut être un assouplissement qui consiste effectivement à autoriser la pêche dans les zones conchylicoles pour les autres espèces.

Il est important aussi d'expliquer aux pêcheurs à pied le métier des pêcheurs professionnels. Lorsque le plaisancier voit un professionnel ramasser 70 kg de coques par jour, il est enclin à penser qu'il s'agit d'un braconnier qui ne respecte pas la réglementation. Il peut être intéressant de demander aux pêcheurs professionnels d'intervenir lors des formations des médiateurs de l'estran, par exemple, ou lors de journées de sensibilisation à l'égard d'autres structures. Il est frappant de constater parfois que les offices du tourisme ne connaissent pas les contraintes du métier de pêcheur professionnel, et qu'ils envoient donc des touristes pêcher dans les concessions des professionnels.

La sensibilisation, le travail des médiateurs notamment, relève prioritairement des collectivités territoriales. Or il n'est pas contestable que leurs moyens sont de plus en plus en tension. La question peut dès lors se poser de savoir si on ne risque pas de s'orienter vers plus de réglementation et de contrôle, et moins de sensibilisation. D'ailleurs la question se pose : pourquoi en matière d'environnement faut-il privilégier la sensibilisation, alors qu'en matière de Code de la route par exemple, la sensibilisation passe directement par le PV.

Le contrôle est effectué par différents services de l'État : les gardes de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, la gendarmerie maritime, les affaires maritimes, et les gardes – jurés du comité des pêches. Tous ces services s'associent pour mutualiser leurs moyens de contrôle et se répartir les zones pour être plus efficace. Depuis quelques années, on les voit plus souvent sur le terrain. On pourrait parler du contrôle comme

complément à la sensibilisation, la sensibilisation ayant aussi ses limites. Les agents disent parfois que la meilleure prévention, c'est le PV. Et de fait cela fonctionne assez bien, peut-être faudrait-il le communiquer davantage. En outre, le fait que les comportements inadaptés soient contrôlés et sanctionnés légitime le comportement vertueux de ceux qui acceptent de se conformer à la réglementation. La préfecture des Côtes-d'Armor a adopté comme pratique de communiquer les résultats des opérations de contrôle : il y a eu de contrôle, tant de PV. Sur les sites où les gens sont bien informés, bien sensibilisés, les agents contrôleurs ont toute légitimité pour verbaliser.

Dans l'archipel de Chausey, les gardes du littoral et des agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage mènent des opérations conjointes. Les gardes du littoral sont chargés de la sensibilisation, et les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la répression en cas de besoin. La sensibilisation a pu faire évoluer les comportements : on est passé d'environ 30 % de paniers conformes à la réglementation à près de 70 %. Mais on constate que l'on arrive à un plateau, et qu'il est difficile de dépasser ces 70 %. Dès lors, la répression doit prendre le relais. En effet, parmi les pêcheurs réfractaires à tout changement de comportement, il y a deux populations : d'une part les pêcheurs très occasionnels qui n'ont pas été atteints par la sensibilisation, mais d'autre part les pêcheurs définitivement récalcitrants à tout changement de comportement. Pour cela, seule la répression peut se montrer efficace.

Il ne faut pas négliger le problème que constitue le fait que les tribunaux ne sont pas forcément réceptifs pour traiter ces infractions. On peut comprendre un procureur qui, en raison du nombre important de dossiers qu'il a à traiter, ne juge pas prioritaire



le braconnage de quelques palourdes. Il est donc important de sensibiliser les magistrats, on peut les emmener sur le terrain, pour leur faire prendre concrètement conscience de la réalité du problème. Mais il y a un turnover

important chez les magistrats, et c'est un travail qu'il faut sans cesse réitérer. Mais même sans aller jusqu'au stade de la sanction, la pression de contrôle constitue en elle-même un élément dissuasif.

# CONCLUSIONS

## « Inspiré de faits réels... »

*Du début à la fin, ce projet Life aura été une affaire collective, une authentique aventure humaine, et l'expression en l'occurrence n'a rien de galvaudé.*

*Au départ, il a fallu que quelques acteurs –au serait-il plus exact de dire quelques activistes ? –locaux réunissent plusieurs structures à Oléron en 2008 pour une première journée de travail consacrée à la pêche à pied de de loisir. Il se trouve qu'au même moment l' Conservatoire du littoral s'intéressait de son côté à ce sujet et avait commandé une étude à l'IFREMER et au Comité national des pêches. Les deux initiatives ont conversé au sein d'un comité de pilotage, qui a permis aux différents protagonistes de commencer à se connaître. Une exposition nationale, portant les signatures de tous les partenaires et de quelques mécènes en est issue. Première production, et premier motif de fierté : rassembler tous ces logos sur une même production n'avait rien d'évident au départ... La FNPPSF faisait déjà partie de ces tout premiers partenaires, et il faut lui rendre hommage car de tous les acteurs impliqués dans ce projet c'est sans doute celui qui a dû parcourir le plus de chemin !*

*Et puis, à sa manière opiniâtre et tenace, sans a priori sur les meilleurs façons d'avancer, ce comité de pilotage s'est mis à phosphorer sur un avenir possible... Sa réflexion a débouché sur le dépôt d'un projet Life, considéré comme l'outil le plus à même de réunir les moyens financiers nécessaires à l'échelle nationale. Cette année-là, le projet « pêche à pied » a obtenu la deuxième dotation (en valeur) du Life pour la France, juste derrière... ArcelorMittal qui proposait la conception de nouveaux matériaux pour fabriquer des panneaux solaires.*

*A cette époque, certains mythes avaient la vie dure. On expliquait qu'il était impossible de créer un espace de discussion et d'échanges autour de la pêche à pied. On se heurtait à des clichés du genre « les pêcheurs à pied, qu'ils soient pro ou de loisir, ne sont pas des gens sympas »... Ou bien : « Les associations de protection de la nature fourmillent d'écolos qui veulent interdire la pêche à pied »... Ou encore « Les services de l'Etat ne sont pas motivés par ce sujet ».*

*Les comités de concertation ont vu le jour. Le travail collectif a payé. Quand on veut, on peut.*

*On entendait beaucoup un autre refrain : « c'est pas mal, votre idée. Mais on n'a rien d'objectif sur quoi s'appuyer. Qui sont mes pêcheurs ? Combien sont-ils ? Y a-t-il un réel impact de la pêche à pied ? Après tout, les tempêtes elles aussi déplacent les cailloux. La mer les remet rarement en place... ».*

*Les enquêtes, les comptages, les actions scientifiques du Life, tout ce travail collectif ont contribué comme jamais à objectiver la connaissance de la pêche à pied en France. Quand on veut, on peut.*

*« Changer les comportements ? Mais vous n'y pensez pas ! Il faudra au moins une génération : sensibiliser les enfants, à la rigueur, pourquoi pas ? Et les moyens, vous y avez songé ? Il faudra des outils, des panneaux de sensibilisation, des volontaires... Ce n'est pas possible ! ».*

*Les actions de sensibilisation et de communication, la mobilisation des bénévoles, ont montré leur efficacité. Quand on veut, on peut.*

*Et demain ? La volonté collective de prolonger cette mobilisation ne fait de doute pour personne. Les besoins sont là : il faudra que les acteurs locaux, dans la mise en œuvre de leurs actions, puissent s'appuyer sur les experts il faudra mutualiser les réussites locales, assurer une veille juridique, technique et scientifique. Pour tout cela, il faudra pouvoir continuer à travailler ensemble en prenant appui sur les plans locaux d'action issus du Life. Bien sûr, la question des financements ne manquera pas de se poser très vite, mais dans ce domaine-là aussi, les différents acteurs ont beaucoup appris grâce au Life.*

*Outre ses résultats attendus et mesurables, ce projet a produit des effets qui n'étaient pas forcément prévus. Il a constitué par exemple une formidable contribution à l'éducation à l'environnement. Pr son volume inédit en France d'actions pédagogiques, par le public qu'il a atteint –un public souvent délaissé, comme les familles qui ne viennent pas assister à des conférences ou adhérer à des associations. Pour une fois, c'est ce public-là que nous sommes allé rencontrer massivement. Le Life a également innové par ses démarches d'évaluation, encore beaucoup trop rares en éducation à l'environnement. Il*



*faudrait aussi mentionner l'approche préventive qui a été adoptée dès l'origine, fondée sur l'idée qu'il est préférable d'agir en amont des tensions.*

*Autre effet collatéral bienvenu : la méthode élaborée dans le cadre du projet, fondée sur la combinaison d'approches scientifiques, pédagogiques, sur la concertation. Cette méthode, tous les acteurs se la sont appropriée, elle fonctionne, elle porte ses fruits, et elle constitue un apport essentiel du projet.*

*Et puis, on est frappé par l'énorme montée en compétence de chacun des acteurs. On a vu des fanatiques de l'approche hypothético-déductive rêver à de l'induction ; on a vu des scientifiques prendre en charge l'animation de démarches participatives... Nous avons élargi nos compétences, nous les avons aussi approfondies. Cette montée en compétence, quoi qu'il arrive, sera bénéfique et restera acquise. Elle s'accompagne d'une montée en crédibilité, tout aussi essentielle. Les universitaires, les services de l'Etat ou ses grandes agences n'en avaient pas besoin, mais pour des associations, pour des petites fédérations, cette montée en crédibilité constitue la garantie d'actions futures.*

*Enfin, un réseau existe désormais. Un réseau d'acteurs efficaces, crédibles, méthodiques. C'est un trésor qui pourra être à nouveau mobilisé sur la pêche à pied, mais aussi sur d'autres thématiques. Il permettra d'avancer notamment sur la question de fond, que l'on pourrait résumer ainsi : comment préserver des littoraux sur lesquels ils y a toujours plus de monde, plus de pression humaine ?*

*Nous aimerions en conclusion adresser un message aux représentants des collectivités territoriales, aux décideurs, aux services de l'Etat : si vous souhaitez que demain la France soit exemplaire dans l'application de la directive-cadre « stratégie milieux marins », si vous voulez que l'estran constitue un espace de sensibilisation et d'éducation au développement durable, et que l'activité de pêche à pied soit durable et respectueuse des milieux et des habitats naturels, nous le pouvons !*

**Jérémy Allain** (VivArmor Nature)

**Patrick Bazin** (Conservatoire du littoral)

**Jean-Baptiste Bonnin** (CPIE de Marennes-Oléron)

**Stéphanie Tachaires** (Agence des aires marines protégées)



## « Globalement positif »

*Ce que nous retenons du projet Life ? « Globalement positif », pour reprendre une expression déjà utilisée par le passé... Pourtant, c'est avec beaucoup d'appréhensions que nous avons rejoint cette aventure : les contraintes administratives liées au projet nous paraissaient contradictoires avec notre fonctionnement associatif.*

*Mais grâce au projet nous avons pu booster des actions qui nous étaient chères, en particulier celles liées à la sensibilisation et au suivi de la ressource. Aujourd'hui, grâce au Life, des équipes sont opérationnelles sur ces thématiques, elles sont pérennes et continueront de travailler après le projet.*

*Pourquoi le nier, il y avait au départ des antagonismes entre certains acteurs, et force est de constater aujourd'hui que nous avons appris à nous connaître, que ce fut extrêmement intéressant et enrichissant.*

*Sous l'angle de la connaissance, nous avons également progressé, et nous voulons aujourd'hui poursuivre dans cette voie. Surtout, nous voulons poursuivre dans le même état d'esprit qui a présidé au déroulement du Life... les contraintes administratives en moins !*

*Dans l'avenir, nous continuerons à dialoguer avec les autres acteurs, bien mieux que nous ne le faisons avant le Life. Même si je souhaite dire aux services de l'Etat qu'il est urgent d'améliorer leurs procédures de concertation...*

*Le dialogue se poursuivra, je le souhaite vivement. En particulier dans les deux domaines qui nous sont chers : le suivi de la ressource et la sensibilisation des pêcheurs.*

**Jean Kiffer**

(président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs français)

